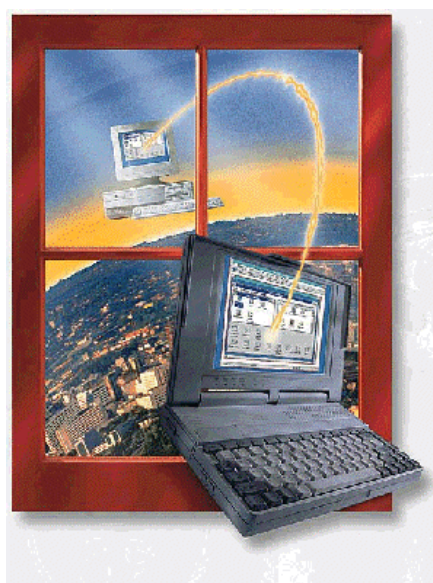




# LIVRET ESTIVAL 2002

---



**Fédération Française d'Athlétisme**

33 avenue Pierre de Coubertin – 75640 Paris cedex 13  
Tél : 01 53 80 70 00 – [ffa@athle.org](mailto:ffa@athle.org) – [www.athle.com](http://www.athle.com)

## TELEPHONES E TELECOPIEURS DE LA FFA

	<u>TELEPHONE</u>	<u>TELECOPIE</u>
<b>STANDARD</b>	01.53.80.70.00	01.45.81.44.66
<b>DIRECTION GENERALE</b>	01.53.80.70.33	01.45.81.40.30
⇒ <b>DIRECTION ADMINISTRATIVE</b>	01.53.80.70.07	01.45.81.40.30
• <b>SERVICE JURIDIQUE</b>	01.53.80.70.10	01.53.80.70.28
• <b>SERVICE INFORMATIQUE</b>	01.53.80.74.83	01.45.81.44.66
• <b>SERVICE LICENCES</b>	01.53.80.70.04	01.45.81.44.66
• <b>SERVICES GENERAUX</b>	01.53.80.70.53	01.45.81.44.66
⇒ <b>DIRECTION FINANCIERE ET COMPTABLE</b>	01.53.80.74.84	01.45.81.40.30
• <b>SERVICE COMPTABILITE</b>	01.53.80.70.37	01.45.81.40.30
• <b>SERVICE ACHATS</b>	01.53.80.70.24	01.45.81.40.54
⇒ <b>DIRECTION DES COMPETITIONS</b>	01.53.80.70.05	01.45.81.40.33
• <b>SERVICE HORS STADE</b>	01.53.80.70.62	01.53.80.70.51
⇒ <b>DIRECTION DE LA COMMUNICATION</b>	01.53.80.70.31	01.45.81.40.54
• <b>SERVICE PRESSE</b>	01.53.80.70.06	01.45.81.40.54
• <b>SERVICE INTERNET</b>	01.53.80.70.66	01.45.81.40.54
• <b>SERVICE STATISTIQUES</b>	01.53.80.70.09	01.45.81.40.54
• <b>SERVICE RELATIONS PUBLIQUES</b>	01.53.80.70.30	01.45.81.40.30
<b>DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE</b>	01.53.80.70.35	01.45.81.44.42
⇒ <b>DEPARTEMENT ÉLITE</b>	01.53.80.70.18	01.45.81.44.42
⇒ <b>DEPARTEMENT HAUT-NIVEAU</b>	01.53.80.70.46	01.45.81.44.42
⇒ <b>DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT</b>	01.53.80.70.02	01.45.81.44.42
⇒ <b>DEPARTEMENT FORMATION-RECHERCHE</b>	01.53.80.70.02	01.45.81.44.42
⇒ <b>DEPARTEMENT MEDICAL</b>	01.53.80.70.36	01.45.81.44.42

# 1<sup>ERE</sup> PARTIE

## **REGLEMENTS DES ÉPREUVES NATIONALES ESTIVALES**

**ET**

## **CALENDRIER INTERNATIONAL ET NATIONAL 2002**

LA FEDERATION A MIS EN PLACE UN SYSTEME DE VISUALISATION DES ENGAGEMENTS AUX DIFFERENTS CHAMPIONNATS DE FRANCE QUE TOUS LES LICENCIES PEUVENT CONSULTER SUR LE 3615 ATHLE OU SUR LE SITE INTERNET DE LA FFA :  
[WWW.ATHLE.ORG](http://WWW.ATHLE.ORG)

### **CATEGORIES D'AGE DE LA SAISON 2001 - 2002**

<b>CATEGORIES</b>	
VETERANS HOMMES	1962 et avant
VETERANS FEMMES	1967 et avant
SENIORS HOMMES	1963 à 1979
SENIORS FEMMES	1968 à 1979
ESPOIRS	1980 à 1982
JUNIORS	1983-1984
CADETS	1985-1986
MINIMES	1987-1988
BENJAMINS	1989-1990
POUSSINS	1991-1992
ÉCOLE D'ATHLETISME	1993 et après

## **AVANT PROPOS**

Comme tous les étés, ce livret sera le guide de tous les dirigeants, entraîneurs, officiels et athlètes pour la saison 2002.

Le système en vigueur depuis 1996 à 3 minima ("A", "D" et "E"), abandonné en 2001, a été reconduit pour les championnats individuels Cadets, Juniors, Espoirs et de Nationale ainsi que pour les épreuves combinées. En conséquence, pour ces épreuves, il n'y aura aucun engagement tardif après la réunion de qualification.

Les athlètes retenus pour participer et ceux susceptibles de l'être, devront obligatoirement avoir été confirmés, à l'aide de la feuille prévue à cet effet, auprès du Conseiller Technique Sportif, le jour même de la Compétition, leur désir de participer.

Les demandes de qualifications exceptionnelles ne seront examinées que si la liasse est complète et si elles sont accompagnées d'une caution de 75 €, qui sera remboursée si l'athlète est retenu et s'il termine dans les 8 premiers.

**Attention** : même en cas de force majeure (blessures, ...), l'absence de désengagement donnera lieu à une amende de 45 €, car elle priverait un autre athlète d'une qualification

L'imprimé d'engagement reste également exigé pour les compétitions par équipes (sauf les Interclubs) et pour les autres championnats individuels (France Élite ...).

Le travail des ligues est considérablement simplifié. En contrepartie, il leur est demandé de faire figurer le n° de licence sur les résultats des régionaux et interrégionaux afin de simplifier le travail de ceux qui auront à saisir les engagements sans disposer de bulletin d'engagement.

Les classements de fin de saison prennent en compte la saison hivernale et les informations générales concernant les classements ne paraissent plus dans le livret estival (à l'exception des barèmes) mais dans le livret hivernal, au début de chaque saison sportive.

C'est avec le concours de chacun, son sérieux et son exactitude (ne pas attendre les dates limites que nous avons été obligés d'avancer parfois) que nous obtiendrons, ensemble, les meilleurs résultats.

**La F.F.A.**

# GENERALITES

- ENGAGEMENTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE
- FORMULAIRE D'ENGAGEMENT
- FORMULAIRE D'ENGAGEMENT
- MONTEES DE BARRES
- CALENDRIER 2002

# ENGAGEMENTS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

TRES IMPORTANT

LIRE TRES ATTENTIVEMENT CE TEXTE RELATIF AUX ENGAGEMENTS TARDIFS

## PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

1. **FORMULAIRE D'ENGAGEMENT** (CE FORMULAIRE N'EST PAS A UTILISER DANS LE CAS DES CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENTS PREVUES AU § 5.1 EN PAGE 7, NI DANS LE CAS DES COURSES HORS STADE A L' EXCEPTION DES LICENCIES INDIVIDUELS : VOIR PAGES 10 A 12, § 14).

Le formulaire d'engagement 2002 est un modèle unique pour tous les championnats. Vous en trouverez un modèle réduit à la fin de ce chapitre. Il est réalisé en 3 feuillets autocopiants selon les destinations suivantes :

- *Feuille 1 (blanc)*  
destiné au CTS chargé des compétitions interrégionales ou à la F.F.A. suivant le cas, rempli par l'athlète ou son club, et authentifié par la Ligue d'origine de l'athlète (la performance d'engagement étant, elle, authentifiée par la Ligue sur le territoire de laquelle elle a été réalisée et qui a cautionné la réunion qualificative).
- *Feuille 2 (jaune)*  
il est gardé par la Ligue d'origine de l'athlète.
- *Feuille 3 (vert)*  
il est retourné au club de l'athlète muni du tampon rouge de la Ligue, il sert de laissez-passer et au retrait du dossard. Il comprend, au verso, toutes les instructions concernant les dispositions à prendre sur le terrain.

Nous remercions les clubs et les ligues de remplir la totalité des rubriques figurant sur ce document, ce en caractères d'imprimerie, cela facilitera notre tâche et évitera des problèmes de dernière minute.

## 2. **ENVOI AU C.T.S. OU A LA F.F.A.**

Le feuillet 1 est à envoyer dès la réalisation du minimum « A ». Cet engagement est gratuit mais, pour chaque engagement demandé et non honoré, quel que soit le motif de l'abstention, il sera appliqué une pénalité de 45 €. Ce feuillet doit être parvenir pour la date limite notifiée dans chacun des championnats.

## 3. **ENGAGEMENTS TARDIFS**

Les dates limites d'arrivée au siège de la F.F.A. sont indiquées dans les réglementations de ces épreuves, qui figurent dans les pages ci-après. Elles sont en général de 2 semaines avant l'épreuve.

TOUT ENGAGEMENT TRANSMIS APRÈS CES DATES (le cachet de la poste faisant foi), QUELLE QUE SOIT LA RAISON, SERA PÉNALISÉ D'UNE AMENDE DE 45 €, payable immédiatement ou par note de débit. Lorsqu'il y aura une note de débit, la ligue concernée pourra se retourner, le cas échéant, vers le club).

**POUR LES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS CADETS ET JUNIORS, ESPOIRS ET DE NATIONALE, AINSI QUE POUR LES EPREUVES COMBINÉES, AUCUN ENGAGEMENT TARDIF, NI DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE TARDIVE, NE POURRONT ÊTRE ACCEPTÉS APRÈS LA RÉUNION DE QUALIFICATION.**

### **TRES IMPORTANT**

Compte tenu des faits exposés ci-dessus, la C.S.O. demande que :

1. Les demandes d'engagement (minima "A") soient établies dès que la performance d'engagement aura été réalisée et soient transmises ou remises immédiatement à la Ligue. Celle-ci devra les envoyer aussitôt après vérification et visa (le responsable du visa devra mentionner son nom).

Si une performance d'engagement est par la suite améliorée, les clubs pourront en informer la C.S.O. Nationale qui modifiera sa base de données.

Pour les performances réalisées aux régionaux et le jour des interrégionaux, voir § 5.1.

2. Si, en cas de force majeure (blessures, ...) un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, la C.S.O. en soit avisée uniquement par lettre (la date du cachet de la poste faisant foi) ou télécopie au 01.45.81.40.33 ou e-mail à [cso@athle.org](mailto:cso@athle.org), **au plus tard une semaine avant la première journée de l'épreuve**. Pour pouvoir être prise en compte, cette demande de désengagement doit être adressée exclusivement à la CSO Nationale et pas au CTS chargé des compétitions interrégionales. Dans ce cas, la CSO le retirera des listes de qualifiés et pourra permettre à un autre athlète de participer. Seuls les cas de force majeure (blessures, ...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical qui ne pourra pas être reçu à la FFA après le lendemain du dernier jour de l'épreuve).

**Tout athlète qualifié ne se présentant pas le jour de la compétition se verra infliger une pénalité de 45 € par épreuve pour laquelle il était officiellement engagé ou par épreuve pour laquelle, ayant confirmé son engagement, il n'était pas désengagé.**

#### **4. DEMANDES DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE**

Pour les demandes de qualification exceptionnelle, après les avoir justifiées, les ligues devront obligatoirement transmettre la liasse complète (3 feuillets) à la C.S.O. Nationale qui se chargera des suites à donner. Toute demande devra

être accompagnée d'une caution de 75 €, y compris celles qui seraient faites par l'intermédiaire du D.T.N. La caution sera restituée si l'athlète ou l'équipe termine dans les 8 premiers. Les demandes non accordées par la C.S.O. ne pourront pas donner lieu à remboursement.

## TRÈS IMPORTANT

### 5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le système d'engagements mis en place de 1996 à 2000 est rétabli et décrit ci-après.

Pour les athlètes licenciés individuels, l'engagement devra impérativement être accompagné d'un chèque-caution de 45 € par épreuve, libellé à l'ordre de la F.F.A., qui sera restitué si l'athlète participe ; en cas d'engagement tardif, un deuxième chèque de 45 € par épreuve devra être joint.

**5.1** *Cas particulier pour les Championnats de France des Jeunes à ANGERS, les Championnats de France de Nationale à SOTTEVILLE LES ROUEN et les Championnats de France d'épreuves combinées (Jeunes et de Nationale) à TOURLAVILLE.*

#### MINIMA "A"

Les athlètes qui auront réussi les minima "A" d'engagement au cours de réunions désignées à cet effet par les ligues régionales, dans les meetings (nationaux, A.E.A., I.A.A.F.), dans des championnats de France ou dans des rencontres internationales, devront s'engager pour ces championnats.

Dans ce cas seulement, la liasse d'engagement est à adresser à la ligue qui validera la performance et transmettra :

- a) le feuillet BLANC au C.T.S., au plus tard pour le jour des Interrégionaux,
- b) le feuillet VERT au club ou à défaut à l'athlète.

Il est conseillé à la ligue de tenir attachement de ces envois, en cas de réclamation.

#### MINIMA "D"

Tous les athlètes ayant réalisé les minima "D" d'engagement au cours des championnats régionaux ou interrégionaux seront engagés aux championnats pour lesquels ils ont réalisé ces minima (Jeunes et de Nationale) à condition de confirmer leur participation en cochant la case correspondante sur le récapitulatif (établi lors des interrégionaux par logica 2000 pour chaque club) des athlètes ayant fait les minima à remettre au C.T.S. chargé des missions interrégionales.



Ce formulaire de confirmation servira de justificatif en cas de contestation sur une pénalité pour NON-PARTICIPATION. Il sera remis ou adressé au C.T.S. Pour les épreuves combinées, il n'existe pas de minima "D" et ce sont les minima "A" qui doivent être retenus dans ce paragraphe.

### **MINIMA "E"**

Tous les athlètes ayant réalisé les minima "E" au cours des championnats régionaux ou interrégionaux seront proposés pour une qualification aux championnats pour lesquels ils ont réalisé ces minima (Jeunes et de Nationale, y compris les épreuves combinées). à condition de confirmer leur participation en cochant la case correspondante sur le récapitulatif (établi lors des interrégionaux par logica 2000 pour chaque club) des athlètes ayant fait les minima à remettre au C.T.S. chargé des missions interrégionales

Le formulaire de confirmation servira de justificatif en cas de contestation sur une pénalité pour NON-PARTICIPATION. Il sera remis ou adressé au C.T.S.

Pour que tout le monde ait les mêmes chances, il faut respecter les montées de barre figurant page 5, des athlètes pouvant ne pas être qualifiés pour 1 cm.

### **CAS PARTICULIERS**

- a) les vainqueurs des championnats interrégionaux ayant réalisé une performance de Minimum "E" seront engagés pour les championnats de France correspondant au titre interrégional (hormis pour les championnats de France Élite de SAINT-ÉTIENNE et pour les championnats de France d'épreuves combinées de TOURLAVILLE et d'ARLES) à condition de confirmer leur participation en cochant la case correspondante sur le récapitulatif (établi lors des interrégionaux par logica 2000 pour chaque club) des athlètes ayant fait les minima à remettre au C.T.S. chargé des compétitions interrégionales.
- b) pour les athlètes participant aux championnats de France d'épreuves combinées se déroulant à la même date que les interrégionaux ou à un Championnat National affinitaire, scolaire ou universitaire se déroulant à la même date que les interrégionaux, les minima "D" et "E" seront pris en compte à condition qu'ils n'aient pas participé aux interrégionaux. Ces athlètes devront impérativement faire parvenir leurs demandes d'engagements aux C.T.S. en temps et en heure, ils ne seront pas qualifiés automatiquement et il ne sera plus possible de procéder à des qualifications complémentaires après l'arrêt des qualifications (en principe le mercredi qui suit les interrégionaux).

**LE FAIT DE NE PAS SE DÉSENGAGER SERA PÉNALISÉ D'UNE AMENDE DE 45 € [décision du Bureau Fédéral du 5 janvier 1996].**

A l'issue des réunions de qualification qui se tiendront au siège de la F.F.A. le 26 juin pour la Nationale et le 3 juillet pour les Jeunes, il ne sera plus adressé aux ligues, ni aux clubs, le feuillet vert.

La liste des athlètes qualifiés figurera sur le MINITEL 3615 ATHLE et sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) dès le 27 juin à 12 heures pour la Nationale et le 4 juillet à 12 heures pour les Cadets/Juniors/Espoirs.

Au cours de ces réunions, seront également examinées les demandes de qualifications exceptionnelles qui auront été remises aux C.T.I., ou à la C.S.O. Nationale ; seules les demandes accompagnées d'un chèque de 75 €) seront examinées.

**AUCUN ENGAGEMENT TARDIF, NI DEMANDE DE QUALIFICATION EXCEPTIONNELLE TARDIVE, NE SERA ACCEPTE.**

**5.2** *Pour participer aux autres compétitions (Championnats Élite, ...), l'athlète devra*

- par l'intermédiaire de son club, adresser à sa ligue une demande d'engagement avant la date limite. Pour ces compétitions, la Ligue adressera le feuillet blanc à la F.F.A., comme par le passé, et non au C.T.S.
- se présenter le jour de la compétition avec la convocation (feuillet vert), munie du cachet rouge de la ligue, ainsi que de sa licence et d'une pièce d'identité au stand de distribution des dossards.
- Voir article «Participation» des différents règlements spécifiques à chaque compétition et, pour les championnats Hors Stade, se reporter également aux modalités particulières de l'article 14, ci-après.

## **6. DOSSARDS**

6.1 Les dossards seront à retirer, au plus tard 45 minutes avant l'épreuve (**même en cas d'annulation de ce 1<sup>er</sup> tour**), au stand de distribution sur présentation :

- de la convocation (sauf pour les épreuves concernées par le § 5.1)
- de la fiche de renseignements de la D.T.N. (à retirer auprès des C.T.S. coordonnateurs, le jour des régionaux, des interrégionaux ou des Championnats de France)
- de la licence
- d'une pièce d'identité

6.2 Ils seront fixés par 4 épingles. Lorsqu'il n'y en aura qu'un :

- dans le dos pour les courses, jusqu'à 400 m inclus, pour les concurrents du poids, du disque et du marteau et dans tous les relais ;

- sur la poitrine pour les courses, au-delà de 400 m, au saut en longueur, au triple saut et au lancement du javelot ;
- au choix pour le saut en hauteur et à la perche.

6.3 Ces dossards vous seront attribués pour tous les tours de l'épreuve pour laquelle vous êtes engagés.

- Si vous participez à d'autres épreuves, vous devrez changer de dossards et porter ceux de l'épreuve considérée.

## **7. Tenue**

Le port de la tenue aux couleurs du club, éventuellement avec une publicité réglementaire, est obligatoire. Les individuels (elles) doivent porter un maillot noir. Aucun maillot de l'Équipe de France ne sera admis.

## **8. HORAIRE**

L'horaire sera scrupuleusement respecté. Si un tour qualificatif devait être supprimé, le tour suivant se déroulerait à l'heure normalement prévue. Un seul appel sera fait pour chaque épreuve. Tout athlète qui n'aura pas retiré son dossard, 40' avant le début de l'épreuve, sera considéré comme forfait. Le tirage au sort pour les couloirs et l'ordre de participation dans les concours sera fait avant le passage à la chambre d'appel, sous la responsabilité du Délégué Technique.

## **9. ENGINS DE LANCERS**

Pour les compétitions nationales, la F.F.A. s'efforcera de mettre à la disposition des athlètes, d'une part, les engins de lancers les plus couramment utilisés dans les compétitions internationales, d'autre part, des engins de fabrication française couramment mis en compétition lors des championnats régionaux ou des meetings.

## **10. ENGINS PERSONNELS**

À l'exception des perches, aucun engin personnel ne sera admis en compétition.

## **11. REGLEMENTATION**

Au cours des championnats, un athlète sera, après accord du Juge Arbitre, exclu de participation à une ou plusieurs épreuves ultérieures si, alors qu'il était qualifié après les éliminatoires ou séries pour participer au tour suivant, il y a ensuite renoncé, sans donner de raison valable.

## **12. LICENCES**

La présentation de la licence et d'une pièce d'identité pourra être exigée pour retirer son dossard et le Juge Arbitre aura alors la faculté d'interdire la participation à tout athlète n'étant pas en mesure de les présenter.

Tout athlète n'étant pas en mesure de présenter sa licence de l'année en cours, ou une copie d'écran minitel, ou Internet, ou une copie du listing récapitulatif adressé aux clubs (qu'il soit ou non licencié), se verra infliger une amende de 20 F (3,05 €), une vérification sur Minitel pouvant être effectuée à posteriori.

### **13.DIVERS**

Une discipline très stricte sera exigée sur le terrain, notamment l'obligation, dès l'épreuve terminée, de quitter le terrain.

### **14.REGLES PARTICULIERES APPLIQUEES POUR LES CHAMPIONNATS HORS STADE** (COURSES SUR ROUTE ET COURSES DE MONTAGNE)

Elles sont complémentaires aux articles précédents. Ainsi, les athlètes n'appartenant pas à un club sont soumis aux règles générales du § 5 (conditions de participation).

#### 14.1 *Championnats avec performances qualificatives préalables (10 km, Semi-Marathon, Marathon et Ékiden)*

##### 14.1.1 Championnats de France individuels

Les engagements seront faits directement par les clubs sur MINITEL 3615 FFAROUTE, à une date et dans les délais indiqués pour chaque Championnat de France.

Le formulaire d'engagement n'est à utiliser qu'en cas de demande de qualification exceptionnelle et pour les licenciés individuels

L'engagement sur les Championnats de France d'Ékiden se fera uniquement par les clubs sur les formulaires d'engagement spécifiques envoyés aux Ligues.

14.1.2 Les demandes de qualification exceptionnelle seront adressées à la C.N.C.H.S. qui se chargera des suites à donner, en respectant les règles indiquées au § 4 (demandes de qualification exceptionnelle).

14.1.3 Les engagements tardifs seront pénalisés d'une amende de 45 € (cf. § 3)

14.1.4 Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, la CNCHS en sera avertie par lettre ou par télécopie au 01.53.80.70.51 au plus tard une semaine avant l'épreuve. Seuls les cas de force majeure (blessures, ...) peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif (certificat médical,...).

Le désengagement de dernière minute doit être adressé à la FFA/CNCHS et non à l'organisateur.

## 14.2 Une pénalité de 45 € sera appliquée pour tout athlète engagé ne se présentant pas le jour de la compétition.

### 14.3 Engagement par Minitel 3615 FFAROUTE – Mode d'emploi

Étape 1 Dans le sommaire du 3615 FFAROUTE, sélectionnez le choix 4 « Championnats de France », validez par la touche « envoi »

Étape 2 Seuls trois championnats de France permettent de s'engager par minitel. Sélectionnez les championnats de France de votre choix en tapant 1, 2 ou 3 puis validez par la touche « envoi »

Étape 3 Sélectionnez le choix 3 « engagement des qualifiables » et validez par « envoi »

Étape 4 tapez votre numéro de club-maître (6 chiffres) dans la case prévue à cet effet puis validez

Étape 5 tapez votre mot de passe dans la case prévue à cet effet puis validez.

**Attention** : Lors de votre première connexion de l'année vous devez créer un mot de passe. Pour cela vous devez le taper deux fois afin qu'il soit validé. Lors des connexions suivantes, ce mot de passe vous sera systématiquement demandé pour effectuer des engagements.

Étape 6 Les athlètes qualifiés apparaissent à gauche et sont par défaut Non engagés ( lettre N à droite).

Pour l'engagement vous devez sélectionner le numéro du coureur qui apparaît en début de ligne, puis vous validez.

Vous tapez ensuite son numéro de licence (6 chiffres ) puis validez avec « envoi ».

Le coureur est maintenant engagé, la lettre O apparaît à droite.

**Attention** : Un délai de quelques secondes (30s max.) peut être observé dans certaines circonstances avant que la lettre O n'apparaisse à droite. Ne coupez surtout pas votre minitel pendant cette période, ne tapez sur aucune touche.

### 14.4 *Championnats de France sans performances qualificatives préalables (100 km, 24 heures, Montagne)*

L'inscription est faite directement auprès de l'organisateur, les dates limites sont données dans ce même livret.

14.5 Lors d'un changement de catégorie entre la date de qualification et les Championnats de France, la performance qualificative retenue est celle correspondante à la catégorie à laquelle appartient l'athlète le jour de la qualification. Il sera qualifié aux championnats de France dans la catégorie à laquelle il appartient le jour des championnats de France.

# FORMULAIRE D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

<b>LE CHAMPIONNAT</b>		
<b>INDIVIDUELS</b>	<b>PAR EQUIPES</b>	<b>VETERANS</b>
ÉLITE •	CHAMPIONNATS DE RELAIS •	PISTE •
NATIONALE •	CRITERIUM DES SAUTS •	SEMI-MARATHON •
CADETS - JUNIORS - ESPOIRS •	CRITERIUM DES LANCERS •	MARATHON •
ÉPREUVES COMBINÉES •	CHAMPIONNAT DE RELAIS DE MARCHE •	
ÉLITE		
CADETS, JUNIORS ESPOIRS ET NATIONALE		<b>SPORT EN ENTREPRISE</b>
<b>MARCHE</b>	COUPE D'ÉPREUVES COMBINÉES •	CRITERIUM PISTE •
50 KM SUR ROUTE •		CRITERIUMS SEMI-MARATHON •
100 KM SUR ROUTE •		
200 KM SUR ROUTE •		
<b>*** L'ENGAGEMENT EST GRATUIT, LA NON PARTICIPATION EST PÉNALISÉE ***</b>		NE COCHER QU'UNE SEULE ÉPREUVE

<b>ATHLÈTE</b>	
N° LICENCE <input style="width: 50px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	NATIONALITÉ (FRA ou sigle Pays) <input style="width: 50px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 50px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <small>Utiliser les 3 lettres</small>
NOM, PRÉNOM <input style="width: 80%; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	SEXE <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>
ANNÉE DE NAISSANCE <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	
CAT. ÂGE <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	
TEL. <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	
ADRESSE <input style="width: 90%; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	
CODE POSTAL <input style="width: 50px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	VILLE <input style="width: 80%; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>

<b>CLUB</b> (sans abréviation)	
NOM	
Code Club <input style="width: 50px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	Ligue <input style="width: 50px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>
<b>QUALIFICATION</b>	
SPÉCIALITÉ <input style="width: 80%; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	VENT +
PERF. RÉALISÉE	
Date de réalisation <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	
LIEU	
Nature de la réunion <input style="width: 90%; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	

Date d'envoi à la FFA <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>	Date d'envoi à la Ligue <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/> <input style="width: 20px; border: none; border-bottom: 1px solid black;" type="text"/>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<b>Feuille 1</b> : Engagement envoyé par la Ligue de l'Athlète <b>Feuille 2</b> : A conserver par la Ligue de l'Athlète <b>Feuille 3</b> : Convocation - Donne accès au Stade. Il n'en sera pas délivré de duplicata et devra être présentée pour retirer le dossard.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Confirmation par la Ligue de la performance mentionnée (cachet)

Date d'envoi par la Ligue de l'Athlète à la FFA

# FFA

## FORMULAIRE DE DESENGAGEMENT

L'Athlète ne participera pas au :

**Individuel**

EPREUVES  
COMBINEES

Relais

Autre à préciser

France Élite

France de Nationale

France Jeunes

### CHAMPIONNAT DE FRANCE

Date : \_\_\_\_\_ En salle

Lieu : \_\_\_\_\_ En plein air

#### ATHLETE

Sexe :	<u>Masculin</u>	Féminin	Catégorie :	Cadet	Junior	<u>Espoir</u>	Senior	<u>Vétéran</u>
	(1)	(1)		(1)	(1)	(1)	(1)	(1)

N° DE LICENCE    | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

**NOM :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

#### CLUB

**NOM :**

**CODE :** | | | | | | | |

**LIGUE :** | \_ | \_ | \_ | (lettres)

**Téléphone :**

**Fax :**

#### EPREUVE

**SPECIALITE**

Performance :

**Mettre une croix dans la case  
concernée**

(1) Rayer les mentions inutiles

Adressé : au CTS        (1)        le

A la FFA                (1)        le

Par :                    **NOM :**

Par :                    Signature





## MINIMA D'ENGAGEMENT

### Minima d'Engagement Masculins aux Championnats de France « Jeunes » 2002

Epreuves	Minima « A » = réalisés lors des compétitions désignées par les ligues ou à l'étranger			Minima « D » = à réaliser lors des Championnats interrégionaux ou Régionaux			Minima « E » à réaliser lors des Championnats Interrégionaux ou Régionaux		
	EH	JH	CH	EH	JH	CH	EH	JH	CH
100m	10"65	10"75	11"00	10"80	10"90	11"20	11"05	11"20	11"35
200m	21"50	21"80	22"40	21"90	22"10	22"70	22"30	22"70	23"40
400m / 300m	48"40	49"00	35"80	49"00	49"60	36"40	50"40	51"00	37"40
800m	1'51"0	1'53"0	1'56"0	1'52"0	1'54"5	1'58"5	1'55"0	1'58"0	2'02"0
1500m	3'47"0	3'55"0	4'03"0	3'51"0	3'58"0	4'08"0	3'56"0	4'03"0	4'15"0
5000m / 3000m	14'25	15'00"0	8'52"0	14'40"0	15'10"0	9'02"0	15'05"0	15'30"0	9'12"0
10000m	32'00"	--	--	--	--	--	--	--	--
Semi-marathon	1h17'	1h21'	--	--	--	--	--	--	--
110m haies	14"70	14"80	14"50	14"95	15"10	14"65	15"40	15"90	15"30
400m haies / 320m haies	53"00	54"30	42"50	54"00	55"00	43"20	56"20	58"00	44"60
Steeple	9'05"0	9'20"0	4'26"0	9'13"0	9'30"0	4'32"0	9'30"0	9'50"0	4'39"0
Hauteur	2m10	2m08	2m01	2m06	2m01	1m95	1m98	1m95	1m89
Perche	5m30	5m00	4m70	5m00	4m70	4m40	4m50	4m30	4m10
Longueur	7m40	7m30	7m00	7m 20	7m10	6m80	6m80	6m70	6m50
Triple Saut	15m20	14m90	14m40	14m70	14m50	14m00	13m90	13m60	13m20
Poids	15m40	15m80	15m90	14m00	14m50	15m00	13m00	13m50	13m80
Disque	47m00	47m00	47m50	44m00	44m00	45m00	39m00	40m00	41m00
Marteau	58m50	57m00	59m00	54m50	54m00	56m00	47m00	46m00	48m00
Javelot	63m00	59m00	59m00	60m00	56m00	55m00	54m00	51m00	49m00
4x100 m	42"90	43"10	43"70	43'50	43"70	44"30	44"50	45"00	46"00
10 km route / 4x1000m	35"00	37"00	10'45" (1)	--	--	--	--	--	11'05" (1)
Marche	1h 45' (2)	49'00"	24'30"	1h 50' (2)	52'00"	25'15"	1h 53' (2)	57'00"	27'00"
Epreuves combinées	6500pts	6400pts	22 MT	--	--	--	6200pts(3)	6100pts(3)	

## Minima d'Engagement Féminins aux Championnats de France « Jeunes » 2002

Epreuves	Minima « A » = réalisés lors des compétitions désignées par les ligues et à l'étranger			Minima « D » = à réaliser lors des Championnats interrégionaux ou Régionaux			Minima « E » à réaliser lors des Championnats Interrégionaux ou Régionaux		
	EF	JF	CF	EF	JF	CF	EF	JF	CF
100m	11''90	12''05	12''25	12''15	12''25	12''40	12''60	12''70	12''70
200m	24''50	24''80	25''50	25''00	25''30	25''80	26''20	26''50	26''60
400m / 300m	56''50	58''00	41''40	57''50	59''00	42''00	60''00	62''00	43''60
800m	2'12''0	2'14''5	2'16''5	2'14''5	2'16''5	2'18''5	2'20''0	2'22''0	2'24''0
1500m	4'35''0	4'43''0	4'47''0	4'40''0	4'48''0	4'52''0	4'53''0	5'00''0	5'02''0
5000m / 3000m	17'45''0	10'10''0	10'28''0	18'00''0	10'25''0	10'40''0	18'45''0	11'00''0	11'05''0
10000m	37'30''	--	--	--	--	--	--	--	--
Semi-marathon	1h50'	1h55'		--	--	--	--	--	
100m haies	14''40	14''50	14''50	14''70	14''90	14''70	15''60	15''80	15''40
400m haies / 320m haies	62''80	63''50	49''20	64''50	65''50	50''30	67''00	69''00	53''00
Steeple	11'50''0	7'08''00	16 MT	12'20''0	7'50''00	--	13'00''0	8'10''00	--
Hauteur	1m74	1m72	1m69	1m69	1m69	1m66	1m60	1m60	1m60
Perche	3m80	3m70	3m60	3m50	3m50	3m30	3m10	3m10	3m00
Longueur	5m90	5m85	5m80	5m70	5m65	5m50	5m40	5m30	5m30
Triple Saut	12m20	12m00	11m80	11m80	11m70	11m60	11m20	11m10	11m00
Poids	13m30	12m70	13m40	12m40	11m80	13m00	10m80	10m40	12m00
Disque	44m00	42m00	43m00	40m00	38m00	40m00	35m00	32m00	35m00
Marteau	50m00	48m00	50m00	44m50	43m00	47m00	37m00	36m00	40m00
Javelot	45m00	42m00	40m00	41m00	39m00	37m00	36m00	33m50	32m50
4x100 m	48''50	49''00	49''50	49''00	50''00	50''50	50''00	51''00	51''50
10 km route / 4x1000m	44'00''	46'00''	13'20''(1)	--	--	--	--	--	13'40''(1)
Marche	56'00''(2)	27'30''	28'00''	60'00''(2)	29'30''	30'00	62'00''(2)	31'00	31'30
Epreuves combinées	4700pts	4600pts	4500pts	-	-	--	4400pts(3)	4300pts(3)	4200pts(3)

## Minima d'Engagement aux Championnats de France de Nationale 2002

Epreuves	Minima « A » = réalisés lors des compétitions désignées par les ligues ou à l'étranger		Minima « D » = à réaliser lors des Championnats Interrégionaux ou Régionaux		Minima « E » = à réaliser lors des Championnats Interrégionaux ou Régionaux	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
100m	10"60	11"80	10"70	12"00	10"80	12"30
200m	21"40	24"30	21"60	24"70	22"00	25"50
400m	47"65	55"20	48"40	57"00	49"20	58"50
800m	1'49"5	2'10"0	1'51"5	2'12"0	1'53"00	2'16"0
1500m	3'45"0	4'27"0	3'47"5	4'32"0	3'51"0	4'42"0
5000m	13'55"0	16'40"0	14'05"0	17'15"0	14'25"0	17'45"0
110m haies / 100m haies	14"40	14"00	14"60	14"40	15"00	14"90
400m haies	52"30	61"20	53"20	62"30	54"00	64"50
3000 m Steeple	8'52"0		9'02"0		9'12"0	
Hauteur	2m12	1m74	2m10	1m69	2m06	1m66
Perche	5m30	3m80	5m10	3m50	4m90	3m30
Longueur	7m60	6m20	7m40	6m00	7m10	5m65
Triple Saut	15m50	12m50	15m00	12m10	14m60	11m70
Poids	16m00	13m50	15m30	12m80	14m60	11m80
Disque	51m00	46m00	49m00	44m00	45m00	39m50
Marteau	64m00	51m00	61m00	48m00	55m00	43m00
Javelot	67m00	46m00	64m00	44m00	61m00	41m00
Epreuves combinées	6800pts	4800pts	-	-	6600pts(3)	4500pts(3)

**MINIMA D'ENGAGEMENT**  
**AUX AUTRES CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE 2002**

<b>ÉPREUVES</b>	<b>HOMMES</b>	<b>FEMMES</b>
100 M	10''50	11''75
200 M	21''30	24''20
400 M	47''30	55''60
800 M	1'50''0	2'08''0
1 500 M	3'43''0	4'22''0
5 000 M	13'50''0	16'40''0
10 000 M	30'00''0	35'30''
110 M/ 100 M HAIES	14''20	13''75
400 M HAIES	51''80	60''50
3000 M STEEPLE	8'45''0	10'40''0
HAUTEUR	2m 15	1m 76
PERCHE	5m50	4m 00
LONGUEUR	7m 80	6m 15
TRIPLE SAUT	15m 80	12m 85
POIDS	16m 70	14m 00
DISQUE	54m 00	50m 00
MARTEAU	67m 00	55m 00
JAVELOT	71m 00	49m 00
10 KM ROUTE	34'	43'
SEMI-MARATHON	1h 15'	1h 45'
MARATHON	2h 45'	3h 30'
4x100 M	42''24	49''04
4x200 M	1'28''5	1'45''0
4x400 M	3'21''0	4'04''0
4x800 M	7'48''0	9'40''0
4x1500 M	16'10''	12 MT
ÉPREUVES COMBINÉES	7300 pts	5200 pts
20 KM/ 10 KM MARCHÉ	1h 35'00''	54'00''

Les minima Vétérans sont en page 95.

Pour les minima route des autres catégories (J.-E.-V.), se reporter au règlement spécifique de chaque épreuve figurant dans les pages de ce livret qui lui sont consacrées.

- (1) Les clubs dont les athlètes auront réalisé une performance comprise entre 10'45" et 11'05" pour les Cadets, et entre 13'20" et 13'40" pour les Cadettes, devront faire parvenir à la F.F.A., par l'intermédiaire de leur Ligue, la liasse complète du formulaire d'engagement pour le 28 septembre. La C.S.O. se chargera de qualifier les clubs pour une participation de 16 équipes aux championnats de France.
- (2) Ces épreuves se dérouleront au cours des Championnats de France de SAINT-ÉTIENNE.
- (3) Dans les épreuves combinées Jeunes et de Nationale, (comme vous pouvez le lire dans les règlements de ces épreuves), il a été instauré un minimum "E" à côté du minimum "A" unique, Ces minima "E" figurent dans les pages précédentes dans la case correspondante.

### **N.B.**

- Pour les CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS ET DE NATIONALE sur minima "E", une compensation de :
  - 24/100 sera calculée pour la prise en compte de temps de qualification manuels sur 100 m, 200 m, 300 m et haies (sauf 400 m haies) ;
  - 14/100, pour les épreuves dont le départ est donné sur la ligne d'arrivée et de plus d'un tour, sera calculée pour la prise en compte de temps manuels sur 400 m et de temps électriques au-dessus de 400 m.
- Pour les CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE de SAINT-ÉTIENNE et pour tous les minima "A" de tous les championnats jusqu'au 400 m inclus (plat et haies), SEULS LES TEMPS ÉLECTRIQUES seront pris en compte.
- Pour les épreuves d'une distance égale ou inférieure à 200 m, ainsi que pour les sauts en longueur et triple saut, SEULES LES PERFORMANCES OBTENUES avec un vent égal ou inférieur à 2 m/s seront retenues pour les minima "A" et "E".

## MONTEES DE BARRES

### MONTEES DES BARRES POUR LES QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN PLEIN AIR 2002

CAD M		JUN M		ESP M		Franc e		CAD F		JUN F		ESP F		Franc e	
Haut:	Perch e	Haut:	Perch e	Haut:	Perch e	Haut:	Perch e	Haut:	Perch e	Haut:	Perch e	Haut:	Perch e	Haut:	Perch e
1m75	4m00	1m89	<b>4m30</b>	1m92	<b>4m50</b>	1m95	4m50	1m45	2m90	1m50	2m90	1m54	<b>3m10</b>	1m54	3m10
1m80	<b>4m10</b>	1m92	4m40	1m95	4m70	1m98	4m70	1m50	<b>3m00</b>	1m54	<b>3m10</b>	1m57	3m20	1m57	3m20
1m85	4m20	<b>1m95</b>	4m50	<b>1m98</b>	4m80	2m01	4m80	1m54	3m10	1m57	3m20	<b>1m60</b>	3m30	1m60	<b>3m30</b>
<b>1m89</b>	4m30	1m98	4m60	2m01	4m90	2m04	<b>4m90</b>	1m57	3m20	<b>1m60</b>	3m30	1m63	3m40	1m63	3m40
1m92	<b>4m40</b>	<b>2m01</b>	<b>4m70</b>	2m04	<b>5m00</b>	<b>2m06</b>	5m00	<b>1m60</b>	<b>3m30</b>	1m63	3m40	1m66	<b>3m50</b>	<b>1m66</b>	<b>3m50</b>
<b>1m95</b>	4m50	2m04	4m80	<b>2m06</b>	5m10	2m08	<b>5m10</b>	1m63	3m40	1m66	<b>3m50</b>	<b>1m69</b>	3m60	<b>1m69</b>	3m60
1m98	4m60	2m06	4m90	2m08	5m20	<b>2m10</b>	5m20	<b>1m66</b>	3m50	<b>1m69</b>	3m60	1m72	3m70	1m72	3m70
<b>2m01</b>	<b>4m70</b>	<b>2m08</b>	<b>5m00</b>	<b>2m10</b>	<b>5m30</b>	<b>2m12</b>	<b>5m30</b>	<b>1m69</b>	<b>3m60</b>	<b>1m72</b>	<b>3m70</b>	<b>1m74</b>	<b>3m80</b>	<b>1m74</b>	<b>3m80</b>
etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc	etc

Il est très important de respecter ces montées de barre, surtout pour celles qui précèdent les minima E.  
Des athlètes pouvant ne pas être qualifiés pour 1 cm

## CALENDRIER 2002

### AVRIL

Jour	Date	Épreuves Internationales	Épreuves Nationales	Cross - Meetings - Courses	Autres
Sa	6	Challenge Européen du 10 000m à Camaioire, Italie			
Di	7				Championnats du Monde Universitaires de Cross à Santiago de Compostelle, Espagne
Sa	27			Meeting IAAF de La Martinique (MAR)	
Di	28		Championnats de France des 50km et 20km Marche A Sarreguemines (LOR)	Meeting National « B » L'Aigle (B-N)	

### MAI 2002

Jour	Date	Épreuves Internationales	Épreuves Nationales	Cross - Meetings - Courses	Autres
Me	1			Meeting de la Guadeloupe	
Me	1			Meeting National « B » Saint-Quentin (PIC)	
Sa	4			Jeux de la Guyane à Cayenne (GUY)	
Sa	4		1 <sup>er</sup> Tour Interclubs		
Di	5				
Di	5	Championnats du Monde de Semi-Marathon à Bruxelles, Belgique			
Je	9			Meeting National « B » Tergnier (PIC)	
Sa	11		Régionaux d'Épreuves Combinées		
Di	12				
Sa	18		2 <sup>ème</sup> Tour Interclubs		
Di	19				
Je	23				Championnats de France UNSS à Paris-Charlety (I-F)
Di	26				
Ve	24			Meeting National Elite Vanves (I-F)	
Ve	24	Championnats du Monde Vétérans de Courses sur Route à Riccione, Italie			
Di	26				
Sa	25			Meeting National « B » Rennes (BRE)	
Sa	25			Meeting National Elite Montgeron (I-F)	



Sa	25	Coupe d'Europe des Clubs Champions			
Di	26		Critériums Nationaux des 10 000 m Fet 20 000 m H de Marche à Besançon (F-C)		Championnats de France Militaires de Course sur route à Varces (D-S)
Di	26		Critériums Nationaux de Marche Jeunes à Sens (BOU)	Meeting National à thèmes Salon-de-Provence (PRO)	
Me	29				Gymnasiades à Caen (B-N)
Di	02				
Je	30				Championnats de France FFSU à Saint-Étienne (LYO)
Sa	01				

## JUIN 2002

Jour	Date	Épreuves Internationales	Épreuves Nationales	Cross - Meetings - Courses	Autres
Sa	1			Meeting National « A » Saint-Brieuc (BRE)	
Sa	1			Meeting National « B » Pézenas (LAN)	
Sa	1		Championnats de France Élite d'Épreuves Combinées à Arles (PRO)	Meeting IAAF d'Épreuves Combinées à Arles (PRO)	Championnats de France UGSEL Ca-Ju par équipes à Lamballe (BRE)
Di	2				
Sa	1		Championnats de France Vétérans		
Di	2				
Di	2		Championnats de France de Courses de Montagne à Bellegarde (LYO)	Meeting National Elite Forbach (LOR)	
Me	5		Championnats de France du 10 000 m à Marseille (PRO)	Meeting National « A » Poitiers (POI)	
Me	5			Meeting National Elite Miramas (PRO) *	
Sa	8			Meeting National « B » Beaupreau (P-L)	
Sa	8		Interrégionaux d'Épreuves Combinées		
Di	9				
Di	9		Championnats de France Sport-en-Entreprise à Maubeuge (NPC)		
Di	9		Régionaux Seniors (date limite)	Meeting National Elite Argentan (B-N)	
Me	12			Meeting National « B » Bordeaux (AQU)	
Me	12			Meeting National Elite Sotteville (H-N)	
Ve	14			Meeting National Elite Dreux (CEN)	

Ve	14			Meeting National à thèmes Pierre-Bénite (LYO)	
Sa	15			Meeting National à thèmes Aunay-sur-Odon (B-N)	
Sa	15			Meeting National à thèmes Villefranche-sur-Saône (LYO)	
Sa	15			Meeting International Juniors à Mannheim, Allemagne	
Di	16		Régionaux Jeunes (date limite)	Meeting IAAF de Villeneuve d'Ascq (NPC)	
Ve	21	Trophée Mondial IAU des 100km à Torhout en Belgique			
Ve	21				Championnats de France UGSEL Be-Mi Individuels et par équipes à Rennes (BRE)
Di	23				
Sa	22	Match Vétérans BEL-FRA- NED en Belgique			
Sa	22			Meeting National « B » Vineuil (CEN)	
Sa	22	Coupe d'Europe SPAR à Annecy (D-S)	Interrégionaux Seniors		
Di	23				
Ma	25			Meeting IAAF de Nice (C- A)	
Je	27			Meeting National Elite Noisy-le-Grand (I-F) *	
Ve	28			Meeting National à thèmes Annecy (D-S)	
Sa	29		Championnats de France des 10km à Saint-Just Saint- Rambert (LYO)	Meeting AEA de Strasbourg (ALS)	
Sa	29			Meeting National à thèmes Tarare (LYO)	
Sa	29	Coupe d'Europe d'Épreuves Combinées H à Bydgoszcz, Pologne F à Riga, Lettonie	Championnats de France d'Épreuves Combinées de Nationale et Jeunes à Tourlaville (B-N)		
Di	30		Interrégionaux Jeunes		

## JUILLET 2002

Jour	Date	Épreuves Internationales	Épreuves Nationales	Cross - Meetings - Courses	Autres
Ma	2			Meeting National « A » Bugeat (LIM)	
Ma	2			Meeting National « A » Mulhouse (ALS)	

Me	3			Meeting National « A » Limoges (LIM)	
Ve	5			Meeting IAAF Gaz-de- France de Paris Saint-Denis (I-F)	
Sa	6		Championnats de France de Nationale à Sotteville (H-N)		
Di	7	Championnats d'Europe des Courses de Montagne A Madère, Portugal			
Sa	13		Championnats de France Élite à Saint-Etienne (LYO)		
Di	14				
Ma	16	Championnats du Monde Juniors à Kingston, Jamaïque			
Di	21				
Sa	20			Meeting National Elite Bron (LYO)	
Me	24			Meeting National «A» Castres (PYR)	
Ve	26		Championnats de France Jeunes à Angers (P-L)		
Di	28				

## AOUT 2002

Jour	Date	Épreuves Internationales	Épreuves Nationales	Cross - Meetings - Courses	Autres
Sa	3	Match Es FRA-ESP-GBR En France			
Sa	3	Match Epreuves Combinées Juniors/Espoirs SUI-FRA- GBR-GER-ITA En Suisse			
Di	4				
Ma	6	Championnats d'Europe à Munich, Allemagne			
Di	11				
Sa	10	Match Juniors POL-FRA en Pologne			
Je	15	Championnats d'Europe Vétérans à Postdam, Allemagne			
Di	25				
Di	18	Match A' FRA-BENELUX En France			
Me	28			Meeting National Elite La Roche-sur-Yon (P-L)	
Ve	30			Meeting National Elite Reims (CHA)	
Sa	31			Meeting International Juniors à Namur, Belgique	

## SEPTEMBRE 2002

Jour	Date	Épreuves Internationales	Épreuves Nationales	Cross - Meetings - Courses	Autres
Sa	7			Meeting National à thèmes Lons-le-Saulnier (F-C)	
Sa Di	7 8	Challenge Européen IAU des 24 heures à Gragny, France			
Me	11			Meeting National Elite Nantes (P-L)	
Sa	14	Championnats d'Europe IAU des 100 km à Winschoten, Pays-Bas		Finale du Grand Prix IAAF à Paris-Charléty (I-F)	
Sa Di	14 15	Trophée Mondial de Courses de Montagne à Innsbruck, Autriche			
Di	15			Meeting National « B » Auxerre (BOU)	
Ma	17			Meeting National Élite Nancy (LOR)	
Ve Sa	20 21	Coupe du Monde IAAF à Madrid, Espagne			
Sa	21	Championnats du Monde Vétérans de Courses de Montagne à Kitzbuhel, Autriche			
Sa Di	21 22		Interrégionaux Interclubs Jeunes	Meeting IAAF Décastar à Talence (AQU)	
Di	22	Match 15km Juniors et Semi- marathon Espoirs SUI-FRA en Suisse	Championnats de France d'Ékiden Sport-en- Entreprise à Evry (I-F)		
Sa	28		Championnats de France des 100km à Millau (PYR)		
Sa Di	28 29		Coupe de France des Épreuves Combinées à Issoudun (CEN)		
Sa Di	28 29		Régionaux Challenge Minimes		
?	?				Championnats du Monde Militaires à Rome, Italie

## OCTOBRE 2002

Jour	Date	Épreuves Internationales	Épreuves Nationales	Cross - Meetings - Courses	Autres
Sa Di	5 6		Championnats de France de Relais , de Relais de Marche et Critériums Nationaux des Sauts et des Lancers		

Di	6		Championnats de France de Marathon au Havre (H-N)		
Sa Di	5 13	Jeux Mondiaux Vétérans à Melbourne, Australie			
Sa Di	12 13	Coupe du Monde de Marche à Turin, Italie	Championnats de France Interclubs des Jeunes à La Roche-sur-Yon (P-L)		
Sa Di	12 13		Challenge National Minimes à Dreux (CEN)		
Di	13		Championnats de France des 100km Marche A Ligny-en-Barrois (LOR)		
Di	20		Championnats de France des 10km Sport en Entreprise à Orléans (CEN)		
Di	20		Journée Nationale des Jeunes à la Marche A Montreuil (I-F)		
Sa Di	26 27		Finale des Pointes d'Or		
Di	27		Championnats de France de Semi-Marathon à Morlaix (BRE)		

(\* ) Sous réserve de l'accord de la Ligue Régionale

## **CHAMPIONNATS INDIVIDUELS SUR PISTE**

- CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10 000 M
- CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES ÉLITE
- CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES JEUNES (CADETS, JUNIORS ET ESPOIRS) ET DE NATIONALE
- CHAMPIONNATS DE FRANCE DE NATIONALE
- CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE
- CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10 000 M

## **1. IMPLANTATION**

Mercredi 5 juin 2002 au stade Luminy à MARSEILLE (13)

## **2. TITRES DECERNES**

- Champions de France (H. & F.)
- Champions de France Espoirs (H. & F.)

## **3. QUALIFICATION**

Il faut avoir réalisé les minima "A" d'engagement figurant à la page 18 du présent livret.

## **4. ENGAGEMENTS**

Les engagements devront parvenir au fur et à mesure de leur réalisation et au plus tard le 21 mai 2002.

De plus, la C.S.O. Nationale pourra prononcer, sur demande du D.T.N., des qualifications exceptionnelles, uniquement en ce qui concerne les internationaux de l'année (5000 m, 10.000 m, semi-marathon, cross-country, marathon). Ces qualifiés exceptionnels seront informés et devront s'engager selon la procédure définie.

## **6. HORAIRES**

Les horaires pourront être consultés sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) à partir du 6 mai.

# CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES ÉLITE

## 1. IMPLANTATION

Date : 1 et 2 juin 2002

Lieu : Stade Fernand Fournier, ARLES (13) dans le cadre du meeting national

## 2. ÉPREUVES ET TITRES DECERNES

- Champion de France de DÉCATHLON Hommes et: HEPTATHLON Femmes

## 3. QUALIFICATION

Arrêtée le mardi 14 mai la liste comportera les 18 meilleurs de chaque épreuve au bilan de la saison.

## 4. ENGAGEMENTS

4.1 Les engagements sur minima A doivent parvenir aux C.T.S. dans les conditions prévues page 7 au fur et à mesure de leur réalisation, de façon à ce qu'ils arrivent au plus tard le 14 mai.

4.3 Tout engagement tardif, accepté, sera pénalisé d'une somme de 45 €.

4.2 Les athlètes participant au Championnat de France Élite n'auront pas le droit de participer au Championnat de France de Nationale des 29-30 juin à Tourlaville.

4.4 *Participation - Pénalité* : Tout athlète engagé et déclarant forfait, sans motif valable, **dans les 8 jours** précédant l'épreuve ou sur le terrain, se verra infliger une pénalité de 45 €. Les forfaits par blessure ou motif médical devront être justifiés par la production d'un certificat médical jusqu'à la veille de l'épreuve.

## 6. HORAIRES, HEBERGEMENT ET TRANSPORTS

Ces informations seront fournies à tous les clubs courant mai et figureront sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

## 7. REGLEMENT TECHNIQUE

Le règlement technique du décathlon et de l'heptathlon est le même que pour le Championnat de France de Nationale à Tourlaville (voir § 8 page 30).

## 8. ATHLETES ETRANGERS

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les alinéas 2.1, 2.2 et 2.3 de l'Art. F 12 des règlements nationaux de compétition (pour la participation en finale se référer particulièrement au § 2.3.3).



# CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES JEUNES (CADETS, JUNIORS ET ESPOIRS) ET DE NATIONALE

## 1. IMPLANTATION

Date : Samedi 29 et dimanche 30 juin 2002

Lieu : Stade de Pontmorais - TOURLAVILLE (50)

## 2. ÉPREUVES

### 2.1 *Épreuves masculines*

- Espoirs et de Nationale : DÉCATHLON

1<sup>ère</sup> journée : 100 m – Longueur – Poids – Hauteur – 400 m

2<sup>e</sup> journée : 110 m Haies - Disque - Perche - Javelot - 1 500 m

- Juniors : DECATHLON

1<sup>ère</sup> journée : 100 m - Longueur - Poids (6 kg) - Hauteur – 400 m

2<sup>e</sup> journée : 110 m haies - Disque (1,75 kg) - Perche - Javelot – 1500 m

- Cadets : DECATHLON

1<sup>ère</sup> journée : 100 m – Longueur – Poids (5 kg) ou Javelot (700 g) – Hauteur ou Perche – 400 m

2<sup>e</sup> journée : 110 m haies (0.91) – Disque (1.5 kg) - Perche ou Hauteur – Javelot (700 g) ou Poids (5 kg) – 1500 m

### 2.2 *Épreuves féminines*

- Juniors, Espoirs et de Nationale : HEPTATHLON

(Les épreuves ont les mêmes caractéristiques pour toutes les catégories).

1<sup>ère</sup> journée : 100 m Haies - Hauteur - Poids - 200 m

2<sup>e</sup> journée : Longueur - Javelot - 800 m

- Cadettes : HEPTATHLON

1<sup>ère</sup> journée : 100 m Haies (0,76 m) - Hauteur ou longueur - Poids (3 kg) ou javelot (600 g) - 200 m

2<sup>e</sup> journée : Longueur ou hauteur - Javelot (600 g) ou Poids (3 kg) -800 m

## 3. TITRES DECERNES

- Champion de France de Nationale (H. & F.)
- Champion de France Espoirs (H. & F.)
- Champion de France Juniors (H. & F.)
- Champion de France Cadets (H. & F.)

## 4. QUALIFICATION

4.1 Les minima E sont à réaliser exclusivement au cours des Championnats régionaux ou interrégionaux (voir minima pages **Erreur! Signet non défini.**, 0 et 17).

Pour les minima "A" réalisés avant les Championnats interrégionaux, la ligue, après avoir validé la performance, transmettra le feuillet blanc au C.T.S. chargé des missions interrégionales dans les conditions prévues page 7 et le feuillet vert au club alors que pour les minima "E", après avoir validé la performance, la ligue transmettra la liasse complète au C.T.S.

**4.2** Les tours qualificatifs se dérouleront au plus tard les 8 et 9 juin 2002.

**4.3** Des athlètes ayant participé aux Championnats de France d'Épreuves Combinées Élite et non sélectionnés pour la Coupe d'Europe seront autorisés à participer au Championnat de France de Nationale d'Épreuves Combinées hors Championnat dans la limite de 8 athlètes (H et F).

## **5. ENGAGEMENT**

Les engagements sur minima A doivent parvenir aux C.T.S. dans les conditions prévues page 7 au fur et à mesure de leur réalisation, de façon à ce qu'ils arrivent au plus tard le 11 juin 2002. Il en sera de même pour le désengagement des athlètes automatiquement engagés (cf. § 5.1, page 7).

## **6. HORAIRES**

Ils seront disponibles sur MINITEL 3615 ATHLE et sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

## **7. HEBERGEMENT - TRANSPORT - ACCUEIL**

Toutes les informations seront disponibles sur MINITEL et sur le site Internet.

## **8. REGLEMENT TECHNIQUE**

### **8.1 Montées de barre**

Les montées de barre seront les suivantes :

- Hauteur Hommes : de 3 en 3 cm durant la totalité du concours, avec passage obligatoire à 1.80 m.
- Hauteur Femmes : de 3 en 3 cm durant la totalité du concours, avec passage obligatoire à 1.60 m.
- Perche : de 10 en 10 cm durant la totalité du concours, avec passage obligatoire à 4.00 m.

"passage obligatoire" signifie que l'une des hauteurs prévues est de 1.80 m, 1.60 m ou 4.00 m, mais non que les athlètes sont obligés de sauter à cette hauteur.

Ces montées de barre doivent être strictement respectées lors des compétitions organisées dans le cadre des journées qualificatives.

### **8.2 Cotation**

La table de cotation à utiliser est la table I.A.A.F. Édition 2001 (couverture jaune), intégrant les modifications du Congrès 2001 d'Edmonton.

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE NATIONALE

## 1. IMPLANTATION

Date : Samedi 6 et dimanche 7 juillet 2002

Lieu : Sotteville les Rouen (76)

## 2. ÉPREUVES

### 2.1 *Masculins*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

### 2.2 *Féminines*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 100 m haies - 400 m haies - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

2.3 Pas de 10.000 m dans le cadre de ces championnats.

## 3. TITRES DECERNES

- Champions de France de Nationale pour chacune des épreuves détaillées au § 2.

## 4. QUALIFICATIONS

4.1 Il faut avoir réalisé les minima d'engagement figurant à la page 17 du présent livret. De plus, le champion interrégional sera automatiquement qualifié sous réserve d'avoir réalisé le minimum E et d'avoir fait confirmer par son club sa participation. Se reporter au § 5.1 page 7 pour les conditions de réalisation des minima d'engagement.

4.2 En AUCUN CAS les athlètes ayant réalisé, à la date limite du 3 juillet 2002, les minima ÉLITE ne pourront être engagés aux Championnats de France de Nationale dans les épreuves concernées. Ceci s'applique également aux performances réalisées lors des Critériums hivernaux de lancers longs.

**PAR CONTRE, LEUR PARTICIPATION SERA ADMISE DANS LES AUTRES ÉPREUVES SOUS RÉSERVE D'Y AVOIR RÉALISÉ LES MINIMA "A", "D" OU ÉVENTUELLEMENT "E" DE NATIONALE.**

## 5. ENGAGEMENTS

Les engagements sur minima A doivent parvenir aux C.T.S. dans les conditions prévues page 7 au fur et à mesure de leur réalisation de façon à ce

qu'ils arrivent au plus tard le 23 juin 2002 (jour des Interrégionaux). Il en sera de même pour les confirmations d'engagements des athlètes ayant réalisé les minima D et E (cf. § 5.1, page 7).

## **6. HORAIRE**

L'horaire définitif paraîtra sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

.

## **7 HEBERGEMENT - TRANSPORTS**

Les clubs ont l'entière liberté du choix. La liste des possibilités d'hébergement à Angers et aux environs, sera disponible sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

.

## **8. REGLEMENT TECHNIQUE**

Dispositions particulières au Championnat de France de Nationale

### **8.1 Courses**

Finales directes pour les épreuves suivantes :

- Hommes : 5000 m - 3000 m steeple
- Femmes : 5000 m

Si le nombre d'athlètes est important, il y aura 2 courses, les meilleurs temps en course A, qui se courra après la course B, classement au temps.

### **8.2 Concours**

8.2.1 Épreuves de qualification le samedi 6 juillet pour tous les concours, dès que le nombre d'engagés, enregistré par la C.S.O. le 1<sup>er</sup> juillet, ou celui des présents le 6 Juillet à la remise des dossards, est supérieur à 16.

8.2.2 Pour les concours de qualification, la composition des 2 groupes sera équilibrée.

8.2.3 Les compositions théoriques des groupes de qualification seront affichées au début de chaque journée au stand de retrait des dossards. Quel que soit le déroulement de l'épreuve, concours simultanés ou concours successifs, les dossards devront être retirés au plus tard 40 minutes avant l'heure du premier concours (**même en cas d'annulation des qualifications**), faute de quoi les athlètes seront considérés comme étant forfaits.

Dans le cas contraire, pour pouvoir participer, une pénalité de 45 € sera exigée, payable immédiatement pour obtenir le dossard.

- 8.2.4 Si l'épreuve de qualification est supprimée, la Finale se déroulera à l'heure prévue au programme et horaire.
- 8.2.5 Dans le cas où un athlète serait engagé dans plusieurs épreuves ayant lieu simultanément et dans ce cas uniquement, la C.S.O. pourra, sur demande écrite, transmise avant le 1er juillet 2002, effectuer des changements dans la composition des groupes de qualification. En aucun cas, il ne sera tenu compte des demandes présentées après cette date.

### 8.3 *Athlètes étrangers*

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les alinéas 2.1, 2.2 et 2.3 de l'Art. F. 12 des règlements nationaux de compétition.

## 9. INCIDENCE SUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE

- 9.1 Les TROIS premiers de chaque épreuve individuelle seront automatiquement qualifiés aux Championnats de France Élite 2002.
- 9.2 De plus, avant le début de chacune d'entre elles, le nombre de places complémentaires donnant droit de participation aux Championnats de France sera précisé. Ces places seront fonction des athlètes ayant réalisé les minima "Élite" à la date du 4 juillet 2002 et qui auront fait parvenir à la F.F.A. leur engagement, et le nombre retenu tel qu'il est défini aux Art. 4.1 et 4.2 du règlement des Championnats de France ÉLITE.
- 9.3 Les athlètes concernés par les Art. 9.1 et 9.2, et à condition qu'ils acceptent leur participation, devront la **confirmer sur place et dans l'immédiat auprès de l'officiel désigné à cet effet**, qui leur remettra le formulaire d'engagement aux Championnats de France, suivant la procédure définie à l'Art. 4.3 du règlement des Championnats de France ÉLITE.

## 10. INFORMATION CLUBS

Toutes modifications au règlement ainsi que les renseignements d'ordre général peuvent être obtenus sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE ÉLITE

## 1. IMPLANTATION

Date : samedi 13 et dimanche 14 juillet 2002

Lieu : Stade Henri Lux, Parc des Sports de l'Étivalière, SAINT-ÉTIENNE  
(42)

## 2. ÉPREUVES

### 2.1 *Masculins*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m Haies - 400 m Haies - 3000 m Steeple - 20 km Marche (+ Espoirs) - Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot

### 2.2 *Féminines*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 100 m Haies - 400 m Haies - 3000 m steeple - 10 km Marche (+ Espoirs) - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids Disque - Marteau - Javelot

## 3. TITRES DECERNES

- Champions de France ÉLITE pour les épreuves figurant au § 2
- Champions de France Espoirs pour la marche

## 4. QUALIFICATIONS

4.1 En dehors des athlètes ayant réalisé les minima et qui devront s'engager (voir § 5 ci-après), seront qualifiés au minimum dans chaque épreuve les 3 premiers athlètes du Championnat de Nationale (à l'exception du 3000 m steeple féminin et de la marche) et le vainqueur du Championnat National de 2001 à Obernai.

4.2 Seront également éventuellement qualifiés, compte tenu des performances réalisées lors de ces championnats, les athlètes permettant de compléter à :

- 24 participants, pour toutes les courses sauf les 1500 m, 5000 m et 3000m Steeple (H et F) pour lesquels le nombre d'athlètes retenus sera de 18
- 16 participants pour tous les concours ;

Les athlètes ainsi retenus pour les Championnats de France Élite devront compléter sur place le formulaire d'engagement. À cet effet, ils devront obligatoirement se présenter auprès de l'officiel responsable dès la fin de leur épreuve de Nationale (à Sotteville les Rouen).

## **5. ENGAGEMENTS**

- 5.1** Les engagements des athlètes ayant réalisé les minima pour les Championnats de France Élite (cf. page 18) devront parvenir impérativement à la F.F.A. pour le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2002, selon les dispositions énoncées en page 5 de manière à déterminer le nombre de places mises en jeu le jour des Championnats de Nationale. Il en sera de même pour les désengagements des athlètes engagés
- 5.3** Tout engagement tardif, accepté, sera pénalisé d'une somme de 45 €).
- 5.4** Les athlètes ayant réalisé dans une épreuve les minima "France Élite" n'auront pas le droit de participer aux Championnats de France de Nationale des 6 et 7 juillet à Sotteville les Rouen dans l'épreuve considérée.
- 5.5** *Participation - Pénalité* : Tout athlète engagé et déclarant forfait, sans motif valable, **dans les 8 jours** précédant l'épreuve ou sur le terrain, se verra infliger une pénalité de 45 €) par épreuve. Les forfaits par blessure ou motif médical devront être justifiés par la production d'un certificat médical jusqu'à la veille de l'épreuve.

## **6. HORAIRES, HEBERGEMENT ET TRANSPORTS**

Ces informations seront fournies à tous les clubs courant mai et figureront sur LE SITE [WWW.ATHLE.ORG](http://WWW.ATHLE.ORG)

## **7. ATHLETES ETRANGERS**

La participation d'athlètes étrangers est réglementée par les alinéas 2.1, 2.2 et 2.3 de l'Art. F 12 des règlements nationaux de compétition (pour la participation en finale se référer particulièrement au § 2.3.3).

## **9. INFORMATIONS CLUBS**

Toutes modifications au règlement et à l'horaire, ainsi que tous les renseignements d'ordre général, peuvent être obtenus sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS, JUNIORS, ESPOIRS

## 1. IMPLANTATION

Date : Vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 juillet 2002

Lieu : Stade Lac de Maine à ANGERS (49).

## 2. ÉPREUVES

### 2.1 *Cadets*

100 m - 200 m - 300 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 110 m haies - 320 m haies - 1500 m steeple - relais 4x100 m - 5000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

### 2.2 *Juniors masculins*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - relais 4x100 m - 10000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (6 kg) - Disque - Marteau (6,250 kg) - Javelot.

### 2.3 *Espoirs masculins*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 110 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - Relais 4x100 m - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

### 2.4 *Cadettes*

100 m - 200 m - 300 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies - 320 m haies - 1500 m steeple - relais 4x100 m - 5000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

### 2.5 *Juniors féminines*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies - 400 m haies - 2000 m steeple - relais 4x100 m - 5000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

### 2.6 *Espoirs féminines*

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 100 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - Relais 4x100 m - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.

2.7 Les 10.000 m Espoirs seront disputés le 5 juin à MARSEILLE.

2.8 Les épreuves de marche Espoirs (H. & F.) seront disputées les 12-13 ou 14 juillet dans le cadre des championnats de France Élite à ST-ÉTIENNE.

## 3. TITRES DECERNES

Champion de France Cadets, Juniors et Espoirs (H. & F.) pour chacune des épreuves détaillées au § 2.



#### **4. QUALIFICATION**

Il faut avoir réalisé les minima d'engagement figurant aux pages **Erreur! Signet non défini.** et 0 du présent livret. De plus, le champion interrégional sera automatiquement qualifié sous réserve d'avoir réalisé le minimum E et d'avoir fait confirmer par son club sa participation. Se reporter au § 5.1 page 7 pour les conditions de réalisation des minima d'engagement.

Au 1500 m steeple Cadettes, la C.S.O. Nationale qualifiera 16 athlètes pour une finale directe. Les meilleures performances doivent être communiquées aux CTS pour le 30 juin 2002 (jour des interrégionaux) au plus tard.

La participation des athlètes étrangers est réglementée par les alinéas 2.1, 2.2 et 2.3 de l'article F.12 des règlements nationaux de compétition.

#### **5. ENGAGEMENTS**

Les engagements sur minima A doivent parvenir aux C.T.S. dans les conditions prévues page 7 au fur et à mesure de leur réalisation de façon à ce qu'ils arrivent au plus tard le 30 juin 2002 (jour des Interrégionaux). Il en sera de même pour les confirmations d'engagements des athlètes ayant réalisé les minima D et E (cf. § 5.1, page 7).

#### **6. HORAIRE**

Début des épreuves vendredi 26 juillet à 12 h 00. Les horaires détaillés paraîtront sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org), dès que possible.

##### **6.1 Concours**

6.1.1. Des épreuves de qualification seront organisées si le nombre d'athlètes présents le justifie (> à 16).

6.1.2. Quel que soit l'ordre de déroulement des concours de qualification, ceux-ci seront équilibrés.

6.1.3. Les compositions théoriques des groupes de qualification seront affichées au début de chaque journée au stand de retrait des dossards. Quel que soit le déroulement de l'épreuve, concours simultanés ou concours successifs, les dossards devront être retirés au plus tard 40' avant l'heure du 1er concours (**même en cas d'annulation des qualifications**), faute de quoi les athlètes seront considérés comme étant forfaits.

6.1.4. Les athlètes ayant réussi la limite de qualification seront qualifiés pour la finale. Ce nombre sera porté à 12.

#### **7. HEBERGEMENT - TRANSPORTS - RESTAURATION**

Consulter le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

#### **8. REGLEMENT TECHNIQUE DES EPREUVES**

## **8.1 Relais 4x100 m Cadets, Juniors et Espoirs (H. & F.)**

### *8.1.1 Qualification des athlètes*

Pourront concourir au titre de leur club tous les athlètes qualifiés pour ce club au 25 juillet 2002 avec limitation à un seul athlète étranger répondant aux critères des alinéas 2.2 a et 2.4 de l'article F.12 des règlements nationaux de compétition. Cette limitation est valable pour l'ensemble des 5 athlètes pouvant figurer sur la feuille de composition d'équipe.

### *8.1.2 Participation des athlètes*

Les Juniors (H. & F.) sont admis dans les relais 4x100 m Espoirs (H. & F.). Les Cadets et Cadettes sont admis dans les relais 4x100 m Juniors et Espoirs (H. & F. ). Les Minimes (H &F) sont admis dans les relais 4x100m Cadets & Cadettes.

## **8.2 Triple saut Cadets (H. & F.)**

En fonction du niveau des athlètes et à leur demande, le juge arbitre pourra autoriser l'utilisation des planches à 11 m pour les Cadets et à 9 m pour les Cadettes, Juniors et Espoirs féminines.

## **8.3 Concours de qualification**

8.3.1 Pour les concours de qualification, la composition des 2 groupes sera équilibrée.

8.3.2 Les compositions théoriques des groupes de qualification seront affichées au début de chaque journée au stand de retrait des dossards. Quel que soit le déroulement de l'épreuve, concours simultanés ou concours successifs, les dossards devront être retirés au plus tard 40 minutes avant l'heure du premier concours (**même en cas d'annulation des qualifications**), faute de quoi les athlètes seront considérés comme étant forfaits.

Dans le cas contraire, pour pouvoir participer, une pénalité 45 € sera exigée, payable immédiatement pour obtenir le dossard.

8.3.3 Si l'épreuve de qualification est supprimée, la Finale se déroulera à l'heure prévue au programme et horaire.

8.3.4 Dans le cas où un athlète serait engagé dans plusieurs épreuves ayant lieu simultanément et dans ce cas uniquement, la C.S.O. pourra sur demande écrite, transmise avant le 22 juillet 2002, effectuer des changements dans la composition des groupes de qualification. En aucun cas, il ne sera tenu compte des demandes présentées après cette date.

## **9. INFORMATION CLUBS**

Toutes modifications au règlement ainsi que l'horaire et tous renseignements d'ordre général peuvent être obtenus sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org).

## CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

• CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS MASCULINS	26
• CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS FEMININS	37
• COUPE DE FRANCE DES ÉPREUVES COMBINEES	39
• CHAMPIONNATS DE FRANCE DE RELAIS	41
• CRITERIUMS NATIONAUX DES SAUTS	43
• CRITERIUMS NATIONAUX DES LANCERS	47
• CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RELAIS DE MARCHE	50
• CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RELAIS SUR ROUTE (ÉKIDEN)	51
• CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS JEUNES ET PROMOTION ESPOIRS - JUNIORS (H. & F.), CADETS - MINIMES (H. & F.)	52

# CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS MASCULINS

Le présent règlement a été adopté par le Comité Directeur plénier du 9 février 2002 pour les années 2002, 2003 et 2004.

## 1/GENERALITES

### 1.1 *Sélection des clubs*

Le Championnat concernera :

1.1.1 48 clubs retenus par la C.S.O. Nationale, répartis en 3 divisions nationales en fonction des résultats du championnat 2001. Chaque division donnera lieu à l'attribution du titre de Champion de France.

- Division Nationale 1 A 16 clubs
- Division Nationale 1 B 16 clubs
- Division Nationale 1 C 16 clubs

1.1.2 Les autres clubs constitueront la Division Nationale 2 laissée à l'initiative des Conseils Interrégionaux.

Chaque Conseil Interrégional (le Comité Directeur LIFA pour l'Interrégion Ile de France) aura la liberté du processus de désignation (à l'aide d'un 1er tour régional qui se disputera au plus tard le dimanche 5 mai 2002) des clubs qui disputeront la Finale de Nationale 2 dans chaque Interrégion et de ceux qui disputeront les finales régionales.

Chaque Conseil Interrégional (le Comité Directeur LIFA pour l'Interrégion Ile de France) décidera donc de la composition du tour interrégional (Nationale 2).

1.1.3 La composition et le règlement des rencontres régionales et interrégionales seront laissés à l'initiative de chaque Ligue régionale et de chaque Conseil Interrégional.

### 1.2 *Dates de la compétition*

Le 1er Tour se déroulera au plus tard le 5 mai 2002. La finale des interclubs régionaux, interrégionaux et nationaux aura lieu le dimanche 19 ou le lundi 20 mai 2002. Toutefois, des rencontres pourront se dérouler le samedi après-midi 18 mai 2002.

Cette date du 18 mai 2002 pourra être retenue par la C.S.O. Nationale pour organiser toute rencontre qui ne regrouperait que des clubs ayant à effectuer un déplacement de moins de 50 km ou si

ceux qui doivent effectuer un déplacement supérieur ont donné leur accord préalable.

### **1.3 Engagements**

1.3.1 Pour les 48 clubs de N. 1 retenus (§ 1.1.1) la participation ne sera définitive qu'après réception, par la C.S.O. Nationale, via la ligue régionale, d'un formulaire d'inscription comportant l'engagement d'accepter, sans aucune réserve, toutes les dispositions du présent règlement ainsi que celles de la circulaire financière qui concerne le Championnat de France Interclubs.

Ce formulaire sera signé du Président ou du Secrétaire de la Section d'Athlétisme du club concerné ; il devra être visé par la ligue régionale et parvenir à la F.F.A. au plus tard le 15 avril 2002.

1.3.2 Pour les clubs disputant les finales interrégionales de N. 2 (§ 1.1.2) la participation sera subordonnée à la réception, par le C.T.S. chargé de missions interrégionales, avant le 15 avril 2002, d'un formulaire analogue, via la Ligue régionale.

1.3.3 Une seule équipe de chaque club peut participer au Championnat de France Interclubs des divisions nationales 1 A, 1 B et 1 C. Éventuellement une équipe seconde pourra participer à la finale interrégionale de Nationale 2, sans pouvoir prétendre à montée en N. 1 C, sans qu'un athlète ne puisse au MEME TOUR de la compétition figurer dans les deux équipes, tant en épreuve individuelle qu'en relais.

### **1.4 Qualification des athlètes**

1.4.1 Pourront seuls concourir au titre de leur club au tour régional ou à la finale nationale (y compris la finale interrégionale de Nationale 2), les athlètes des catégories Vétérans, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets, qualifiés au titre de leur club la veille de la compétition, sous réserve de présenter toutes les pièces justificatives (copie d'écran minitel).

1.4.2 Cette équipe pourra comprendre au maximum 2 athlètes étrangers répondant à l'un des critères suivants (Art. F.12 des règlements nationaux de compétitions, alinéa 2.4). Pour tout ce § 1.4.2, ne seront pas considérés comme étrangers, pour les besoins du présent règlement, les athlètes ressortissants d'un pays de l'Association Européenne de Libre Échange (AELE). Les pays de l'AELE sont les états membres de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et

la Suisse. Sont donc désignés dans les alinéas 1.4.2.1 à 1.4.2.3 ci-après par le terme « étranger » les ressortissants des autres pays.

- 1.4.2.1 Athlète étranger obtenant sa première licence F.F.A. dans un club à condition d'avoir au moins 24 mois de présence ininterrompue dans ce club le jour de la compétition.
- 1.4.2.2 Athlète étranger ayant eu sa première licence dans un autre club F.F.A. pendant au moins 24 mois sans interruption, il pourra participer dans les conditions définies à l'Art. 1.4.2 ci-dessus.
- 1.4.2.3 Les athlètes étrangers des catégories Juniors et Cadets titulaires d'une licence délivrée par la F.F.A. et remplissant toutes les conditions fixées par l'Art. 19 des Règlements Généraux de la F.F.A. sont considérés comme Français.
- 1.4.3 Il est permis à un club d'utiliser ses deux étrangers dans un même relais, mais, dans ce cas, le club ne pourra s'engager aux championnats de France de relais sur ce résultat obtenu, les conditions requises pour les tours qualificatifs étant les mêmes que pour les championnats de relais eux-mêmes (§. Art. 8.1 du règlement des championnats de France de relais).
- 1.4.4 Pour le contrôle de l'application des mesures prévues au § 1.4.2 chacun des 48 clubs de N. 1 ( §. 1.1.1) devra adresser à sa ligue régionale, avant le 15 avril 2002, un état comprenant la liste de ses athlètes considérés comme étrangers au regard du présent règlement (avec, pour chacun, la date de signature de sa première licence en France).

Les Ligues régionales transmettront ces états à la Fédération avant le 15 mars 2002, leur transmission garantissant l'exactitude des renseignements fournis par le club en ce qui concerne les athlètes licenciés dans cette même ligue pour la saison 2000 - 2001.

- 1.4.5 Les clubs disputant les finales de Nationale 2 (§.1.1.2) devront fournir un état analogue à celui prévu au § 1.4.4 Cet état devra parvenir au C.T.S. chargé de missions interrégionales avant le 11 mai 2002, la responsabilité de la Ligue et des clubs étant engagée, comme précisé au § précédent.
- 1.4.6 La gestion informatique de la compétition étant faite à partir du fichier fédéral des licenciés, et en vue d'un contrôle rapide des licenciés 2001 - 2002 des clubs participants, le responsable désigné du club devra remettre, une heure avant le début de la

réunion, au Délégué Technique, la composition d'équipe prévisionnelle et toutes les corrections qui lui ont été apportées (cf. Art. 6.2).

Tous les clubs n'ayant pas la possibilité de saisir directement leurs licences sur Minitel, la présentation de bordereaux de dépôt validés par la ligue ne sera admise que pour les clubs qui n'ont pas la possibilité de saisir directement leurs licences.

Pour toute licence non valide indiquée sur la composition d'équipe prévisionnelle (et corrections apportées), les droits de recherche éventuelle sur Minitel sont fixés à 3 € par licence, payables sur place le jour de la compétition, auprès du Délégué Technique ou de l'officiel habilité.

Le Délégué Technique interdira la participation à tout athlète qui ne sera pas en mesure de prouver sa qualification au club ou de présenter la pièce d'identité qui pourrait lui être demandée en plus de la présentation de la licence.

## **2/RÈGLEMENTS TECHNIQUES (GÉNÉRALITÉS)**

### **2.1 Organisation générale**

Toutes les rencontres du deuxième tour des Divisions Nationales 1 A, 1 B, 1 C, regrouperont 16 clubs (au 1er tour, il y aura un brassage regroupant des clubs des 3 divisions, cf. Art. 4).

### **2.2 Programme et possibilités de participation**

2.2.1 Chaque club pourra présenter 2 athlètes dans chacune des 19 épreuves individuelles suivantes :

100 - 200 - 400 - 800 - 1500 - 3000 - 5000 - 110 haies - 400 haies - 3000 steeple - 5000 marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot -

Il pourra en outre présenter une équipe dans chacun des relais 4x100 et 4x400.

2.2.2 Un même athlète pourra disputer, au maximum, une course, un concours et un relais ou un saut, un lancer et un relais, la marche étant classée dans les épreuves de courses.

Dans les concours, par dérogation aux Art. 142.3 et 181.2 des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003, un athlète qui aurait, car participant à 2 épreuves en même temps, été autorisé à effectuer ses essais dans un ordre différent de celui fixé au début de l'épreuve et qui, malgré cette autorisation, n'aurait pas

pu tenter un de ses essais différés, aura droit de tenter le ou les essais ultérieurs qui pourraient lui rester à cette hauteur.

2.2.3 Les Cadets ne seront pas admis à participer aux 400 - 5000 - 400 haies - 3000 steeple et relais 4x400. De plus, ils devront se soumettre aux limitations d'épreuves de leur catégorie d'âge.

## 2.3 Classements

2.3.1 Le classement de chaque finale nationale (y compris la finale interrégionale de Nationale 2) sera établi à la Table Internationale (édition 2002) et à la table de cotation complémentaire éditée en 1994 par la F.F.A. pour la marche (5000 / 3000 m).

2.3.1.1 Pour toutes les finales :

Forfait, abandon, disqualification ou non classé : 0 point.

2.3.1.2 En cas d'ex æquo, les clubs seront départagés par le nombre de premières places, puis de deuxièmes en cas de nouvelle égalité et ainsi de suite.

## 3/ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

### 3.1 *Rôle de la C.S.O. Nationale*

La C.S.O. Nationale répartit les 48 clubs de N. 1 (§.1.1.1) en divisions et groupes. Elle compose les finales nationales (18-19-20 mai 2002).

Elle désigne le Juge Arbitre sur proposition de la Ligue organisatrice et le Délégué technique. Elle effectue les tirages au sort, centralise et homologue les résultats, compose les divisions pour 2003.

Elle fixe les lieux des rencontres en accord avec les ligues régionales concernées à l'exception de la Finale de Nationale 1 A dont le lieu est fixé par le Bureau Fédéral.

### 3.2 *Rôle de la Ligue organisatrice*

La Ligue organisatrice établit l'horaire en tenant compte de la recommandation suivante, relative à l'ordre des courses :

5000 marche - 400 haies - 400 - 800 - 200 - 1500 - 110 haies - 100 - 3000 steeple - 3000 - 5000 - 4x100 - 4x400 -

3.2.1 L'horaire sera adressé aux clubs participants par la ligue organisatrice qui leur communiquera également les moyens de transport et éventuellement les modalités d'hébergement (avec copie à la C.S.O. Nationale).

Il sera établi de façon à permettre aux clubs les plus éloignés d'accéder au lieu de la compétition et d'en repartir, en tenant



compte des moyens de transport pouvant être utilisés. En cas de divergences, la C.S.O. Nationale prendra toutes décisions utiles.

3.2.2 Elle convoque les jurys, y compris le Juge Arbitre. Elle fournit sous sa responsabilité tout le matériel nécessaire au déroulement de la compétition (y compris un appareil de chronométrage électrique) et s'assure que tout est disponible. Elle adresse, à la fin de la compétition, à la C.S.O. Nationale (par télécopie 01.45.81.40.33 ou e-mail [cso@athle.org](mailto:cso@athle.org) ) le classement des équipes avec leur total de points. Dans les 24 heures qui suivent la compétition, elle adresse à la C.S.O. Nationale les résultats détaillés comprenant le classement complet de chaque épreuve et le tableau récapitulatif des points de la rencontre obtenus à la table de cotation.

3.2.3 Port de dossards : il est obligatoire pour toutes les courses et recommandé pour les concours.

3.2.4 L'organisation peut être confiée à un club ou à un Comité départemental, le contrôle devant en être assuré par la Ligue.

### **3.3 Rôle du Délégué Technique**

3.3.1 Ce Délégué, de préférence un Juge Arbitre Général, sera désigné par la C.S.O. Nationale.

Le jour de la compétition, il reçoit les feuilles de composition d'équipes, les licences (ou les listings) et les cartes d'officiels, pour contrôle.

Il prend toutes dispositions pour s'assurer que les athlètes ou officiels sont bien licenciés ou qualifiés au club qu'ils représentent, avec éventuellement un contrôle minitel à posteriori. Il adresse à la C.S.O. Nationale, dans les 48 heures, un compte rendu signalant les anomalies ou les qualifications douteuses.

A la fin de la réunion, il confirme le classement général de l'épreuve. Il transmet à la C.S.O. Nationale le classement définitif par télécopie (01.45.81.40.33), par e-mail [cso@athle.org](mailto:cso@athle.org) ou par téléphone (01.53.80.70.05), mais à confirmer par télécopie ou e-mail, de telle sorte qu'il soit parvenu le lendemain de la compétition avant 10 heures.

Indépendamment des décisions du Juge Arbitre prises sur le terrain, il fournit à la C.S.O. Nationale ses explications des décisions qu'il a dû prendre, celles-ci ne pouvant être remises en question que par la C.S.O. Nationale. Il encaisse les pénalités et/ou les droits d'appel (100 €) s'il y a lieu.

Enfin, il adresse par courrier à la C.S.O. Nationale, les résultats complets, le classement général, les feuilles de composition d'équipes (avec modifications éventuelles), la composition du jury et son compte rendu dans les 48 heures.

3.3.2 Pour les compétitions de niveau interrégional (N. 2) où les équipes disputent l'accès à la Division N. 1 C, l'organisateur (la ligue ou l'interrégion) devra veiller à désigner une personne chargée des mêmes opérations que le Délégué Technique des rencontres de N. 1.

La ligue (ou l'interrégion) organisatrice sera responsable de l'envoi, à la C.S.O. Nationale, dans les 48 heures, des mêmes documents (résultats complets, classement définitif, feuilles de composition de toutes les équipes, composition du jury et rapport du délégué désigné).

### 3.4 *Rôle du Juge Arbitre*

Pendant le déroulement des épreuves, il exerce les attributions qui lui sont dévolues par les règlements internationaux.

Dans les 48 heures qui suivent la compétition, il adresse son rapport à la C.S.O. Nationale et en fait parvenir une copie à la ligue organisatrice.

## 4/ DEROULEMENT

### ⇒ **du 1er tour et qualification pour le 2e tour**

Les 48 clubs de Nat. 1 A, 1 B, 1 C, ont été répartis en 8 poules géographiques, permettant de limiter les déplacements.

A l'issue du 1er tour, la finale et la rencontre de classement de chaque division seront composées en tenant compte des 8 meilleurs totaux de points pour la finale et des 8 suivants pour la rencontre de classement, les clubs restant dans la division obtenue à la suite du championnat 2001. Néanmoins, pour les sauts verticaux, des groupes de niveaux pourront être constitués.

### ⇒ **du 2e tour et incidence sur le championnat 2003**

➤ Divisions N. 1 A, 1 B,

A l'issue du 2e tour, les clubs classés 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> de la rencontre de classement descendent en division inférieure et les clubs classés 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de la finale de N.1 B accèdent à la division supérieure.

➤ Divisions N. 1 C et N. 2,

A l'issue du 2e tour, 18-19-20 mai 2002, les 3 premiers clubs classés de la finale de N. 1 C accèdent à la division N. 1 B. Les clubs classés 5<sup>e</sup> à

8e de la rencontre de classement de N. 1 C descendent en division N. 2 et sont remplacés par les 4 meilleurs totaux de N. 2 (toutes interrégions confondues).

Les 5e et 6e meilleurs totaux de la division N. 2 (toutes interrégions confondues) seront comparés aux totaux des clubs classés 3e et 4e de la rencontre de classement de N. 1 C.

Les 2 meilleurs de ces 4 totaux permettront à leurs clubs de monter ou de se maintenir en N. 1 C, suivant le cas.

## 5/REGLEMENT TECHNIQUE DES EPREUVES

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

### 5.1 *Courses individuelles jusqu'au 400 m et 400 m haies inclus*

Pour toutes les rencontres, deux courses seront organisées, la première groupant le meilleur de chaque club, se référer à la recommandation de l'Art. 7.2, les temps des deux courses seront pris en considération pour établir le classement à la place de chaque épreuve après cotation à la table.

### 5.2 *Courses individuelles à partir du 800 m et relais*

Il n'y aura qu'une seule course. Toutefois au 800 m, les 2 athlètes du même club seront placés dans le même couloir. En cas de rencontre à 8 clubs, il y aura, pour les 800 m, deux courses. Elles seront organisées selon l'Art. 5.1, ci-dessus.

### 5.3 *Épreuve du 5000 m Marche*

Cette épreuve devra se disputer en début de réunion mais, si l'horaire ne permet pas de la faire disputer séparément, elle pourra se dérouler à partir du 5e ou 6e couloir durant les épreuves de 3000 et 5000 m.

### 5.4 *Chronométrage des courses*

Le chronométrage de toutes les courses sera effectué et enregistré par un système électrique entièrement automatique.

### 5.5 *Saut en Hauteur*

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 1 m 60, chaque concurrent aura droit à une **seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm.

Ensuite : 1.60 m, de 5 en 5 jusqu'à 2.00 m, de 3 en 3 jusqu'à 2.06 m, puis de 2 en 2 cm. Un concurrent restant seul en compétition pourra

demander la hauteur de son choix, mais sa performance sera cotée à la hauteur inférieure prévue au tableau des montées de barre au cas où elle n'y figurerait pas. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète, à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1 minute, les dispositions de l'Art. 180, § 17, alinéas b et c des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003 n'étant pas applicables.

### **5.6** *Saut à la Perche*

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 2.80 m (et sous réserve des possibilités matérielles), chaque concurrent aura droit à une **seule** hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm.

Ensuite 2.80 m, de 20 en 20 jusqu'à 4.20 m, de 15 en 15 jusqu'à 4.50 m, de 10 en 10 jusqu'à 5.00 m, puis de 5 en 5 cm. Même disposition que pour le saut en hauteur lorsqu'un concurrent restera seul en compétition. En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un même athlète à l'appel de son nom pour chaque tentative ne pourra dépasser 1'. Les dispositions de l'Art. 180, § 17, alinéas b et c, des règlements de l'I.A.A.F. 2002 – 2003 n'étant pas applicables.

### **5.7** *Triple saut*

La planche d'appel sera normalement située à 13 m, mais les athlètes pourront opter pour sauter à partir d'une planche située à 9 ou 11 m. Mention devra alors en être faite sur la feuille de composition d'équipe. S'il n'existe pas de planche fixée à 11 m ou 9 m, il en sera figuré une par une bande de 20 cm de large, faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il n'y aura pas lieu de placer de la plasticine ou du sable, la validité du saut étant à l'appréciation du juge.

Le concours débutera avec la planche à 9 m puis celle située à 11 m et, enfin, celle située à 13 m. Dans chaque sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

### **5.8** *Lancers*

Les engins de la catégorie Seniors seront utilisés.

### **5.9** *Dispositions communes au saut en longueur, au triple saut et aux 4 lancers*

Il n'y aura qu'un seul concours, quel que soit le nombre de clubs en présence, tous les concurrents ayant droit à **6 essais**.

## 6/DISPOSITIONS DIVERSES

### 6.1 *Ordre de participation*

Le tableau indiquant pour chaque club la position de ses athlètes au départ de chaque course ou l'ordre de participation de ses sauteurs et lanceurs dans les concours, en fonction du tirage effectué, sera adressé courant avril 2002 avec, entre autres, la composition des rencontres.

### 6.2 *Feuille de composition d'équipe*

Pour la compétition, cet imprimé sera adressé en **UN** exemplaire et en temps utile par la C.S.O. Nationale aux clubs concernés. Afin de permettre de respecter les horaires en début de réunion et de vérifier la qualification des athlètes, UN exemplaire de la composition d'équipe, même prévisionnelle, devra être transmis et au plus tard 48 heures avant la rencontre à l'organisateur.

La composition définitive d'équipe sera remise au délégué au plus tard 1 heure avant le début de la 1ère épreuve, en utilisant une copie de la composition d'équipe prévisionnelle et en la modifiant si besoin avec un stylo de couleur différente.

Sur cet imprimé, devront figurer :

- les 2 participants prévus pour chaque épreuve individuelle, celui mentionné en premier étant considéré comme le meilleur ;
- la composition probable des équipes de relais ;
- les 6 remplaçants éventuels
- les 3 officiels diplômés (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> degré)
- pour le triple saut, la mention des athlètes désirant utiliser la planche à 9 m ou à 11 m ;
- le nom et la signature du responsable de l'équipe qui sera le seul habilité à répondre, en son nom, aux demandes formulées par le Délégué Technique et à lui signaler des changements dans la composition de l'équipe.

Les changements ne pourront être effectués que parmi les athlètes indiqués sur la feuille de composition d'équipe remise en début de réunion, y compris les 6 remplaçants.

Ces changements, autorisés dans les limites fixées par le règlement, devront être signalés au plus tard 30 minutes avant le début de

l'épreuve concernée, sauf cas de force majeure (par exemple, athlète venant de se blesser dans une autre épreuve).

### **6.3 Officiels**

Aux 2 tours du championnat 2002, **pour toute la durée de la réunion**, chaque club participant devra présenter et mettre à la disposition du Juge Arbitre, au minimum, 3 officiels diplômés : un officiel fédéral (3e degré) et deux officiels régionaux (2e degré). Parmi ces 3 officiels, 2 au moins devront officier comme Juges de concours.

Ces officiels, licenciés pour la saison 2001 - 2002 aux clubs concernés (s'ils ne peuvent présenter leur licence, il y aura une pénalité de 3 € pour contrôle minitel ultérieur), devront justifier de leur qualification par la présentation de leur carte d'officiel (fédéral ou régional), même "non millésimée", au moment de la présentation du listing des licences (§ 1.4.7).

Les clubs ne présentant pas le nombre d'officiels requis seront sanctionnés d'une pénalité de 150 € par officiel non présenté **ou** ne remplissant pas la qualification prescrite ; de plus, il sera infligé une pénalité de 700 points pour un officiel non présenté **ou** ne possédant pas la qualification prescrite, 1500 points pour deux et 2500 points pour trois.

### **6.4 Indemnisation**

Selon les modalités de la circulaire financière, définies pour les épreuves nationales par équipes.

## **7/FRAUDES ET IRREGULARITES**

- 7.1** Toute irrégularité au regard des dispositions des § 1.4.1 - 1.4.2 - 2.2.2 - 2.2.3 - entraînera la disqualification du club qui l'aura commise et sa mise hors championnat pour l'année 2002.
- 7.2** Si ces irrégularités présentent un caractère frauduleux, le club qui s'en est rendu coupable pourra se voir interdire la participation au championnat 2003 et ce sans préjudice des sanctions pouvant être prises dans le cadre du Règlement Disciplinaire de la F.F.A.

## **8/FORFAITS**

Si l'un des 48 clubs de N. 1 déclare forfait à l'un des 2 tours, il sera classé dernier de sa division et sera rétrogradé dans la division inférieure en 2003.

## **9/ CAS NON-PREVUS**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la C.S.O. Nationale dans le cadre des Règlements Généraux de la F.F.A.

## CHAMPIONNAT DE FRANCE INTERCLUBS FEMININS

Ce règlement est identique à celui du Championnat de France Interclubs masculins sous réserve d'adapter, comme suit, un certain nombre d'articles.

### 2.2 *Programme et possibilité de participation*

2.2.1 Chaque club pourra présenter 2 athlètes dans chacune des 17 épreuves individuelles suivantes :

100 - 200 - 400 - 800 - 1500 - 3000 - 100 haies - 400 haies - 3000 marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque Marteau - Javelot -

Il pourra en outre présenter une équipe de relais 4 x 100 et une équipe de relais 4 x 400.

2.2.3 Les Cadettes ne seront pas admises à participer aux 400 - 400 haies et relais 4x400.

### 3.2 *Ordre des Courses*

3000 m marche - 400 m haies - 400 - 800 - 200 - 1500 - 100 m haies - 100 - 3000 - 4 x 100 - 4 x 400 -

5.3 Remplacer « 5000 m marche » par « 3000 m marche ».

### 5.5 *Saut en Hauteur*

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 1.40 m, chaque concurrente aura droit à une **seule** hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm. Ensuite 1.40 m de 5 en 5 cm jusqu'à 1. 60 m, 1. 63 m, 1. 66 m, 1. 68 m, puis de 2 cm en 2 cm.

Une concurrente restant seule en compétition pourra demander la hauteur de son choix, mais sa performance sera cotée à la hauteur inférieure prévue au tableau des montées de barre au cas où elle n'y figurerait pas.

En cas d'ex æquo pour la première place, il n'y aura pas de barrage.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à une même athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1 minute, les dispositions de l'Art. 180, § 17, alinéas b et c, des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003 n'étant pas applicables.

### 5.6 *Saut à la Perche*

Pour tout concours débutant à une hauteur inférieure à 2.00 m ( et sous réserve des possibilités matérielles), chaque concurrente aura

droit à une **seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm.

Ensuite 2.00 m et de 20 en 20 cm jusqu'à 3.00 m, de 15 en 15 cm jusqu'à 3.30 m, de 10 en 10 cm jusqu'à 3.70 m, puis de 5 en 5 cm. Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur lorsqu'une concurrente reste seule en compétition et en cas d'ex æquo pour la 1ère place.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à une même athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1', les dispositions de l'Art. 180, § 17, alinéas b et c, des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003 n'étant pas applicables.

### **5.7** *Triple saut*

Planche d'appel située à 7 m, 9 m ou 11 m.

### **6.2** *Feuille de composition d'équipe*

Pour le Triple saut, la mention des athlètes désirant utiliser la planche à 7 m ou à 9 m.



# COUPE DE FRANCE DES ÉPREUVES COMBINÉES

## CHALLENGE JEAN-LOUIS POLIN

### **1. IMPLANTATION**

Dates : Samedi 28 & dimanche 29 septembre 2002

Lieu : ISSOUDUN (36)

### **2. ÉPREUVES**

La Coupe existe en Féminines et en Masculins.

Les épreuves de cette Coupe sont le Décathlon masculin (l'Ennéathlon pour les Cadets) et l'Heptathlon féminin.

Les résultats de cette Coupe seront pris en compte dans la Coupe de France d'athlétisme qui se déroulera la semaine suivante (voir pages ci-après).

### **3. QUALIFICATION DES EQUIPES**

Seront retenues les 10 meilleures équipes (une seule par club) en masculins et en féminines sur les résultats de 2002.

Chaque équipe est composée de 3 athlètes dont au moins un jeune (Junior ou Cadet).

### **4. QUALIFICATION DES ATHLETES**

- Pourront seuls concourir les athlètes qualifiés au titre de leur club au 31 juillet 2002. S'il s'agit d'athlètes n'ayant pas été licenciés à un autre club après le 31 octobre 2000 ou d'un renouvellement, ils pourront n'être qualifiés au titre de leur club que la veille de la compétition.
- Ces dates seront celles de l'enregistrement direct sur ordinateur.
- Cette équipe pourra également comprendre, au maximum, 1 athlète étranger répondant aux critères de l'alinéa 3.4 de l'article F12 des règlements nationaux de compétition.

### **5. ENGAGEMENTS**

Un pré-engagement devra être fait à la date des Championnats de France des Jeunes d'Angers.

En ce qui concerne les engagements définitifs, il faudra adresser obligatoirement la liasse complète d'engagement pour qu'elle soit parvenue, après accord de la Ligue, à la F.F.A., le mardi 10 septembre 2002, dernier délai.

Elle devra comporter les renseignements (n° de licence, nom, catégorie d'âge, etc...) sur les 3 athlètes pouvant qualifier l'équipe ainsi que leurs performances

et le total de points. La liste des clubs qualifiés paraîtra le 17 septembre 2002 sur MINITEL 3615 ATHLE et sur le site internet [www.athle.org](http://www.athle.org). Les équipes qualifiées doivent faire parvenir leur composition d'équipes probable sur le formulaire prévu à cet effet pour le 19 septembre 2002, dernier délai.

## **6. HORAIRES - HEBERGEMENT - TRANSPORT - ACCUEIL**

Toutes les informations seront disponibles sur MINITEL 3615 ATHLE et sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

## **7. ATHLETES INDIVIDUELS**

Un certain nombre de places pour des athlètes individuels, sera disponible dans la mesure du possible. Les engagements des athlètes intéressés devront être effectués dans les conditions définies à l'Art. 5 ci-avant.

## **8. REGLEMENT TECHNIQUE**

- Composition d'équipe : une équipe est composée de 3 athlètes, dont au moins 1 jeune (cadet ou junior).
- Chaque responsable pourra augmenter la participation à 5 athlètes, à condition qu'il y ait au moins 2 jeunes (cadets ou juniors).
- Classement : il se fera sur la composition de base de l'équipe, c'est-à-dire avec le résultat cumulé de 3 totaux, dont obligatoirement celui d'un jeune.
- La compétition se déroulera suivant le règlement des Championnats de France d'épreuves combinées. Les séries du 800 m et du 1500 m seront composées de telle sorte que l'une d'entre elles regroupe les équipes les mieux placées après l'avant dernière épreuve.
- Les athlètes d'une même équipe seront répartis dans des groupes A, B, C, D et E, en fonction de la demande de leur club.
- Les athlètes des catégories Cadets (H & F) seront réunis obligatoirement dans les groupes "D" et "E".
- Pour des raisons d'équipement et pour les athlètes des groupes C, D & E de chaque équipe, il y aura la possibilité de permuter les concours de saut en hauteur (1er jour) avec celui de saut à la perche (2e jour) pour les épreuves masculines ou de saut en longueur (2e jour) pour les épreuves féminines et les concours du lancer de poids (1er jour) avec ceux du lancer de javelot (2e jour) pour les épreuves masculines et féminines.
- Un changement dans la composition de l'équipe sera accepté jusqu'à une heure avant le début de la réunion, à condition que le remplaçant prenne place dans le groupe de celui qu'il remplace.

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE RELAIS

## **1. IMPLANTATION**

Date : Les 5 et 6 octobre 2002

Lieu : à désigner

## **2. ÉPREUVES**

### **2.1 Hommes**

4x100 m - 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - 4x1500 m - 4x1000 m Cadets

### **2.2 Femmes**

4x100 m - 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - 4x1500 m - 4x1000 m Cadettes

## **3. TITRES DECERNES**

Champion de France pour chacune des épreuves désignées au paragraphe précédent.

## **4. QUALIFICATION**

Il faut avoir réalisé les minima d'engagement figurant à la page 18 du présent livret, dans une compétition s'étant déroulée sous le contrôle des Ligues.

Pour le 4x1000 m Cadets et Cadettes, les clubs dont les athlètes auront réalisé une performance comprise entre 10'45" et 11'05" pour les Cadets et entre 13'20" et 13'40" pour les Cadettes, devront faire parvenir à la F.F.A., par l'intermédiaire de leur Ligue, la liasse complète du formulaire d'engagement pour le 23 septembre. La C.S.O. se chargera de qualifier les clubs pour une participation de 16 équipes, qui seront retenues pour une finale directe le samedi 5 octobre.

Au 4 x 1500 m féminin, les équipes ayant participé à, au moins une épreuve qualificative, devront faire parvenir à la F.F.A., par l'intermédiaire de leur ligue, la liasse complète d'un formulaire d'engagement pour le 23 septembre, dernier délai. La C.S.O. Nationale qualifiera 12 équipes pour une finale directe, le samedi 5 octobre.

## **5. ENGAGEMENTS**

Les demandes d'engagement doivent être adressées au siège de la F.F.A., au fur et à mesure de leur réalisation, et parvenir au plus tard le lundi 23 septembre (par l'intermédiaire des ligues) accompagnées d'une feuille de composition probable d'équipe, à retirer auprès des ligues.

## **6. HORAIRES, HEBERGEMENTS ET MOYENS DE TRANSPORT**

Les informations complètes seront disponibles sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

Un dossier d'informations sera envoyé par l'organisateur à tous les clubs ayant participé aux Championnats 2001.

## **7. REGLEMENT TECHNIQUE**

### **7.1 *Qualification des athlètes***

Peuvent concourir au titre de leur club, les athlètes qualifiés pour ce club au 31 juillet 2002. S'il s'agit d'athlètes n'ayant pas été licenciés dans un autre club depuis le 31/10/2000 ou d'un renouvellement, ils pourront n'être qualifiés au titre de leur club que la veille de la compétition

Une équipe pourra comprendre un athlète étranger répondant aux critères de l'alinéa 2.4 de l'Art. F. 12 des règlements nationaux de compétition.

Il en ira de même lors des tours qualificatifs. C'est ainsi que si, lors des championnats Interclubs, 2 étrangers participent à un même relais, le club ne pourra pas s'engager aux championnats de relais avec ce résultat.

### **7.2 *Participation des athlètes***

7.2.1 Les Juniors (H. & F.) peuvent participer à tous les relais. Toutefois, un (ou une) Junior ne peut participer à deux relais que si leurs distances respectives ne sont pas supérieures à 400 m.

7.2.2 Les Cadets et Cadettes peuvent participer à tous les relais, sauf les 4x400 m. Toutefois, ils ne peuvent doubler que s'il s'agit des relais 4x100 m et 4x200 m.

7.2.3 En aucun cas, un athlète de la catégorie « Minimes » (G. & F. ) ne pourra participer aux relais 4x1000 m de la catégorie « Cadets ».

### **7.3 *Composition des équipes***

7.3.1 Chaque club pourra inscrire 5 athlètes sur la feuille de composition d'équipe pour tous les relais sauf au 4x100 m où il lui sera permis d'en inscrire 6. **Parmi ces 5 ou 6 athlètes, il ne pourra y avoir qu'un seul étranger (cf. article 7.1).**

7.3.2 A chaque tour de la compétition, l'équipe sera obligatoirement formée par 4 des athlètes inscrits sur la feuille de composition d'équipe déposée lors du 1<sup>er</sup> tour. (toutefois, en ce qui concerne le relais 4x100 m, si un athlète présent lors des séries ne participe pas aux ½ finales, il ne pourra courir la finale).

### **7.4 *Dossards***

Tous les athlètes d'une même équipe devront porter le même numéro de dossard (1 par athlète).

# CRITERIUMS NATIONAUX DES SAUTS

## **1. IMPLANTATION**

Date : Les 5 et 6 octobre 2002 (toutefois, s'il n'est pas possible de trouver un stade susceptible d'accueillir les Championnats de France de relais et les critères des sauts et des lancers, ces critères se dérouleront les 28 et 29 septembre 2002).

Lieu :

## **2. ÉPREUVES**

### **2.1 Hommes**

Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut

### **2.2 Femmes**

Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut

## **3. CLASSEMENT PAR EQUIPES**

### **3.1 Critérium National Hommes et Critérium National Femmes**

- Le club vainqueur sera celui qui obtiendra le total de points le plus élevé sur l'ensemble des critères pour lesquels il est qualifié.
- Pour chaque critérium de spécialité, des points seront attribués de la manière suivante :

8 points au 1<sup>er</sup>, 7 au 2<sup>e</sup>, 6 au 3<sup>e</sup> et ainsi de suite.

Tout cas d'ex æquo sera tranché au profit du club ayant obtenu le plus de premières places sur l'ensemble des critères de spécialités, si l'ex æquo subsiste, le club ayant obtenu le plus de 2<sup>e</sup> places, et ainsi de suite.

### **3.2 Critériums par saut**

- Pour chaque critérium de spécialité, le classement sera établi par addition des performances des 4 participants.
- Tout cas d'ex æquo sera tranché au profit du club obtenant la moins mauvaise performance ; si l'ex æquo subsiste, la 2<sup>e</sup> moins mauvaise performance et ainsi de suite.

#### **4. QUALIFICATION DES ATHLETES**

**4.1** Pour chaque Critérium, pourront seuls concourir au titre de leur club les athlètes des catégories Vétérans, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes, qualifiés au titre de leur club le 31 juillet 2002. S'il s'agit d'athlètes n'ayant pas été licenciés à un autre club après le 31 octobre 2000 ou d'un renouvellement, ils pourront n'être qualifiés au titre de leur club la veille de

Ces dates seront celles de l'enregistrement direct sur ordinateur.

**4.2** Pour chaque critérium, une équipe pourra également comprendre au maximum 1 athlète étranger répondant aux critères de l'alinéa 2.4 de l'article F. 12 des règlements nationaux de compétition.

**4.3** Un athlète ne pourra participer qu'à un seul critérium. De plus, il ne pourra participer à la qualification de son club que dans un seul critérium.

#### **5. QUALIFICATION DES CLUBS**

Pour un critérium de spécialité un club retiendra la meilleure performance que chacun des quatre athlètes formant une équipe aura réalisé au cours des compétitions qualificatives retenues par les ligues (championnats individuels, par équipes et autres organisations) également les rencontres internationales.

Les ligues pourront organiser des compétitions spécifiques sauts, critérium régional.

Dernière compétition qualificative : 15 septembre 2002.

#### **6. ENGAGEMENTS**

Pour le 4 septembre 2002, les clubs devront obligatoirement adresser à la F.F.A., par l'intermédiaire des ligues, sur la feuille spécifique prévue à cet effet, qui sera disponible auprès des ligues régionales, leurs engagements à partir des résultats obtenus lors des compétitions qui se seront déroulées à cette date.

Pour le 16 septembre 2002 au plus tard, les ligues régionales adresseront à la C.S.O. Nationale par télécopie (01.45.81.40.33) les résultats des critères régionaux dont la date limite de déroulement est le 15 septembre 2002. Tous les clubs ayant participé à un critérium régional seront supposés vouloir s'engager au Critérium National et seront automatiquement qualifiés (si leur total le leur permet) à condition que la ligue en ait communiqué le résultat le 16 septembre par télécopie.

Deux équipes d'un même club et dans un même critérium pourront figurer dans le classement, mais une seule équipe sera qualifiée.

Le 17 septembre 2002, les 8 clubs qualifiés figureront sur le Minitel et sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) ; ceux-ci pourront se désengager (le plus tôt possible) afin que la C.S.O. puisse procéder à leur remplacement.

## **7. REGLEMENT TECHNIQUE**

### **7.1 Triple saut**

- **Masculins**

La planche d'appel sera normalement située à 13 m pour les catégories Seniors, Espoirs et Juniors, à 11 m pour les Cadets et à 9 m pour les Minimes ; mais les athlètes pourront opter pour une planche à 11 m pour les catégories Seniors, Espoirs et Juniors, à 9 m pour les Cadets et 7 m pour les Minimes.

- **Féminines**

La planche d'appel sera normalement située à 11 m pour les catégories Seniors, Espoirs et Juniors, à 9 m pour les catégories Cadettes et Minimes ; mais les athlètes pourront opter pour une planche à 9 m pour les catégories Seniors, Espoirs et Juniors, à 7 m pour les catégories Cadettes et Minimes.

### **7.2 Groupes**

Les athlètes d'une même équipe seront répartis dans 4 groupes de 8 en fonction des indications communiquées sur la feuille de composition d'équipe envoyée au moment de l'engagement.

Un changement dans la composition de l'équipe sera accepté jusqu'à une heure avant le début de la réunion, à condition que le remplaçant prenne place dans le groupe de celui qu'il remplace.

### **7.3 Participation**

Les Benjamins et Benjamines ne sont pas admis dans ces critères.

### **7.4 Bonifications**

Pour les jeunes catégories, application des bonifications suivantes :

CATEGORIE	HAUTEUR	LONGUEUR	TRIPLE SAUT	PERCHE
MINIMES FILLES	+ 9	+ 30	+ 45	+ 45
CADETTES	+ 6	+ 20	+ 30	+ 30
JUNIORS FEMMES	+ 3	+ 10	+ 15	+ 15
MINIMES GARÇONS	+ 15	+ 45	+ 60	+ 60
CADETS	+ 10	+ 30	+ 40	+ 40
JUNIORS HOMMES	+ 5	+ 15	+ 20	+ 20

**7.5** La finale nationale de chaque critérium regroupera les 8 clubs qui auront les plus forts totaux.

**8. HORAIRE**

Il figurera sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) dès que possible.

**9. HEBERGEMENT ET MOYENS DE TRANSPORT**

Renseignements sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)



# CRITERIUMS NATIONAUX DES LANCERS

## **1. IMPLANTATION**

Date : Les 5 et 6 octobre 2002 (toutefois, s'il n'est pas possible de trouver un stade susceptible d'accueillir les Championnats de France de relais et les critères des sauts et des lancers, ces critères se dérouleront les 28 et 29 septembre 2002).

Lieu :

## **2. ÉPREUVES**

### **2.1 Hommes**

Poids - Disque - Marteau - Javelot

### **2.2 Femmes**

Poids - Disque - Marteau - Javelot

## **3. CLASSEMENT PAR EQUIPES**

### **3.1 Critérium National Hommes et Critérium National Femmes**

- Le club vainqueur sera celui qui obtiendra le total de points le plus élevé sur l'ensemble des critères pour lesquels il est qualifié.
- Pour chaque critérium de spécialité, des points seront attribués de la manière suivante :

8 points au 1er, 7 au 2e, 6 au 3e et ainsi de suite.

Tout cas d'ex æquo sera tranché au profit du club ayant obtenu le plus de premières places sur l'ensemble des critères, si l'ex æquo subsiste, le club ayant obtenu le plus de 2e places, et ainsi de suite.

### **3.2 Critériums par lancer**

- Pour chaque critérium de spécialité, le classement sera établi par addition des performances des 4 participants.
- Tout cas d'ex æquo sera tranché au profit du club obtenant la moins mauvaise performance ; si l'ex æquo subsiste, la 2e moins mauvaise performance et ainsi de suite.

## **4. QUALIFICATION DES ATHLETES**

**4.1** Pour chaque Critérium, pourront seuls concourir au titre de leur club les athlètes des catégories Vétérans, Seniors, Espoirs, Juniors, Cadets, Minimes, qualifiés au titre de leur club le 31 juillet 2002. S'il s'agit

d'athlètes n'ayant pas été licenciés à un autre club après le 31 octobre 2000 ou d'un renouvellement, ils pourront n'être qualifiés au titre de leur club que la veille de la compétition.

Ces dates seront celles de l'enregistrement direct sur ordinateur.

**4.2** Pour chaque critérium, une équipe pourra également comprendre au maximum 1 athlète étranger répondant aux critères de l'alinéa 2.4 de l'article F. 12 des règlements nationaux de compétition.

**4.3** Un athlète ne pourra participer qu'à un seul critérium. De plus, il ne pourra participer à la qualification de son club que dans un seul critérium.

## **5. Qualification des clubs**

Pour un critérium, un club retiendra la meilleure performance que chacun des quatre athlètes formant une équipe aura réalisé au cours des compétitions qualificatives retenues par les ligues (championnats individuels, par équipes et autres organisations) également les rencontres internationales.

Les ligues pourront organiser des compétitions spécifiques lancers, critérium régional.

Dernière compétition qualificative : 15 septembre 2002.

## **6. ENGAGEMENTS**

Pour le 4 septembre 2002, les clubs devront obligatoirement adresser à la F.F.A., par l'intermédiaire des ligues, sur la feuille spécifique prévue à cet effet, qui sera disponible auprès des ligues régionales, leurs engagements à partir des résultats obtenus lors des compétitions qui se seront déroulées à cette date.

Pour le 16 septembre 2002 au plus tard, les ligues régionales adresseront à la C.S.O. Nationale, par télécopie (01.45.81.40.33), les résultats des critères régionaux dont la date limite de déroulement est le 15 septembre 2002. Tous les clubs ayant participé à un critérium régional seront supposés vouloir s'engager au Critérium National et seront automatiquement qualifiés (si leur total le leur permet) à condition que la ligue en ait communiqué le résultat le 16 septembre par télécopie.

Deux équipes d'un même club et dans un même critérium pourront figurer dans le classement, mais une seule équipe sera qualifiée.

Le 17 septembre 2002, les 8 clubs qualifiés figureront sur le Minitel et sur le site Internet [www.atlle.org](http://www.atlle.org) ; ceux-ci pourront se désengager (le plus tôt possible) afin que la C.S.O. puisse procéder à leur remplacement.

## **7. REGLEMENT TECHNIQUE**

- 7.1** Toutes les dispositions des règlements de l'I.A.A.F. sont applicables à ces épreuves.
- 7.2** Les athlètes d'une même équipe seront répartis dans 4 groupes de 8 en fonction des indications communiquées sur la feuille de composition d'équipe envoyée au moment de l'engagement.
- Un changement dans la composition de l'équipe sera accepté jusqu'à une heure avant le début de la réunion, à condition que le remplaçant prenne place dans le groupe de celui qu'il remplace.
- 7.3** Pour chaque critérium : Poids (H & F), Disque (H & F), Marteau (H & F), Javelot (H & F), chaque club devra présenter 4 athlètes, soit : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors : chaque athlète lançant l'engin de sa catégorie d'âge au moment de la compétition, mais obligation de présenter un Minime ou un Cadet ou un Junior ou un Espoir.
- 7.4** Les Vétérans qui participent à cette compétition sont considérés comme des Seniors et lancent les engins de la catégorie Seniors.
- 7.5** Les Benjamins et Benjamines ne sont pas admis dans ces critères.
- 7.6** La finale nationale de chaque critérium regroupera les 8 clubs qui auront obtenu les plus forts totaux.

## **8. HORAIRE**

Il figurera sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) dès que possible.

## **9. HEBERGEMENT ET MOYENS DE TRANSPORT**

Renseignements sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RELAIS DE MARCHE

## 1. IMPLANTATION

Date : 7 octobre 2002

Lieu : A DESIGNER

## 2. ÉPREUVE

**2.1** Épreuve masculine de 25 km composée de 4 tronçons = 5 km + 10 km + 5 km + 5 km (uniquement 5 km pour les Minimes)

**2.2** Épreuve féminine de 18 km composée de 4 tronçons = 3 km + 5 km + 5 km + 5 km (uniquement 3 km pour les Minimes).

Composition des équipes : 4 athlètes dont au moins 1 jeune (minime, cadet, junior).

## 3. QUALIFICATIONS

Sur proposition des clubs à partir des performances réalisées par 4 marcheurs au cours d'épreuves officielles.

Les formulaires de pré-engagement sont à demander à la F.F.A. / C.N.M.

Les conditions d'admission des étrangers sont les mêmes que celles des Championnats de France de relais.

La date limite d'arrivée à la F.F.A. (par l'intermédiaire des ligues) : 23 septembre 2002.

## 4. Règlement du jugement

Chaque juge pourra donner une mise en garde.

Après avoir donné une mise en garde, chaque juge communiquera au chef-juge autant d'**avertissements** (carton rouge) que nécessaire, chaque fois qu'il jugera qu'un concurrent ne respecte pas le règlement de la marche.

Le chef-juge comptabilisera les avertissements. Dès qu'il aura 3 cartons de 3 juges différents pour le même marcheur, il appliquera les pénalités suivantes :

**1<sup>ère</sup> pénalité : 1 minute**

**2<sup>e</sup> pénalité : 2 minutes**

**3<sup>e</sup> pénalité : 4 minutes, etc..., 8 minutes... 16 minutes**

Les pénalités seront appliquées par le chef-juge qui chronométrera lui-même l'arrêt sur place du marcheur fautif et il en informera la table de pointage.

C'est le marcheur fautif qui est pénalisé et non l'équipe ; donc, chaque marcheur part sans avertissement au début de son parcours.

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RELAIS SUR ROUTE (ÉKIDEN)

## 1. IMPLANTATION

Date, heure et lieu : à déterminer

## 2. ÉPREUVE

La compétition est un relais qui se déroule sur la distance classique du marathon (42,195 km) en six tronçons : 5 km, 10 km, 5 km, 10 km, 5 km et 7,195 km.

## 3. TITRES ATTRIBUES

Champion de France : ÉKIDEN masculin

Champion de France : ÉKIDEN féminin

les titres ne sont attribués que si 5 équipes au minimum participent à la compétition dans la catégorie concernée.

## 4. QUALIFICATIONS.

- 4.1** Sont qualifiés les clubs qui auront réussi les performances suivantes :
- \* 2h30 (total des 6 athlètes masculins d'un même club) pour l'ékiden masculin,
  - \* 3h15 (total des 6 athlètes féminins d'un même club) pour l'ékiden féminin.

Cette performance devra être réalisée dans l'un des ékidens qualificatifs inscrit au calendrier des courses à labels FFA **et qui se sera déroulé au cours d'une période qui reste à déterminer.**

- 4.2** La constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie Cadets
- 4.3** Seules une équipe masculine et une équipe féminine par club peuvent être engagées aux Championnats de France.

## 5. ENGAGEMENTS

Les formulaires de pré-engagement sont à demander à la F.F.A. / C.N.C.H.S. ou auprès de votre Ligue et CRCHS.

Les conditions d'admission des mutés et étrangers sont les mêmes que celles des championnats de France de relais sur piste.

La date limite d'envoi à la F.F.A./CNCHS, (cachet de la poste faisant foi) est à déterminer

## 6. RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus sur MINITEL 3615 FFAROUTE ou sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

## 7. ORGANISATEURS

**FFA – Service Courses Hors Stade** ☎ 01 53 80 70 62 (63) (61)

📠 01 53 80 70 51 e. mail : [cnchsffa@club-internet.fr](mailto:cnchsffa@club-internet.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS JEUNES

ET

## CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS PROMOTION

### ESPOIRS - JUNIORS (H. & F.) ET CADETS - MINIMES (G. & F.)

#### 1/IMPLANTATION

Date : Dimanche 13 octobre 2002

Lieux : Interclubs Jeunes : Stade Jules Ladoumègue à La Roche sur Yon (85)

Promotion : à désigner

#### 2/RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX ET TECHNIQUES

##### Article 1

Dans chacune des huit catégories, il y aura attribution du titre de Champion de France au terme d'une compétition pour laquelle un club peut engager deux équipes ; toutefois l'équipe seconde ne pourra dépasser le stade régional.

Pourront seuls participer aux Championnats de France Interclubs Promotion les clubs qui, aux Interclubs Seniors, au premier ou au deuxième tour, auront réalisé moins de 27 000 points chez les hommes et moins de 23 000 points chez les femmes et qui ne se seront pas engagés dans le Championnat Interclubs Jeunes dans la même catégorie d'âge.

##### Article 2 - Organisation générale

**2.1** Dans chaque catégorie, la finale nationale sera disputée par 12 clubs désignés selon les modalités de l'article 3.

**2.2** Le Championnat Interrégional seul qualificatif pour la Finale Nationale devra se dérouler obligatoirement les 21-22 septembre 2002.

**2.3** Le Championnat Interrégional pourra être précédé de championnats régionaux qualificatifs. Il est alors vivement recommandé que, dans une interrégion, tous les championnats régionaux aient lieu à la même date.

##### Article 3 - Désignation

**3.1** Pour chacune des huit catégories et compte tenu de l'organisation initiale, le Conseil Interrégional (le Comité Directeur de la LIFA dans le cas de l'interrégion I-F) décidera du mode d'accession au

Championnat Interrégional (possibilité laissée d'assouplir le tour régional).

Ce championnat interrégional pourra se dérouler sur plusieurs centres, seul le club ayant obtenu, sur l'ensemble des rencontres, le meilleur total à la table de cotation sera déclaré Champion Interrégional et qualifié pour la finale nationale.

### **3.2 Seront qualifiés pour chaque championnat de France :**

3.2.1 le Champion Interrégional, tel qu'il est défini aux articles 3.1 et 4.1. ;

3.2.2 pour compléter à 12 au maximum, les 4 clubs non qualifiés en application de l'article 3.2.1 qui auront réalisé les 4 plus forts totaux le jour des Championnats Interrégionaux, d'après les tables de cotation définies à l'article 4.1.

Lorsque la Coupe d'Europe Juniors se déroule le jour du tour interrégional, si l'équipe qui représente la France (c'est à dire le Champion de France moins de 20 ans 2001) ne peut se qualifier sur le terrain et si cette équipe est reprise par la C.S.O. Nationale pour une finale nationale, cette équipe sera intégrée aux 4 qualifiés complémentaires mentionnés ci-dessus pour ne porter qu'à 12 maximum, le nombre d'équipes par catégorie.

## **Article 4 - Classements**

4.1 Pour tous les Championnats Régionaux, Interrégionaux et les Finales Nationales, les classements se feront par cotation des performances d'après la Table Internationale 2002 et, pour le 320 m haies, le 1500 m steeple et la marche, d'après les barèmes de cotation établis par la F.F.A.

Dans tous les cas : forfait, abandon, non classé ou disqualification, aucun point ne sera marqué.

4.2 Dans les Interclubs Jeunes, en cas d'ex æquo, les clubs seront départagés par le nombre de premières places, puis de secondes en cas de nouvelle égalité et ainsi de suite.

4.3 Dans les Interclubs Promotion, en cas d'ex æquo, les clubs seront départagés par la meilleure performance obtenue au relais 4x100 m et, si l'égalité subsiste, par l'équipe ayant obtenu la meilleure performance à la table sur l'ensemble des épreuves.

## **Article 5 - Programme et possibilité de participation**

5.1 En interclubs Jeunes, dans chaque catégorie, le club qualifié pourra présenter un athlète (et une équipe de relais) sur le programme suivant :

### 5.1.1 Cadets - Minimes garçons

100 m - 200 m - 300 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 110 m haies  
- 320 m haies - 1500 m steeple - 3000 m marche - Hauteur -  
Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau -  
Javelot - relais 4x100 m.

### 5.1.2 Cadettes - Minimes filles

100 m - 200 m - 300 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies  
- 320 m haies - 2000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur -  
Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - relais 4x100 m.

### 5.1.3 Espoirs - Juniors hommes

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 5000 m -  
110 m haies - 400 m haies - 3000 m steeple - 5000 m marche -  
Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque -  
Marteau - Javelot - relais 4x100 m et 4x400 m.

### 5.1.4 Espoirs - Juniors Femmes

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 100 m haies  
- 400 m haies - 3000 m - marche - Hauteur - Perche - Longueur -  
Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - relais 4x100 m.

### 5.1.5 En interclubs Promotion, dans chaque catégorie, le club qualifié devra choisir et être représenté dans :

2 épreuves dans le groupe sprint (100, 200, 300/400)

1 épreuve dans le groupe haies (100/110 haies, 320 haies/400  
haies)

2 épreuves dans le groupe ½ fond masculins (800, 1500, 3000,  
5000)

1 épreuve dans le groupe masculin (Steeple, Marche)

3 épreuves dans le groupe ½ fond féminines (800, 1500, 3000,  
Marche)

3 épreuves dans le groupe lancers

3 épreuves dans le groupe sauts

et au relais 4x100 m.

## 5.2 Possibilités de doubler.

5.2.1 En interclubs Jeunes, un athlète pourra participer à une course et  
un concours, ou à un saut et un lancer ; il pourra, en outre, prendre  
part à UN RELAIS.



En Promotion, un athlète pourra participer à une course et un concours ou à 2 concours ; il pourra, en outre, prendre part au relais 4x100 m.

5.2.2 Pour les possibilités de doubler, la marche est classée dans les courses.

### **5.3** *Pour la participation en Cadets - Minimes (G & F) :*

5.3.1 Les minimes pourront participer au 100 m, à tous les concours, au relais 4x100 m et à la marche. (engins de la catégorie Cadets).

5.3.2 En aucun cas, les Benjamins ne seront autorisés à participer.

### **5.4** *Pour la participation en Espoirs - Juniors (H & F) :*

5.4.1 Les Juniors pourront prendre part à toutes les épreuves (engins de la catégorie Seniors).

5.4.2 En aucun cas, les Cadets ne seront autorisés à participer.

## **Article 6 - Qualification des athlètes**

6.1 Pourront seuls concourir au titre de leur club, les athlètes qualifiés pour celui-ci le 31 juillet 2002. S'il s'agit d'athlètes n'ayant pas été licenciés à un autre club après le 31 octobre 2000, ou d'un renouvellement, ils pourront n'être qualifiés au titre de leur club que la veille de la compétition à laquelle ils participeront sous réserve de présenter toute pièce justificative (copie d'écran minitel).

6.2 Une équipe pourra comprendre au maximum un athlète étranger répondant aux critères des alinéas 2.2 et 2.4 de l'Art. F. 12 des règlements nationaux de compétition.

## **Article 7 - Organisation de la compétition**

7.1 La Ligue organisatrice au niveau régional, le CTI ou le C.T.S. chargé de missions interrégionales pour le championnat interrégional, prépare l'horaire en tenant compte, pour chaque catégorie, de l'ordre suivant pour faire disputer les courses :

3000 m ou 5000 m marche - 400 m haies - 400 m - 800 m - 200 m - 1500 m - 110 m ou 100 m haies - 100 m - 3000 m steeple - 3000 m ou 5000 m - relais 4x100 m - 4x400 m.

Pour les concours l'horaire sera établi en fonction des installations sportives, mais il est recommandé que tous les concours soient terminés avant que ne soit donné le départ des relais.

Pour le saut en longueur, le triple saut et tous les lancers, il est vivement recommandé (compte tenu des comparaisons à la Table entre les seconds) d'accorder, à chaque athlète, lors des tours

qualificatifs 6 essais, quel que soit le nombre d'équipes en présence (qui ne pourra être supérieur à 8) dans chacune des 4 catégories lors du tour Interrégional (cf. Art. 8.3 ci-après).

**7.2** L'horaire de la finale nationale ne sera communiqué qu'aux clubs concernés.

7.2.1 Les tirages au sort pour l'attribution des places au départ des courses individuelles et de l'ordre de participation dans les concours, seront effectués aux mêmes niveaux en s'inspirant du tableau préparé par la C.S.O. Nationale pour les finales nationales.

7.2.2 Pour les épreuves de relais, les équipes ayant le meilleur classement avant ces épreuves de relais seront groupées dans la série « A » et les suivantes dans la série « B ». Si les concours ne sont pas terminés, c'est le classement provisoire, avec les épreuves terminées au moment des relais, qui déterminera les 2 groupes. Les concours non terminés continueront à se dérouler pendant les relais, comme ils se déroulaient pendant les autres courses.

**7.3** La composition probable de l'équipe devra parvenir à la C.S.O. F.F.A. au plus tard le lundi 7 octobre 2002, par télécopie au 01.45.81.40.33.

Quarante cinq minutes avant le début de la première épreuve, la composition définitive de l'équipe sera remise au secrétariat de la réunion.

**7.4** Les changements dans la composition de l'équipe seront autorisés dans la limite fixée par le règlement et devront être signalés au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve.

**7.5** *Officiels* :

Chaque équipe sera tenue de fournir pendant la totalité de la compétition au moins un officiel, ayant au minimum la qualification régionale (2e degré). Les noms des officiels, avec **leur qualification**, seront communiqués à la C.S.O. Nationale en même temps que la composition probable de l'équipe (au plus tard le lundi 7 octobre 2002). Toute équipe ne respectant pas cette obligation sera pénalisée de 500 points.

## **Article 8 - Règlement Technique**

**8.1** Toutes les dispositions des règlements internationaux et nationaux de compétition seront appliquées avec, pour les 8 catégories, les précisions suivantes :

8.1.1 Courses individuelles jusqu'à 400 m inclus et relais.

2 courses avec, dans chacune, le même nombre d'équipes (ou deux nombres différents d'une unité) seront organisées ; la répartition des équipes étant effectuée après un seul tirage au sort, valable pour toutes les distances concernées et respectant les dispositions de l'article 7.2. (1 et 2).

8.1.3 Courses individuelles à partir du 800 m, il n'y aura qu'une seule course quel que soit le nombre d'équipes.

8.1.4 Les épreuves de marche devront se dérouler en début de réunion, mais si l'horaire ne permet pas de les faire disputer séparément, elles pourront se dérouler à partir du 5<sup>e</sup>, ou 6<sup>e</sup> couloir, pendant les épreuves de 3000 et 5000 m.

#### 8.1.5 Chronométrage des Courses

Le chronométrage de toutes les épreuves de course sera effectué et enregistré par un système électrique, entièrement automatique.

8.2 En ce qui concerne les concours, les particularités ci-après seront appliquées en fonction des différentes catégories :

#### 8.2.1 Cadets - Minimes garçons

##### 8.2.1.1 Saut en hauteur

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm.

Ensuite : 1.50 m et de 5 en 5 cm jusqu'à 1.95 m, de 3 en 3 cm jusqu'à 2.10 m, puis de 2 en 2 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1 minute. Les dispositions de l'article 180, § 17, alinéas b et c des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003 n'étant pas applicables.

##### 8.2.1.2 Saut à la perche

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm (et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite : 2.20 m – 2.40 – 2.60 – 2.80 – 3.00 m – 3.15 m – 3.30 m - de 10 en 10 cm jusqu'à 4.20 m et ensuite de 5 en 5 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1 minute. Les dispositions de l'article 180, § 17, alinéas b et c des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003 n'étant pas applicables.

Un concurrent restant seul en compétition pourra demander la hauteur de son choix mais, en cas de réussite, sa performance sera ramenée à la hauteur conforme au barème ci-dessus pour toute cotation.

#### 8.2.1.3 Triple saut

La planche d'appel sera normalement située à 11 m, mais les athlètes pourront opter pour sauter à partir d'une planche située à 9 m, voire à 7 m. Mention devra alors être faite sur la feuille de composition d'équipe.

S'il n'existe pas de planche fixée à 9 ou 7m, il en sera figurée une par une bande blanche large de 20 cm faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il n'y aura pas lieu de placer de la plasticine, ou du sable, la validité du saut étant à l'appréciation du juge.

A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 7 m et se poursuivra avec la planche à 9m, puis celle à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

#### 8.2.1.4 Lancers

Les engins de la catégorie Cadets seront utilisés.

### 8.2.2 Cadettes - Minimes filles

#### 8.2.2.1 Saut en hauteur

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 5 cm.

Ensuite : 1.25 et de 5 en 5 cm jusqu'à 1.55 m, puis de 3 en 3 cm jusqu'à 1.64 m et de 2 en 2 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1 minute. Les dispositions de l'article 180, § 17, alinéas b et c des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003 n'étant pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur Cadets (article 8.2.1.1), lorsqu'une concurrente restera seule en compétition.

#### 8.2.2.2 Saut à la perche

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm (et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite 1.60 m – 1.80 m – 2.00 m – 2.20 m et de 10 en 10 cm jusqu'à 2.90 m inclus, puis de 5 en 5 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1 minute. Les dispositions de l'article 180, § 17, alinéas b et c des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003 n'étant pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur Cadets (Art. 8.2.1.1) lorsqu'une concurrente restera seule en compétition.

#### 8.2.2.3 Triple saut

Mêmes dispositions que pour les Cadets (article 8.2.1.3) à l'exception des planches qui seront respectivement situées à 9 m ou 7 m.

#### 8.2.2.4 Lancers

Les engins de la catégorie Cadettes seront utilisés.

### 8.2.3 Espoirs - Juniors Hommes

#### 8.2.3.1 Saut en hauteur

Montées de barres identiques et mêmes dispositions que pour les Cadets (Art. 8.2.1.1).

#### 8.2.3.2 Saut à la perche

Chaque concurrent aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix, à condition qu'elle soit un multiple de 20 cm (et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite : 2.60 m et de 20 en 20 cm jusqu'à 4.40 m, puis de 10 en 10 cm jusqu'à 5.00 m et ensuite de 5 en 5 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1 minute. Les dispositions de l'article 180, § 17, alinéas b et c des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003 n'étant pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur Cadets (Art. 8.2.1.1), lorsqu'un concurrent restera seul en compétition.

#### 8.2.3.3. Triple saut

Mêmes dispositions que pour les Cadets (Art. 8.2.1.3), à l'exception des planches qui seront respectivement situées à 13 m, 11 m ou 9 m.

#### 8.2.3.4 Lancers

Les engins de la catégories Seniors masculins seront utilisés.

### 8.2.4 Espoirs Juniors Femmes

#### 8.2.4.1 Saut en hauteur

Montées de barre identiques et mêmes dispositions que pour les Cadettes (Art. 8.2.2.1).

#### 8.2.4.2 Saut à la perche

Chaque concurrente aura droit à **une seule** hauteur de barre de son choix à condition qu'elle soit un multiple de 10 cm ( et sous réserve des possibilités matérielles).

Ensuite : 1.80 m – 2.00 m – 2.20 m et de 10 en 10 cm jusqu'à 3.30 m inclus, puis de 5 en 5 cm.

Durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra dépasser 1 minute. Les dispositions de l'article 180, § 17, alinéas b et c des règlements de l'I.A.A.F. 2002 - 2003 n'étant pas applicables.

Mêmes dispositions que pour le saut en hauteur Cadets - garçons (Art. 8.2.1.1) lorsqu'une concurrente restera seule en compétition.

#### 8.2.4.3 Triple saut

Mêmes dispositions que pour les Cadettes (Art. 8.2.2.2).

#### 8.2.4.4 Lancers

Les engins de la catégorie Seniors Femmes seront utilisés.

### 8.3 Dispositions communes aux 8 catégories

Pour le saut en longueur et le triple saut, ainsi que pour tous les lancers, il est vivement recommandé d'attribuer 6 essais lors des épreuves régionales et interrégionales (comparaison des résultats aux points pour les 2e et éventuellement les 3e). Pour la Finale Nationale, si le stade retenu à cette ultime compétition, ne dispose que d'un seul sautoir longueur - triple saut, il y aura limitation à 4 essais pour tous les concours mesurés longitudinalement (décision du Comité Directeur du 7/12/1991).

### Article 9 - Cas non prévus

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la C.S.O. Nationale dans le cadre des règlements généraux de la F.F.A.

## EPREUVES HORS STADE

(COURSES SUR ROUTE et COURSES EN MONTAGNE)

- CHAMPIONNATS DE FRANCE DE COURSE EN MONTAGNE 1
- CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10 KM 2
- CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 24 HEURES 4
- CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 100 KM 77
- CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON 78
- CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SEMI-MARATHON 80

Un classement permanent des coureurs sur route, regroupant tous les licenciés quel que soit leur niveau de performances, est établi sur 10 km - Semi-Marathon - Marathon et 100 km, avec classements hommes et femmes séparés.

A consulter sur MINITEL 3615 FFA ROUTE

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE COURSE EN MONTAGNE

## 1. IMPLANTATION

Date : Dimanche 02 juin 2002  
Lieu : BELLEGARDE / VALSERINE (01)  
Heure : à déterminer

## 2. TITRES DECERNES

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Champion de France -Junior homme -Junior femme  
-Vétéran homme -Vétéran femme
- Champion de France par équipes :  
Hommes : par addition des 4 meilleurs temps des athlètes d'un même club.  
Femmes : par addition des 3 meilleurs temps des athlètes d'un même club.

Classement établi par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'article F. 12 des règlements nationaux de compétition.

## 3. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Épreuve ouverte. Seront considérés comme ayant participé aux Championnats de France de Course en Montagne 2002, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- être licencié dans un club FFA. pour la saison 2001-2002
- terminer dans un temps inférieur à 150 % du temps du vainqueur de la catégorie.

## 4. ENGAGEMENTS



Ils sont à faire par écrit (ne pas oublier le n° de licence FFA) directement auprès de l'organisateur **avant le 20 mai, dernier délai.**

## 5. RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus sur MINITEL 3615 FFAROUTE ou sur Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) ou [www.courses.free.fr](http://www.courses.free.fr)

## 6. ORGANISATEURS

**Pierre Louis ZAJAC – OFFICE DU TOURISME - 24 place Victor BÉRARD  
01200 BELLEGARDE / VALSERINE**

 04 50 48 48 68  04 50 48 65 08 e-mail : [courses@free.fr](mailto:courses@free.fr)



# CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 10 KM

## 1. IMPLANTATION

Date : Samedi 29 juin 2002

Lieu : SAINT JUST SAINT RAMBERT (42)

Horaires : 18h30 Vétérans/Juniors masculins  
19h30 Femmes (toutes catégories)  
20h30 Espoirs/Seniors masculins

## 2. TITRES DECERNES

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Juniors Homme & Femme
- Espoirs Homme & Femme
- Vétérans Hommes : V. 1 - V. 2 - V. 3
- Vétérans Femmes : V. 0 - V. 1 - V. 2 - V. 3
- Champion de France par équipe masculine : addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club dans la course des seniors, espoirs.
- Champion de France par équipe masculine vétérans : addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club dans la course des vétérans.
- Champion de France par équipe féminine : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine vétérans : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club dans la course des féminines.

Classement établi par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'article F. 12 des règlements nationaux des compétitions.

La participation à des épreuves de catégories d'âge différentes est spécifiée dans l'article F. 304 des règlements nationaux des compétitions.

## 3. QUALIFICATIONS

Les athlètes doivent avoir obtenu leur qualification dans un 10 km inscrit au calendrier des labels F.F.A. et **qui se sera déroulé entre le vendredi 08 juin 2001 et le dimanche 9 juin 2002 inclus, à l'exception des championnats de France 2001.**

Performances qualificatives :

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES
Juniors	37'	46'
Espoirs	35'	44'
Seniors/Vétérans 0	34'	43'
Vétérans 1	37'	48'
Vétérans 2	40'	51'
Vétérans 3	46'	55'

#### **4. ENGAGEMENTS**

Ils doivent être effectués directement par les clubs, sur MINITEL 3615 FFA ROUTE, à partir du lundi 1<sup>er</sup> avril 2002 jusqu'au dimanche 16 juin 2002 à minuit, dernier délai.

Pour les licenciés individuels, l'engagement se fera au moyen d'un formulaire d'engagement adressé à la FFA/CNCHS via votre Ligue (cf. § 5 – Conditions de participation).

#### **5. RENSEIGNEMENTS**

Tous les renseignements pourront être obtenus sur MINITEL 3615 FFAROUTE ou sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

#### **6. ORGANISATEUR**

##### **FFA – Service Courses Hors Stade**

☎ 01 53 80 70 62 (63) (61)      ☒ 01 53 80 70 51      e-mail : [cnchsffa@club-internet.fr](mailto:cnchsffa@club-internet.fr)

##### **Championnats de France des 10km – Maison des Associations**

19 bis rue Joannès Beaulieu Quartier St Just – 42170 ST JUST ST RAMBERT

☎ 06 12 12 43 60      ☒ 04 77 36 57 62

e-mail : [maison-des-associations@wanadoo.fr](mailto:maison-des-associations@wanadoo.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 24 HEURES

## 1. IMPLANTATION

Date : samedi 7 septembre 2002

Lieu : GRAVIGNY (27)

Horaire : 11h00

## 2. TITRES DECERNES

- Champion de France masculin (toutes catégories confondues)
- Championne de France féminine (toutes catégories confondues)

## 3. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

Ne pourront être classés au Championnat de France 2002 que les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- être licencié dans un club FFA. pour la saison 2001-2002
- réussir une distance minimale de 180 km pour les hommes et de 150 km pour les femmes

## 4. PRE-INSCRIPTIONS

La course est prioritairement réservée aux athlètes licenciés. Si le nombre de pré-inscriptions dépasse le nombre de places disponibles, les inscriptions définitives se feront en tenant compte des performances réalisées sur 100 km ou 24 heures en 2000, 2001 ou 2002.

Les pré-inscriptions (ne pas oublier le numéro de licence) sont à faire directement auprès de l'organisateur **avant le 26 août 2002.**

## 5. RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus sur MINITEL 3615 FFAROUTE ou sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

## 6. ORGANISATEUR

**JEAN-CLAUDE ÉPIARD – MAIRIE DE GRAVIGNY – 27930 GRAVIGNY**

☎ 06 82 40 31 19

📠 02 32 33 79 37

e-mail : [gravigny24h@wanadoo.fr](mailto:gravigny24h@wanadoo.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 100 KM

## **1. IMPLANTATION**

Date : Samedi 28 septembre 2002  
Lieu : MILLAU (12)  
Horaire : 10H00

## **2. TITRES DECERNES**

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Champion de France Vétéran Homme
- Championne de France Vétéran Femme
- Masculin par équipe : addition des temps des 3 premiers coureurs d'un club. Classement établi par addition des temps des 3 premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement du troisième arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'article F. 12 des règlements nationaux des compétitions.

## **3. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Seront considérés comme ayant participé au Championnat de France 2002, tous les athlètes qui remplissent les conditions suivantes :

- être licencié dans un club FFA. pour la saison 2001-2002
- terminer dans un temps inférieur à 10 h pour les Seniors hommes, 12 h pour les Vétéran hommes et 13 h pour les femmes (Seniors et Vétéran),

## **4. ENGAGEMENTS**

Ils sont à faire par écrit (ne pas oublier le n° de licence FFA) directement auprès de l'organisateur **avant le 15 septembre 2002.**

## **5. RENSEIGNEMENTS**

Tous les renseignements pourront être obtenus sur MINITEL 3615 FFAROUTE ou sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) ou [www.100km.som-millau.com](http://www.100km.som-millau.com)

## **6. ORGANISATEUR**

**SOM ATHLÉTISME – STADE DES COOPÉRATEURS – rue P. BERGIÉ**

**12000 MILLAU**

 05655 60 95 00 / 05 65 60 42 33

 05 65 61 20 85

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE MARATHON

## 1. IMPLANTATION

Date : Dimanche 6 octobre 2002

Lieu : Le Havre (76)

Heure : à déterminer

## 2. TITRES DECERNES

- Champion de France Homme
- Champion de France Vétérans Homme - Catégories V1, V2 et V3
- Championne de France Femme
- Championne de France Vétérans Femme - Catégories V0, V1 et V2
- Champion de France par équipe Hommes, toutes catégories confondues
- Champion de France par équipe Vétérans Hommes

Classement établi par addition des temps des 3 premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement du troisième arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'article F. 12 des règlements nationaux des compétitions.

## 3. QUALIFICATION

Les athlètes doivent avoir obtenu leur qualification dans un marathon inscrit au calendrier des labels F.F.A. et qui se sera déroulé **à partir du 15 avril 2001 jusqu'au dimanche 15 septembre 2002 inclus, à l'exception des Championnats de France 2001.**

Performances qualificatives :

CATEGORIES	HOMMES	FEMMES
Seniors/V0	2 h 45	3 h 30
Vétérans 1	3 h 05	3 h 45
Vétérans 2	3 h 20	3 h 52
Vétérans 3	3 h 45	4 h 00

## 4. ENGAGEMENTS

Ils doivent être effectués directement par les clubs sur MINITEL 3615 FFA ROUTE **à partir du 22 juillet 2002 et jusqu'au dimanche 22 septembre 2002 inclus à minuit dernier délai.**

Pour les licenciés individuels, l'engagement se fera au moyen d'un formulaire d'engagement adressé à la FFA/CNCHS via votre Ligue (cf. § 5 – Conditions de participation).

## RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus sur MINITEL 3615 FFAROUTE ou sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) ou [www.ville-lehavre.fr](http://www.ville-lehavre.fr)

## **6. ORGANISATEUR**

**FFA – Service Hors Stade** ☎ 01 53 80 70 62 (63) (61)

📠 01 53 80 70 51 e-mail : [cnchsffa@club-internet.fr](mailto:cnchsffa@club-internet.fr)

**Association Marathon de Normandie – 8 rue Mme Lafayette 76600 LE  
HAVRE**

☎ : 02 35 21 80 31 📠 02 35 21 80 40

e-mail : [marathonnormandie@wanadoo.fr](mailto:marathonnormandie@wanadoo.fr)

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SEMI-MARATHON

## 1. IMPLANTATION

Date : Dimanche 27 octobre 2002

Lieu : ST POL MORLAIX (29)

Horaire : à déterminer

## 2. TITRES DECERNES

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Juniors Homme & Femme
- Espoirs Homme & Femme
- Vétérans Hommes : V. 1 - V. 2 - V. 3
- Vétérans Femmes : V. 0 - V. 1 - V. 2 - V. 3
- Champion de France par équipe masculine : addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club.
- Champion de France par équipe féminine : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.

Classement établi par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex æquo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant. La participation des athlètes mutés et étrangers est admise dans les conditions fixées à l'article F. 12 des règlements nationaux des compétitions.

## 3. QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes ayant réussi les minima dans les semi-Marathons inscrits au calendrier des labels F.F.A. et **qui se seront déroulés entre le samedi 08 septembre 2001 et le dimanche 06 octobre 2002 inclus à l'exception des championnats de France 2001.**

Performances qualificatives :

Catégories	Hommes	Femmes
Juniors	1 h 21	1 h 55
Espoirs	1 h 17	1 h 50
Seniors/Vétérans 0	1 h 15	1 h 45
Vétérans 1	1 h 21	1 h 50
Vétérans 2	1 h 30	1 h 55
Vétérans 3	1 h 40	2 h 00

#### **4. ENGAGEMENTS**

Engagements individuels. Ils doivent être effectués directement par les clubs sur MINITEL 3615 FFA ROUTE **à partir du 13 août 2001 et jusqu'au dimanche 13 octobre 2002 à minuit dernier délai.**

Pour les licenciés individuels, l'engagement se fera au moyen d'un formulaire d'engagement adressé à la FFA/CNCHS via votre Ligue (cf. § 5 – Conditions de participation).

#### **5. RENSEIGNEMENTS**

Sur Minitel 3615 FFARoute, [www.athle.org](http://www.athle.org) ou [www.saintpolmorlaix.com](http://www.saintpolmorlaix.com)

#### **6. ORGANISATEURS**

**FFA – Service Hors Stade** ☎ 01 53 80 70 62 (63) (61)

📠 01 53 80 70 51 e. mail : [cnchsffa@club-internet.fr](mailto:cnchsffa@club-internet.fr)

**Saint Pol/Morlaix – Office Municipal des Sports - 12 rue du Poulfranc  
29600 MORLAIX**

☎ : 02 98 88 40 35 avant le 1/10/02 et 02 98 88 72 70 après le 1/10/02



## **AUTRES EPREUVES**

- ÉPREUVES OFFICIELLES MINIMES, BENJAMINS ET POUSSINS 11
- CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SPORT EN ENTREPRISE 21
- COMPETITIONS VETERANS 22
- ÉPREUVES NATIONALES DE MARCHE 25
- MEETINGS INTERNATIONAUX 2002 27
- MEETINGS NATIONAUX 2002 27
- MODALITES DE SELECTIONS 111

# ÉPREUVES OFFICIELLES MINIMES, BENJAMINS ET POUSSINS

## 1. MINIMES (14 ET 15 ANS)

### • Jeunes gens

50 - 100 - 1000 - 3000 - 80 haies <sup>(1)</sup> - 100 haies <sup>(1)</sup> – éventuellement 110 haies <sup>(1)</sup> - 200 haies <sup>(1)</sup> - Relais 4x60 - Relais 800+200+200+800 – 3000 m Marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids (4 kg) - Disque (1,25 kg) - Javelot (600 g) - Marteau (4 kg)

Épreuves multiples : triathlon

Épreuves combinées : hexathlon (au plan local et départemental):

⇒ 1<sup>er</sup> jour : 100 haies - Javelot - Perche

⇒ 2<sup>ème</sup> jour : Longueur - Poids - 1000 m  
octathlon

⇒ 1<sup>er</sup> jour : 100 haies – Poids - Perche - Javelot

⇒ 2<sup>e</sup> jour : 100 - Hauteur – Disque – 1000 m

### • Jeunes filles

50 - 100 - 1000 - 2000 - 50 haies <sup>(1)</sup> - 80 haies <sup>(1)</sup> – éventuellement 100 haies <sup>(1)</sup> - 200 haies <sup>(1)</sup> - Relais 4x60 - Relais 800+200+200+800 - 2000 m Marche - Hauteur - Longueur - Perche - Triple saut - Poids (3 kg) - Disque (800 g) - Javelot (500 g) - Marteau (3 kg).

Épreuves multiples : triathlon

Épreuves combinées : hexathlon ( au plan local et départemental):

⇒ 1<sup>er</sup> jour : 80 haies - Longueur - Javelot

⇒ 2<sup>ème</sup> jour : Hauteur - Poids - 1000 m  
heptathlon

⇒ 1<sup>er</sup> jour : 80 haies - Hauteur – Poids – 100 m

⇒ 2<sup>e</sup> jour : Longueur - Javelot - 1000 m

## 2. BENJAMINS (12 ET 13 ANS)

### • Garçons

50 - 100 - 1000 - 50 haies <sup>(1)</sup> - Relais 4x60 - Relais 800+200+200+800 - 2000 m Marche – Hauteur <sup>(2)</sup> - Perche – Longueur <sup>(3)</sup> - Poids (3 kg) - Disque (1 kg) - Javelot (500 g) - Marteau (3 kg)

Épreuves multiples : triathlon

Épreuves combinées : tétrathlon (50 m haies – Disque – Hauteur – 1000 m).

### • Filles

50 - 100 - 1000 - 50 haies <sup>(1)</sup> - Relais 4x60 - Relais 800+200+200+800 - 2000 m Marche – Hauteur <sup>(2)</sup> - Perche – Longueur <sup>(3)</sup> - Poids (2 kg) - Disque (600 g) - Javelot (400 g) - Marteau (2 kg).

Épreuves multiples : triathlon

Épreuves combinées : tétrathlon (50 m haies – Hauteur – Javelot – 1000 m).

<sup>(1)</sup> Les caractéristiques des courses de haies sont décrites à la page 61 du présent livret.

(<sup>2</sup>) Zone d'impulsion milieu de sautoir (ligne perpendiculaire de 50cm).

(<sup>3</sup>) Zone d'appel : mesure au bord intérieur ou bord extérieur de la planche.

Il n'y a pas de compétitions nationales ou interrégionales pour les benjamins. Les Ligues ont toute liberté pour choisir leurs épreuves dans le cadre des commissions mixtes régionales en fonction du tableau ci-après :

### **3. POUSSINS (10 ET 11 ANS)**

La Commission des Jeunes, préconise des épreuves à déroulement rapide, telles que :

- courses : 50 m, 50 haies (5 haies, haut. 0,50 ), 1000 m, 4x50 m
- sauts : longueur et triple bonds (mesurage au pied dans une zone d'impulsion), longueur avec perche (mesure en bord de fosse)
- lancers : type disque avec anneaux ou cerceaux, type javelot avec balle lestée petit diamètre.

Les compétitions elles-mêmes doivent éviter de mettre l'accent sur des résultats individuels et, au contraire, donner la priorité aux épreuves collectives qui peuvent revêtir différentes formes :

- parcours ou circuit : parmi les épreuves recommandées, l'animateur choisira une ou plusieurs épreuves dans chacune des 3 familles (courses, sauts, lancers). Un parcours ou circuit devra comporter au minimum une forme de course, une forme de saut, une forme de lancer.
- relais divers : toute forme de relais peut être envisagée.
- épreuves multiples par équipe : il est conseillé de concerner l'ensemble des participants dans le classement. Une organisation devra comprendre au moins 1 course, 1 saut, 1 lancer, que disputera chaque jeune.

**La Commission Nationale des Jeunes souhaite que les ligues fassent en sorte que les compétitions soient limitées en durée.**

La C.N.J. va diffuser aux Comités Départementaux un guide « Règlements Athlétisme Jeunes 2002 » et ce courant mars 2002.

# CHALLENGE NATIONAL PAR ÉQUIPES MINIMES

## 1. IMPLANTATION

Date : samedi 12 et dimanche 13 octobre 2002

Lieu : Stade du Vieux Pré à DREUX (28)

## 2. CHALLENGES DECERNES

- un pour le meilleur club masculin
- un pour le meilleur club féminin

## 3. PARTICIPATION AU CHALLENGE NATIONAL

Un maximum de 32 équipes masculines et de 32 équipes féminines sera qualifié.

## 4. QUALIFICATION DES EQUIPES - PHASES REGIONALES

**4.1** La qualification pour la finale nationale s'effectue à partir des résultats de la phase régionale : le club vainqueur de chaque ligue régionale sera qualifié pour la finale nationale ainsi que les 8 meilleurs totaux suivants de ces finales régionales.

**4.2** Les finales régionales devront se dérouler entre le 14 et le 28 septembre 2002. Les résultats devront être parvenus à la F.F.A. le mardi 1<sup>er</sup> octobre avant 12 heures ; l'absence de ces renseignements empêchera la qualification de toute équipe provenant des Ligues responsables de cette carence.

Les résultats officiels et les fiches récapitulatives doivent être **visées par les ligues régionales qui attestent la validité des performances.**

La C.N.J. se réserve le droit de valider ou d'invalider les résultats.

**4.3** Si pour des circonstances exceptionnelles le tour régional a été annulé, la C.R.J. concernée désignera l'équipe M.G. et l'équipe M.F. qu'elle désire voir retenues.

## 5. REGLEMENT

**5.1** Les athlètes disputeront 1, 2, 3 ou 4 épreuves. Pas plus de 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers. Pour les athlètes disputant 4 épreuves, application de la règle suivante :

-une course

-un saut

-un lancer

-une quatrième épreuve au choix (il est toutefois interdit de choisir 2 épreuves dans la même famille de course et l'une des 2 doit être inférieure ou égale à 100 mètres).

Pour les athlètes disputant 2 courses, celles-ci ne doivent pas être de la même famille et l'une des 2 doit être égale ou inférieure à 100 m. Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais.

Le non-respect de cette réglementation entraînera pour l'athlète concerné l'annulation de toutes ses performances individuelles.

**5.2** Une équipe se compose de 4 athlètes minimum et de 6 athlètes maximum dont aucun ne peut être muté après le 31 juillet 2002.

**5.3** *Nombre d'essais*

- lancer et saut de distance : 4 essais
- hauteur et perche : 8 essais maximum

**5.4** Le nombre de participants d'un club dans une même épreuve est limité à 3. Le non-respect de cette clause entraînera la non prise en compte des performances de cette épreuve.

**5.5** Les performances des athlètes sont cotées à la table 2000 (3<sup>e</sup> édition mars 2002) disponible à la F.F.A., tout comme les modèles et fiches de cotation des points d'une équipe.

Un abandon ou une performance nulle dans une épreuve individuelle entraîne la cotation de 1 point.

**5.6** Cotation des relais à la table, mais :

- une faute entraîne moins 5 points ;
- deux fautes entraînent la cotation de 2 points ;
- un abandon entraîne la cotation d'un point.

Les épreuves sont réparties en 7 familles plus le relais.

	ÉPREUVES MINIMES GARÇONS	ÉPREUVES MINIMES FILLES
FAMILLES		
VITESSE	50 m 100 m	50 m 100 m
HAIES	80 m haies 100 m haies 200 m haies	50 m haies 80 m haies 200 m haies
DEMI-FOND MARCHE	1000 m 3000 m 3000 m marche	1000 m 2000 m 2000 m marche
SAUTS DE DISTANCES	Longueur Triple saut	Longueur Triple saut
SAUTS	Hauteur	Hauteur

AVEC BARRE	Perche	Perche
LANCERS EN TRANSLATION	Poids Javelot	Poids Javelot
LANCERS EN ROTATION	Disque Marteau	Disque Marteau
RELAIS	4 x 60 m	4 x 60 m

**5.8** Les 2 meilleures performances dans chacune des sept familles seront retenues soit, pour une équipe de Club, un total de 14 performances individuelles, plus une quinzième qui est le relais. L'absence de performance dans une famille n'est pas éliminatoire. En cas d'ex æquo, c'est le relais qui départagera les équipes.

## **6. ORGANISATION**

La compétition débutera le samedi 12 octobre (200 m haies, demi-fond et marche).

## CHALLENGE NATIONAL MINIMES DE RELAIS 800–200–200-800

### Date et Lieu

Le dimanche 13 octobre 2002 à DREUX à 14 h 30, lors du Challenge National Minimes par Équipes.

### Qualification des équipes

Les épreuves déclarées qualificatives par la Ligue pourront avoir lieu jusqu'au 29 septembre inclus.

Dans chaque ligue métropolitaine, l'équipe de club minimes filles et l'équipe de club minimes garçons, ayant réalisé la meilleure performance, seront qualifiées.

**Chaque C.R.J.** fera parvenir à la C.N.J., pour le mardi 1<sup>er</sup> octobre avant 12 heures, le nom de ses 2 équipes qualifiées, portant la performance réalisée en qualification ainsi que les résultats globaux.

La Ligue I-F présentera une équipe EST et une équipe OUEST de club dans chaque catégorie.

### Composition des équipes

Une feuille de composition d'équipe sera envoyée à chaque club qualifié dès le 3 octobre.

La composition des équipes, portant le nom du responsable du club encadrant celle-ci devra parvenir à la CNJ pour le 9 octobre au plus tard.

Un club peut présenter une équipe au challenge par équipe et une équipe de relais, **mais en aucun cas, un même athlète ne pourra participer aux 2 compétitions le jour de la finale.**

### Déroulement de la finale

2 séries par catégorie. Elles seront de niveau, en fonction des temps d'engagement, et la victoire sera attribuée au meilleur temps de ces deux séries.

Le premier virage sera couru en couloirs.

1 challenge Minimes garçons et un challenge Minimes filles.

### Modalités financières

4 athlètes et 1 accompagnateur seront pris en charge suivant le barème du challenge par équipes.

# CHALLENGE NATIONAL MINIMES DES ÉPREUVES COMBINÉES

## **1. IMPLANTATION :**

Date : samedi 12 et dimanche 13 octobre 2002 ;  
Lieu : Stade du Vieux Pré à Dreux (28).

## **2. CHALLENGES ATTRIBUES :**

La 1<sup>ère</sup> équipe (composée de 3 Minimes Filles et de 3 Minimes Garçons).

## **3. PARTICIPATION :**

Les 8 meilleures équipes françaises.

## **4. QUALIFICATION DES EQUIPES. PHASE REGIONALE**

La qualification pour la finale nationale s'effectue à partir des résultats de la phase régionale : les championnats régionaux.

Seront qualifiées les 8 meilleures équipes françaises.

Les résultats officiels et les fiches récapitulatives seront à adresser à la CNJ le mardi 24 septembre dernier délai. Elles devront être validées par les CRJ des Ligues Régionales.

## **5. REGLEMENT :**

Les minimes filles disputent l'heptathlon ; les Minimes Garçons l'octathlon.

Une équipe est composée de 3 minimes filles et de 3 minimes garçons.

Les tables de cotation seront celles des épreuves combinées.

Sont comptabilisées les 2 meilleurs totaux MF et les 2 meilleurs totaux MG

Lors de la finale nationale chaque équipe sera accompagnée d'un jeune juge. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification de l'équipe.

La compétition débutera le samedi 12 vers 15 heures.



## POINTES D'OR 2002

### 1. FORMULE DES POINTES D'OR

- 1.1 Il s'agit d'épreuves multiples, sous forme de triathlon, réservées aux jeunes catégories, garçons et filles benjamins et minimes.
- 1.2 Les performances sont cotées selon la table de cotation 2000 (3<sup>e</sup> édition mars 2002).
- 1.3 Les performances pourront être réalisées sur plusieurs journées, mais effectuées sur un triathlon.
- 1.4 *Triathlon Benjamin* :
  - une course,
  - un saut,
  - un lancer.
- 1.5 *Triathlon minime* :
  - **LIBRE** : une course, un saut, un lancer.
  - **TECHNIQUE** : 2 concours, une course.
  - **SPECIAL** : 1000 m ou marche, un concours, une épreuve libre (si course inférieure à 1000 m).
- 1.6 Registre des épreuves : épreuves officielles Benjamins et Minimes de ce livret.

### 2. PHASES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

- 2.1 Les Ligues Régionales, les Comités Départementaux ainsi que les structures académiques et/ou départementales de l'UNSS et de l'UGSEL, sont libres d'organiser autant d'épreuves qu'ils le souhaitent. Toutes les compétitions sont qualificatives, à condition que la réglementation des triathlons soit respectée.
- 2.2 Elles s'étaleront du 1<sup>er</sup> novembre 2001 jusqu'au 6 octobre 2002 pour les qualifications à la Finale « Pointes d'Or ».
- 2.3 Les organisations scolaires donnant lieu à qualification pour la phase nationale, seront déterminées d'un commun accord par les Commissions mixtes régionales.

### 3. FINALE NATIONALE

- 3.1 *Date* : samedi 26 et dimanche 27 octobre 2002
- 3.2 *Lieu* :
- 3.3 **3.3** Seront qualifiés :
  - 50 Benjamins
  - 50 Benjamines
  - 50 Minimes garçons
  - 50 Minimes filles
- 3.4 *Qualification directe* :
  - a) les athlètes qui lors d'une phase qualificative auront réalisé les totaux ci-après :
    - **Benjamines** : **97 points**

- **Benjamins : 97 points**
- **Minimes Filles : 100 points**
- **Minimes Garçons : 100 points**

b) si dans une Ligue aucun minimum qualificatif n'est réalisé dans une catégorie, l'athlète de cette catégorie qui aura réalisé le meilleur total sera qualifié d'office.

**3.5 Qualifications éventuelles :**

Elles seront étudiées par la C.N.J. / F.F.A., étant entendu qu'aucun dossier présenté par un athlète crédité de moins de 85 points (quelle que soit la catégorie) ne pourra être pris en considération.

Une photocopie des résultats devra accompagner la demande de qualification.

Ces informations devront être envoyées avec les demandes de qualification.

**En l'absence de résultats transmis par la ligue, avec la liste des qualifiables, seul sera retenu le premier de chaque catégorie.**

**3.6 Communication des résultats régionaux et scolaires :**

Les responsables U.N.S.S. et U.G.S.E.L. doivent faire parvenir leurs résultats (cf. Art. 2.3) et leurs demandes de qualifications éventuelles avant le 1er octobre 2001 au C.T.R. ou au responsable de la Commission Régionale des Jeunes de leur Ligue.

**3.7 Transmission des demandes de qualification (directes et éventuelles) à la F.F.A. Le C.T.R., ou le responsable de la Commission Régionale des Jeunes, doit impérativement envoyer les propositions, de façon à ce qu'elles soient arrivées à la F.F.A. le 8 octobre 2002 au plus tard.**

**3.8 Sur les résultats des compétitions transmises en cours d'année, préciser les QD et QE.**

**3.9 Tout athlète minime réalisant au moins 100 points dans un triathlon lors du Challenge National Minimes 2002 les 12-13 octobre et non qualifié au 8 octobre, pourra être repêché. Il devra avoir préalablement défini les 3 épreuves choisies.**

## LES POINTES DE COULEUR

Dans le cadre de la rénovation des pratiques la Commission Nationale des Jeunes met en place les Pointes de Couleur attribuées sur les Triathlons en fonction des points comptabilisés à la table de cotation FFA-UGSEL-UNSS édition mars 2002

POINTE BLANCHE	De 3 à 15 points
POINTE BLEUE	De 16 à 30 points
POINTE JAUNE	De 31 à 45 points
POINTE VERTE	De 46 à 60 points
POINTE ROUGE	De 61 à 75 points
POINTE DE BRONZE	De 76 à 90 points
POINTE D'ARGENT	De 91 à 105 points
POINTE D'OR	+ de 106 points

Toutes les compétitions inscrites au Calendrier des Ligues régionales serviront pour l'attribution des Pointes ainsi que les compétitions UGSEL et UNSS de niveau au moins départemental.

### Mode d'attribution :

- sur un triathlon défini dans le livret des règlements nationaux avec cotation à la table FFA-UGSEL-UNSS édition mars 2002.
- aux athlètes des catégories benjamins et minimes garçons et filles régulièrement licenciés à la FFA le jour de la réalisation de la performance
- aux athlètes licenciés UNSS ou UGSEL mais accès uniquement aux Pointes de bronze , d'argent ou d'Or.
- Deux possibilités d'attribution
  - o Prise en compte des trois meilleurs totaux de l'année :
    - Les 3 performances prises en compte dans le triathlon doivent avoir été accomplies le même jour
    - Si les 3 totaux réalisés appartiennent à des couleurs différentes, c'est le total le plus bas qui détermine la couleur.
  - o Lors des Journées Nationales des Pointes des 26 et 27 octobre, organisée par les Ligues et les Comités Départementaux et lors de la Finale des Pointes d'Or, il sera attribué la Pointe correspondant au total réalisé ce jour par l'athlète si celui-ci est le meilleur de la saison ( un seul total pris en compte ).

### Récompenses :

Des Pointes de couleur seront disponibles à la FFA. Elles seront à la disposition des Ligues Régionales qui les répartiront à leurs Comités Départementaux.

## CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SPORT EN ENTREPRISE

Ces compétitions sont réservées aux licenciés F.F.A., titulaires de la carte « SPORTIF EN ENTREPRISE » délivrée selon les règles de la circulaire de décembre 1992, et dont les bordereaux récapitulatifs ont été adressés à la F.F.A. en temps utile.

### **1. CHAMPIONNATS DE FRANCE SPORT EN ENTREPRISE SUR PISTE (SENIORS ET VETERANS) (H & F)**

Dimanche 9 juin 2002 à MAUBEUGE (59).

La liste des épreuves et les horaires seront disponibles sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org) ainsi que les renseignements concernant les divers aspects de cette compétition.

Les minima d'engagement sont de niveau : Départemental 1.

Une circulaire particulière sera adressée à tous les clubs concernés.

Date limite d'engagement : mercredi 28 mai 2002 à la F.F.A.

### **2. CHAMPIONNATS DE FRANCE SPORT EN ENTREPRISE DE 10 KM (HOMMES ET FEMMES)**

Dimanche 20 octobre 2002 à ORLEANS (45).

Une circulaire particulière sera adressée à tous les clubs concernés.

## COMPETITIONS VETERANS

### 1. RAPPEL DES SOUS-CATEGORIES D'AGE

		ANNEE NAISSANCE	HOMMES	FEMMES
V.0	35 à 39 ans	1963-1967	-	F 35
V.1	40 à 44 ans	1958-1962	M 40	F 40
	45 à 49 ans	1953-1957	M 45	F 45
V.2	50 à 54 ans	1948-1952	M 50	F 50
	55 à 59 ans	1943-1947	M 55	F 55
V.3	60 à 64 ans	1938-1942	M 60	F 60
	65 à 69 ans	1933-1937	M 65	F 65
V.4	70 à 74 ans	1928-1932	M 70	F 70
	75 ans et +	1927 et av.	M 75 et +	F 75 et +

### 2. COMPETITIONS SUR PISTE

#### 2.1 *Championnats de France et Sélection :*

- Implantation

Dates : Samedi 1<sup>e</sup> et dimanche 2 juin 2002

Lieu :

- Épreuves

La compétition est ouverte à tous les athlètes nés en 1962 et avant pour les hommes et 1967 et avant pour les femmes.

a) Épreuves vétérans masculins

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 10.000 m -  
110 m haies - 400 m haies - 3000 steeple - hauteur - perche -  
longueur - triple saut - poids - disque - marteau - javelot – 5000 m  
marche - 4x100 - 4x400 - Décathlon.

b) Épreuves vétérans féminines

100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 5000 m - 10.000 m -  
100 m haies - 400 m haies - hauteur - perche - longueur - triple saut  
- poids - disque - marteau - javelot - 5000 marche - 4x100 - 4x400 -  
Pentathlon.

- Titres décernés

Champion de France VÉTÉRANS (H. & F.) dans chacune des épreuves détaillées aux a) et b) (sauf 4x100 - 4x400).

- Qualifications

Il faut avoir réalisé les minima d'engagement figurant ci-après au cours d'épreuves officielles. Ces minima devront avoir été réalisés après le 1<sup>e</sup> avril 2001. La participation d'athlètes étrangers est soumise à l'accord de la F.F.A.

- Engagements

Ils se feront sur le formulaire et dans les conditions générales figurant aux pages **Erreur! Signet non défini.** et suivantes. Ils devront parvenir

au siège de la F.F.A. au fur et à mesure de la réalisation des minima, au plus tard le 7 mai 2002.

### MINIMA D'ENGAGEMENT AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE 2002

ÉPREUVES	HOMMES	FEMMES	ÉPREUVES	HOMMES	FEMMES
100 m	12.34	14.04	Longueur	5,40	4,50
200 m	25.24	29.24	Perche	3,40	2,10
400 m	56.64	68.00	Triple saut	11,00	9,50
800 m	2.08.00	2.35.00	Poids	11,50	10,00
1 500 m	4.20.00	4.55.00	Disque	38,00	28,50
5 000 m	16.10.00	19.30.00	Javelot	42,00	25,00
10 000 m	34.30.00	42.00.00	Marteau	42,00	30.00
110 m haies	18.24	--	Décathlon	4200 pts	--
100 m haies	--	18.20	Pentathlon	--	2000 pts
400 m haies	65.14	80.00	Marche 5000 m	24'27"00	29.29.00
3000 m steeple	11.00.00	--			--
Hauteur	1.55	1.40			

- Horaires - Hébergement et moyens de transport

Ils feront l'objet d'une circulaire et figureront sur le site Internet [www.athle.org](http://www.athle.org)

#### 2.2 Critériums Nationaux :

- Implantation

Date : samedi 1<sup>e</sup> et dimanche 2 juin 2002

Lieu : dans le cadre du Championnat de France

- Épreuves

La compétition est ouverte à tous les athlètes vétérans H. & F. Les épreuves seront organisées par sous-catégories d'âge conformément au tableau figurant en début de chapitre. Elles feront l'objet d'une circulaire détaillée qui pourra être demandée à la F.F.A. en mars 2002.

- Engagements

Ils se feront sur le formulaire joint à la circulaire. Date limite le 7 mai 2002.

- Horaires

Ils feront l'objet d'une circulaire détaillée qui pourra être demandée à la F.F.A. en mars 2002.

#### 2.3 Match PAYS-BAS – BELGIQUE - FRANCE

- Sélection

Elle aura lieu les samedi 1<sup>e</sup> et dimanche 2 juin 2002 dans le cadre des Championnats de France.

Les meilleurs athlètes (H. & F.) seront convoqués par la Direction Technique. Une circulaire définira les épreuves, les horaires, les conditions de sélection et les moyens de transport.

Responsable : André DAVOIS, 20 rue Anatole France, 78520 LIMAY -  
Tel : 01.30.92.52.16.

- Match

Il aura lieu le samedi 22 juin 2002 à GAND (BEL).  
Convocation aux athlètes retenus par la F.F.A.  
Selon les règlements I.A.A.F., seuls les athlètes ayant atteint l'âge  
(40 ans pour les hommes, 35 ans pour les femmes) le jour de l'épreuve,  
peuvent participer au match international.

## 2.4 Championnats d'Europe (H. & F.) piste et marathon

- Implantation

Ces Championnats auront lieu du 15 au 25 juillet 2002 à POSTDAM  
(GER)

- Engagements

F.F.A. avant le 15/4/2002 - Responsable des engagements techniques  
et renseignements : Marie-Alice POINTEAU ☎ 01.53.80.70.07.

## 3. COMPETITIONS HORS STADE

### 3.1 Championnats de France :

Pour une même spécialité, toutes les catégories sont regroupées dans une  
même compétition. Pour l'attribution des titres Vétérans, il convient de se  
référer aux règlements des différents Championnats de France.

- Course de montagne Bellegarde (01) le 02/6 (voir page 1)
- 10 km Saint-Rambert (42) le 29/6 (voir page 2)
- 24 Heures Gragny (27) le 07/9 (voir page 4)
- 100 km Millau (12) le 28/9 (voir page 77)
- Marathon Le Havre (76) le 06/10 (voir page 78)
- Semi-Marathon St. Pol Morlaix (29) le 27/10 (voir page 80)
- Ékiden à déterminer (voir page

**ERREUR! SIGNET NON DÉFINI.)**

### 3.2 Championnats du Monde sur route :

- Implantation : du vendredi 24 au dimanche 26 mai 2002 à RICCIONE  
(ITA).

- Épreuves

- Course 10 km Hommes et femmes
- Semi-Marathon Hommes et Femmes
- Marche 20 km Femmes et 30 km Hommes

- Engagements

Responsable des engagements techniques et renseignements : F.F.A.  
Marie-Alice POINTEAU. ☎ 01.53.80.70.07 avant le 18/3/2002.

## ÉPREUVES NATIONALES DE MARCHÉ

Selon le type de compétitions, la participation aux compétitions nationales de marche se fera :

- selon le système classique des engagements définis ci-avant ;
- par qualification par le C.N.M. et la D.T.N., à partir de propositions émanant des clubs et/ou des Ligues ;
- par sélection par le C.N.M. et la D.T.N.

### 1. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES 200 KM SUR ROUTE

Implanté les samedi 23 et dimanche 24 mars 2002 à **CHATEAU-THIERRY** (02)  
Engagement libre à faire parvenir pour le 12 mars.

### 2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DES 50 KM HOMMES & 20 KM FEMMES

Implanté le dimanche 28 avril 2002 à **SARREGUEMINES** (57).  
Engagement à faire parvenir pour le 8 avril au plus tard.  
Titres décernés : Espoirs, Seniors, Vétérans H.&F.

### 3. CRITERIUM NATIONAL 20.000 M SENIORS/ESPOIRS HOMMES & 10.000 M SENIORS/ESPOIRS FEMMES

Implanté le dimanche 26 mai 2002 à **BESANÇON** (25)  
Qualifications à partir des résultats et des propositions des Ligues qui doivent parvenir au plus tard le 6 mai 2002.

### 4. CRITERIUMS DE PRINTEMPS DES JEUNES

Implantés le dimanche 26 mai 2002 à **SENS** (89)  
Qualifications à partir des résultats et des propositions des Ligues qui doivent parvenir au plus tard le 6 mai 2002.

### 5. PARIS-COLMAR

Aura lieu entre le mercredi 29 mai et le samedi 1<sup>er</sup> juin 2002.  
Qualifications par le Comité d'Organisation à partir des résultats des circuits sélectifs. En principe, il faut réussir 2 fois 195 km en moins de 24 heures pour les hommes, 2 fois 150 km pour les femmes ; l'une de ces performances devra avoir été accomplie dans un circuit de printemps.

### 6. CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 20 KM HOMMES ET 10 KM FEMMES (ET ESPOIRS)

Implantés les 13-14 juillet 2002 à **ST-ÉTIENNE** (42)  
Voir procédure de qualification pages **ERREUR! SIGNET NON DÉFINI.** et 35.  
Le titre Espoirs sera attribué au cours de ce championnat.

### 7. CHAMPIONNATS DE FRANCE CADETS ET JUNIORS (H & F)

Implantés du vendredi 26 au dimanche 28 juillet 2002 à **ANGERS** (49)  
Engagements sur minima A, à faire parvenir aux C.T.S. chargés de missions interrégionales pour le 30 juin 2002 (jour des interrégionaux).  
Procédure de qualification : voir pages **ERREUR! SIGNET NON DÉFINI.** à 38.



**8. CHAMPIONNATS DE FRANCE DE RELAIS DE MARCHE**

Le 6 octobre 2002 en un lieu à désigner.

Procédure de qualification : voir page **ERREUR! SIGNET NON DÉFINI..**

**9. CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 100 KM SUR ROUTE**

Implantés le dimanche 13 octobre 2002 à **LIGNY EN BARROIS** (54).

Engagements à faire parvenir pour le 2 octobre 2002 au plus tard.

**10. JOURNEE NATIONALE DES JEUNES - CHALLENGE NATIONAL DES LIGUES**

Implantée le dimanche 20 octobre 2002 à **MONTREUIL** (93).

Catégories concernées : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs (H. & F.).

Engagements à partir des résultats et des propositions des Ligues qui doivent parvenir le 7 octobre 2002 au plus tard.

Épreuves : Heure Juniors, Espoirs H.

45' Cadets

30' Minimes Garçons

30' Juniors, Espoirs F.

30' Cadettes

20' Minimes Filles

## **MEETINGS INTERNATIONAUX 2002**

### **IAAF « permit meeting » : Samedi 27 Avril - Meeting du Conseil Général de la MARTINIQUE**

Lieu : STade de Dillon (8 couloirs) 92700 Fort de France

ORGANISATEUR : LUCIEN SAINTE-ROSE (DIRECTEUR)  
POINTE SAVANE N° 162 – 97231 LE ROBERT

Tél : 05.96.65.02.99 / 05.96.63.25.18

Fax : 05.96.55.25.06 - E-mail : Claude.BUFFAULT (Europe)

Tél : 06.77.11.54.16 - E-mail : Claude.Buffault@wanadoo.fr

#### ÉPREUVES :

HOMMES : 100m – 200m – 400 m - 800m – 110m haies – 400m haies - Hauteur – Longueur -  
Perche

FEMMES : 100m – 200m – 400 m - 110m haies – 400m haies          Longueur – Triple saut

### **IAAF « permit meeting » : Samedi 1 / Dimanche 2 Juin - Meeting International d'Arles**

LIEU : STADE FERNAND FOURNIER (8 COULOIRS) Avenue Joseph Imbert – 13200 Arles    Tél :  
04.90.49.37.43

ORGANISATEUR : ANDRE MARTRE – S. O. ARLESIEN  
7, rue Raoul Dufy – 13280 Raphèle les Arles

Tél : 04.90.98.32.10 - E-mail : [lpapro@club-internet.fr](mailto:lpapro@club-internet.fr)

Fax : 04.90.98.32.10

#### ÉPREUVES :

HOMMES :    Décathlon

FEMMES :    Heptathlon

### **IAAF « permit meeting » : Dimanche 16 Juin - Meeting du Nord - Lille**

**Lieu : Stadium Nord Lille Métropole (8 couloirs)** Villeneuve d'Ascq Tél : 05.96.65.02.99

ORGANISATEUR : GEORGES POCHON (DIRECTEUR) - LIGUE DU NORD PAS DE CALAIS  
BOITE POSTALE N° 63 – 62590 OIGNIES

Gérard FREMAUX (Contact athlètes)

Tél : 03.21.08.62.35 - E-mail : [gerard.fremaux@lnpca.org](mailto:gerard.fremaux@lnpca.org)

Fax : 03.21.08.62.39 - Mob : 06.07.44.01.49

#### ÉPREUVES :

HOMMES : 100m – 200m - 800m – 3000m/5000m – 3000m steeple - 110m haies -Longueur

FEMMES :    100m – 200m – 800 m – 3000m/5000m – 400m haies - Hauteur – Perche –  
Marteau

### **IAAF « Grand Prix I » : Mardi 25 Juin - Meeting de Nice**

**Lieu :Parc des Sports Charles Ehrmann (8 couloirs)** -155, route de Grenoble – 06200 NICE

ORGANISATEUR : LAURENT BOQUILLET (DIRECTEUR)  
11, rue Princesse – 75006 Paris

Tél : 01.43.54.32.80 - E-mail : [laurent.boquillet@wanadoo.fr](mailto:laurent.boquillet@wanadoo.fr)

Fax : 01.43.54.32.80 - Mob : 06.87.71.05.49

René AUGUIN (Assistant)          Mob : 06.11.63.45.39 - E-mail : [auguin@wanadoo.fr](mailto:auguin@wanadoo.fr)

#### ÉPREUVES :

HOMMES :    100m – 400m – 1500m – 3000m – 3000m steeple – 400m haies - Perche – Triple  
saut - Marteau

FEMMES :    100m – 800m – 1500m – 3000m – 100m haies -          Longueur

### **AEA « permit meeting » : Samedi 29 Juin - Meeting DNA de Strasbourg**

Lieu : Stade de Hautepierre (8 couloirs) Rue Baden Powel – 67200 Strasbourg Tél : 03.88.29.04.93

ORGANISATEUR : PASCAL THIEBAUT (DIRECTEUR) - POUR L'ASPTT STRASBOURG  
ASPTT STRASBOURG – BP 9 – 67901 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.88.10.03.25 - E-mail : p.thiebaut@wanadoo.fr

Fax : 03.88.19.71.91 - Mob : 06.08.42.81.51

ÉPREUVES :

HOMMES : 100m – 400m - 800m – 1500 - 5000m – 3000m steeple - Longueur

FEMMES : 200m – 800 m – 100m haies - Perche - Longueur

**IAAF « Golden League » : Vendredi 05 Juillet - Meeting Gaz de France Paris Saint-Denis**

Lieu : **Stade de France (8 couloirs)** ZAC du Cornillon Nord – 93200 La Plaine Saint-Denis Tél : 01.55.93.00.00

ORGANISATEUR : GERARD ROUSSELLE (DIRECTEUR) - PARIS SAINT-DENIS ATHLETISME

COMPETITIONS

221 AVENUE DU PRESIDENT WILSON – 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS

Tél : 01.49.46.28.28 - E-mail : gerard.rouselle@psdac.com

Fax : 01.49.46.28.20 - Mob : 06.74.88.17.37

ÉPREUVES INTERNATIONALES DU MEETING:

HOMMES : 100m - 800m – 1500m - 5000m – 3000m steeple - 110m haies - 400m haies - Perche – Triple saut

FEMMES : 100m – 200m – 400 m – 1500m - 3000m – 100m haies - 400m haies - Hauteur - Javelot

ÉPREUVES NATIONALES DU PRE-MEETING :

HOMMES : 100m - 800m - 110m haies - Hauteur

FEMMES : 100m – 1500m - Longueur

**IAAF « Golden League » : Vendredi 19 Juillet - Meeting HERCULIS de Monaco**

Lieu : Stade louis II (8 couloirs) 7, avenue des Castelans – 98000 Monaco

ORGANISATEUR : JEAN-PIERRE SCHOEBEL (DIRECTEUR) - FEDERATION MONEGASQUE D'ATHLETISME

Stade louis II - 7, avenue des Castelans – 98000 Monaco

Tél : (377) 92.05.68.07 - E-mail : [info@herculis.com](mailto:info@herculis.com)

Fax : (377) 92.05.68.08 - Web : [www.herculis.com](http://www.herculis.com)

ÉPREUVES INTERNATIONALES DU MEETING:

HOMMES : 100m - 800m – 1500m - 3000m – 3000m steeple - 110m haies - 400m haies - Perche – Triple saut

FEMMES : 100m – 400m – 800 m – 1500m - 3000m – 100m haies - 400m haies - Hauteur/Perche - Javelot

**IAAF « permit meeting » : Samedi 21 / Dimanche 22 Septembre - Meeting DÉCASTAR de Talence**

LIEU : STADE MUNICIPAL DE THOUARS (8 COULOIRS) - Rue Thouars – 33400 Talence  
Tél : 05.56.80.51.20

ORGANISATEUR : ANDRE DUMONT (DIRECTEUR) - ADEM

Club House de Thouars – 33400 Talence

Tél : 05.56.04.39.36 / 05.57.93.14.57 - E-mail :

Fax : 05.56.84.10.77 – Mob : 06.80.00.12.04

ÉPREUVES :

HOMMES : Décathlon

FEMMES : Heptathlon

## MEETINGS NATIONAUX 2002

### National « B » : Dimanche 28 Avril - Meeting de l'Aigle - Trophée Marcel Guiet

LIEU : STADE RENE FOISY (6 / 7 COULOIRS) - 61300 L'Aigle - Tél : 02.33.24.13.55

ORGANISATEUR : DANIEL BOUCHER – ENTENTE AUBE L'AIGLE 61 ATHLETISME

La Clémendière - 61270 Aube

Tél : 02.33.24.38.12 - E-mail : [meetinglaigle@aol.com](mailto:meetinglaigle@aol.com)

Fax : 02.33.24.13.10 - Mob : 06.80.73.35.69

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « CIRCUIT NATIONAL »

HOMMES : 100m – Longueur - Marteau

FEMMES : 100m – **Triple saut** - Marteau

EPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 400m – 1500m - Perche

FEMMES : 800m - Hauteur

EPREUVES HANDISPORT HOMMES : 1500m Fauteuil Roulant

### NATIONAL « B » : MERCREDI 1<sup>ER</sup> MAI - MEETING DE SAINT-QUENTIN - CHALLENGE GILBERT ROUX

LIEU : STADE PAUL DEBRESIE (8 COULOIRS) - Rue des AC des AFN – Route de Cambrai - 02100 Saint-Quentin

Tél : 03.23.08.11.49

ORGANISATEUR : JACQUES CLIN – STADE SAINT-QUENTINOIS 3, rue de Roubaix - 02100 Saint-Quentin

Tél : 03.23.67.77.74 - E-mail :

Fax : 03.23.62.71.89 - Mob : 06.14.27.96.57

EPREUVES NATIONALES :

HOMMES : 100m - Poids

FEMMES : Longueur

ÉPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 1000m – Perche - Marteau

FEMMES : 100m – Hauteur - Disque

### NATIONAL « B » : JEUDI 09 MAI - MEETING DE TERGNIER

LIEU : COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE (8 COULOIRS) Rue Albert Camus - Vouël - 02700 Tergnier

Tél : 03.23.57.55.88

ORGANISATEUR : VALERIE PASQUIER - ESC TERGNIER ATHLETISME

4 bis rue des Fressiers - 02100 Morcourt

Tél : 03.23.08.95.33 - E-mail : [valerie.pasquier@wanadoo.fr](mailto:valerie.pasquier@wanadoo.fr)

Fax : 03.23.37.00.78 - Mob : 06.08.81.80.75

EPREUVES NATIONALES :

HOMMES : 200m - Javelot

FEMMES : 800m

ÉPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 100m – 800m – 3000m – 400m haies – Hauteur - Perche

FEMMES : 100m - Javelot

### National « Elite » : Vendredi 24 Mai - Meeting de Vanves

LIEU : STADE DE VANVES / PARC DES SPORTS ANDRE ROCHE (6 COULOIRS) Rue du Docteur Arnaud - 92170 Vanves

ORGANISATEUR : ARNAUD SAVINA - STADE DE VANVES

92 rue de Chatillon - 92140 Clamart

Tél : 01.46.44.65.55 – Fax : 01.46.44.65.55

Mob : 06.72.92.65.35 - E-mail : [Arnaudsavina@aol.com](mailto:Arnaudsavina@aol.com)

Contact : Hubert ROCHARD – Mob : 06.08.78.97.84

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **1500m - 3000m steeple** - 110m haies – Triple saut – **Poids** - 4x100m

FEMMES : **100m - 800m** – 100m haies – **Longueur - Triathlon ?**

### **National « Elite » : Samedi 25 mai - Meeting de Montgeron**

LIEU : STADE PIERRE DE COUBERTIN (8 COULOIRS) 43 rue de la Justice - 91230 Montgeron

Tél/Fax : 01.69.42.81.14

ORGANISATEUR : Anne TOURNIER-LASSERVE - ES MONTGERON

4 bis avenue Granger - 91210 Draveil Tél : 01.69.42.21.20

Fax : 01.69.42.21.20 – Mob : 06.11.66.12.40

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **100m** - 3000m - **110m haies - Hauteur – Longueur** – Javelot - 4x100m

FEMMES : **200m** - 1500m - 100m haies – **Triple saut – Javelot** - 4x100m

EPREUVES HANDISPORT HOMMES : 1500m Fauteuil Roulant

### **National « B » : Samedi 25 Mai - Meeting de Rennes**

LIEU : STADE COURTEMANCHE (8 COULOIRS) 13, rue Zacharie Roussin 35700 Rennes Tél : 02.99.63.91.06

ORGANISATEUR : HASSANE ZOUHAL – STADE RENNAIS

13, rue Zacharie Roussin 35700 Rennes

Tél : 02.99.63.91.06 - E-mail : [staderennaisathle@wanadoo.fr](mailto:staderennaisathle@wanadoo.fr)

Fax : 02.99.63.91.06 - Mob : 06.80.73.35.69 / 06.87.74.19.91

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 800m - Perche

FEMMES : **400m**

EPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 100m – 3000m – 400m haies - Javelot

FEMMES : 100m – 800m - Hauteur

### **National A « Thème » : Dimanche 26 Mai - Meeting Les Masters du Mistral - Salon de Provence**

LIEU : STADE D'HONNEUR - 13300 Salon de Provence Route de Miramas – 13300 Salon de Provence

ORGANISATEUR : PIERRE ALETTI – ATHLETIC CLUB SALONNAIS

Rue Capitaine Guibert – 13300 Salon de Provence

Tél : 04.90.42.25.79 – E-mail : [aletti.p@libertysurf.fr](mailto:aletti.p@libertysurf.fr)

Fax : 04.90.42.25.79 - Mob : 06.76.04.09.58

EPREUVES NATIONALES :

HOMMES : Disque – Disque (Jeunes)

FEMMES : Disque

### **NATIONAL « A » : SAMEDI 1<sup>ER</sup> JUIN - MEETING YANNICK VESIN - SAINT BRIEUC**

LIEU : STADE HELENE BOUCHER (8 COULOIRS) 68 rue Pierrot-Duclos - 22000 Saint Brieuc  
Tél : 02.96.78.26.11

ORGANISATEUR : GERARD BLEGEAN - AC SAINT BRIEUC

15 rue de Verdun - 22000 Saint Brieuc

Tél : 02.96.94.74.75 - E-mail : [gerard.blegean@wanadoo.fr](mailto:gerard.blegean@wanadoo.fr)

Fax 02.96.77.29.70 - Mob : 06.22.80.76.47

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 1500m - **5Km Marche** - 110m haies – Poids

FEMMES : **5Km Marche – Hauteur**

EPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 100m – 1500m - 110m haies - Hauteur - Javelot  
FEMMES : 100m – 1000m - Marteau

**National « B » : Samedi 1<sup>er</sup> Juin - Meeting de Pezenas - Souvenir C. M. Jourdan V. Bernard**

**LIEU :** STADE MUNICIPAL (5/6 COULOIRS) Avenue Vidal de la Blache – 34120 Pezenas  
**ORGANISATEUR :** JEAN-PIERRE GALTIER - COMITE HERAULT ATHLETISME  
Maison Départementale des Sports  
200 avenue du Père Soulas - 34094 Montpellier cedex 5  
Tél : 04.67.41.78.06 - E-mail : [cdathle34@free.fr](mailto:cdathle34@free.fr)  
Fax : 04.67.41.78.03 - Mob : 06.03.10.38.93

**ÉPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 3000m steeple - **Disque**

FEMMES : Perche

**ÉPREUVES INTERREGIONALES :**

HOMMES : 100m – 400m – 1500m – 3000 - Hauteur - Longueur - Javelot

FEMMES : 100m – 400m – 800m – 3000m steeple

**National « Elite » : Dimanche 02 Juin - Meeting de Forbach - Mémorial « Michel Decker »**

**LIEU :** STADE DU SCHLOSSBERG (6 COULOIRS) Rue du Parc – 57600 Forbach Tel : 03.87.84.56.95

**ORGANISATEUR :** PASCAL SCHULER – US FORBACH  
3 impasse Houchard – 57800 Freyming-Merlebach  
Tél : 03.87.04.09.38 - E-mail : [p.schuler@ac-nancy-metz.fr](mailto:p.schuler@ac-nancy-metz.fr)  
Fax : 03.87.04.09.38 - Mob : 06.14.38.46.06

**ÉPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 200m – **800m** – 2000m - 3000m – Perche – Triple saut - **Marteau - Javelot**

FEMMES : **400m – 800m – Longueur – Poids - Marteau**

**ÉPREUVES INTERREGIONALES :**

HOMMES : 110m haies

FEMMES : 100m haies

**National « Elite » : Mercredi 05 Juin - Meeting de Miramas**

**LIEU :** STADE DES MOLIERES (8 COULOIRS) Avenue de l'Olympie 13140 MIRAMA Tél : 04.90.53.33.42

**ORGANISATEUR :** ABDELLAH WARDI – AC MIRAMAS  
Avenue de la Rose des Vents Bat J N° 67 - 13140 Miramas  
Tél : 06.72.76.72.33 - E-mail : [ACMeet@yahoo.fr](mailto:ACMeet@yahoo.fr)  
Fax : 04.90.50.33.42 - Mob : 06.18.39.27.69

**ÉPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 5Km Marche – **Perche - Triple saut - Disque - Javelot**

FEMMES : **1500m – 5Km Marche** – Hauteur – **Perche - Disque**

**NATIONAL « A » : MERCREDI 05 JUIN - MEETING DE POITIERS**

**LIEU :** STADE REBEILLEAU (6 COULOIRS) Avenue Jacques Cœur – 86000 POITIERS Tél : 05.49.46.41.90

**ORGANISATEUR :** JEAN HERVIER – POITIERS EC  
2, avenue de la Paix – 86000 Poitiers  
Tél : 05.49.52.37.67 - E-mail : [hervier.j@agglo-poitiers.fr](mailto:hervier.j@agglo-poitiers.fr)  
Fax 05.49.52.36.66 - Mob : 06.85.03.10.40

**ÉPREUVES NATIONALES :**

HOMMES : 5000m - Longueur – Poids

FEMMES : 800m – **3000m steeple** - 100m haies

**ÉPREUVES INTERREGIONALES :**

HOMMES : 100m – 400m haies - Hauteur – Perche - Javelot  
FEMMES : 100m – 400m haies – Hauteur - Poids

**NATIONAL « B » : SAMEDI 08 JUIN - MEETING DE L'ANJOU**

LIEU : STADE LA PROMENADE (6 COULOIRS) Route de Cholet – 49600 Beaupréau

ORGANISATEUR : JACKY BOUYER – ENTENTE DES MAUGES

L'Etablère – 49280 La Séguinière

Tél : 02.41.58.57.51 - E-mail : [meetinganjou@wanadoo.fr](mailto:meetinganjou@wanadoo.fr)

Fax : 02.41.56.25.77 - Mob : 06.89.46.44.74

ÉPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 110m haies – **400m haies** - Javelot

FEMMES : 1500m – **Hauteur**

ÉPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 200m – 5000m – 400m haies – Perche – Javelot – 4x100m

FEMMES : 200m - 1500m – Hauteur – 4x100m

**National « Elite » : Dimanche 09 juin - Meeting d'Argentan**

LIEU : STADE GERARD SAINT (6 / 7 COULOIRS) 21 avenue de Paris - 61200 Argentan Tel : 02.33.39.44.46

ORGANISATEUR : JEAN-LUC EDELIN / CEDRIC ESNAULT - BAYARD ARGENTAN ATHLETISME

65, rue de la République – 61200 ARGENTAN

Tél : 02.33.35.25.99 - E-mail : [cedric.esnault@net-up.com](mailto:cedric.esnault@net-up.com)

Fax : 02.33.36.94.80 - Mob : 06.70.64.94.06

ÉPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 100m – **200m – 400m - 110m haies - Longueur – Disque - Triathlon**

FEMMES : **100m – 100m haies – 400m haies** – Triple Saut – **Disque**

ÉPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 400m haies

**NATIONAL « B » : MERCREDI 12 JUIN - MEETING ANDRE NOIROT - BORDEAUX**

LIEU : STADE STEHELIN (8 COULOIRS) Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - 33000 Bordeaux-Caudéran

ORGANISATEUR : OLIVIER NOIROT – ASPTT BORDEAUX

1, avenue des Alouettes – 33320 EYSINES

Tél : 05.56.00.72.60 - E-mail : [asptt.bordeaux@wanadoo.fr](mailto:asptt.bordeaux@wanadoo.fr)

Fax : 05.56.00.72.61 - Mob : 06.84.22.21.33 (après 17H30)

ÉPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **100m – 400m**

FEMMES : 800m – Longueur – **Javelot**

ÉPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 110m haies – 3000m – Perche - Longueur - Disque ou Javelot

FEMMES : 200m – 3000m - 400m haies

***ÉPREUVES HANDISPORT HOMMES : 1500m Fauteuil Roulant***

**National « Elite » : Mercredi 12 juin - Meeting de Sotteville**

LIEU : STADE MUNICIPAL JEAN ADRET (8 COULOIRS) 31 A avenue du 14 Juillet – BP 104 - 76300 Sotteville les Rouen

Tél : 02.35.62.06.79

ORGANISATEUR : CHRISTIAN FEUILLEPAIN - STADE SOTTEVILLAIS 76

BP 104 - 76303 Sotteville les Rouen Cedex

Tél : 02.35.62.06.79 - Fax : 02.35.62.83.84

E-Mail : [stadesottevillais-76@wanadoo.fr](mailto:stadesottevillais-76@wanadoo.fr)

ÉPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 400m – **800m** – 3000m – **110m haies** – **400m haies** – **Hauteur - Perche**

Longueur – **Poids**

FEMMES : **200m** – 800m – **100m haies** – **Triple saut** – **Marteau**

### **National « Elite » : Vendredi 14 juin - Meeting de Dreux**

**LIEU :** STADE MUNICIPAL DU VIEUX-PRE (8 COULOIRS) Rue du Vieux-Pré – 28100 Dreux

**ORGANISATEUR :** JEAN BRUCK – ADOMA / VILLE DE DREUX

2, rue des Gaults – 28100 Dreux

Tél : (P) 02.37.42.78.14 – (T) 02.37.38.84.62

Mob : 06.07.61.67.23 - E-Mail : [MARIE-CLAIRE.BRUCK@wanadoo.fr](mailto:MARIE-CLAIRE.BRUCK@wanadoo.fr)

Fax : (P) 02.37.50.06.30 - (T) 02.37.38.84.40

**ÉPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 100m – **200m** – **5000m** – **3000m steeple** – Triple saut – Javelot

FEMMES : 100m haies – **400m haies** – **Perche** – **Poids**

**ÉPREUVES INTERREGIONALES :**

HOMMES : 100m – 400m

FEMMES : 100m – 1500m

**ÉPREUVES HANDISPORT HOMMES :** 1500m Fauteuil Roulant

### **National A “Thème” : Vendredi 14 Juin - Meeting "Envol Trophée" - Pierre Bénite**

**LIEU :** STADE DU BROTILLON (PLATEAU) Chemin du Brotillon - 69310 Pierre Bénite Tél : 04.78.51.41.98

**ORGANISATEUR :** DANIEL ALIGNE - P.L. PIERRE BENITE

93, avenue Jean Moulin – 69310 Pierre Bénite

Tél (Dom) : 04.78.50.29.27 - Tél (Bur) : 04.78.51.41.98 E-Mail : [f.aligne@free.fr](mailto:f.aligne@free.fr)

Fax : 04.78.50.29.27 - Mob : 06.20.02.19.17

**ÉPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **Hauteur** - Perche - **Longueur**

FEMMES : **Hauteur** - **Longueur**

### **National A “Thème” : Samedi 15 Juin - Meeting d’ Aunay sur odon**

**LIEU :** STADE DE LANCERS (PLATEAU) Route de la Faucterie – 14260 Aunay sur Odon Tél : 02.31 77.25.91

**ORGANISATEUR :** ROGER BASSET – AL AUNAY-VILLERS 33, RUE DE CAEN – 14260 Aunay sur Odon

Tél : 02.31.77.60.28 - E-Mail : [alav@wanadoo.fr](mailto:alav@wanadoo.fr)

Fax : 02.31.77.60.28 - Tél : 05.58.43.33.68

**ÉPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **Marteau**

Femmes : **Marteau**

**ÉPREUVES INTERREGIONALES :**

HOMMES : Marteau

FEMMES : Disque

### **National A “Thème” : Samedi 15 Juin - Meeting de Villefranche sur Saône**

**LIEU :** STADE JEAN LE MOUTON (6 / 8 COULOIRS) 43, rue Mirabeau – 69400 Villefranche sur Saône

**ORGANISATEUR :** PHILIPPE LAVIEILLE – ACVS / ENTENTE ATHLETIQUE DE VILLEFRANCHE

Rue de l’Église – 69480 Marcy Tél : 04.74.62.94.14 - Fax : 04.74.62.94.14

Mob : 06.13.11.13.71 – E-mail : [AthleACVS@aol.com](mailto:AthleACVS@aol.com)

**ÉPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **800m** - **1500m**

FEMMES : **1500m** – **5000m**

**ÉPREUVES INTERREGIONALES :**



HOMMES : 800m - 1500m – 3000m steeple  
FEMMES : 800m - 1500m – 5000m

### **National « B » : Samedi 22 Juin - Meeting de Vineuil**

**LIEU :** STADE MUNICIPAL (8 COULOIRS) 1, RUE DU STADE - 41350 Vineuil  
**ORGANISATEUR :** FERNAND PELLETIER –VINEUIL SPORTS ATHLETISME  
1, RUE DU STADE - 41350 Vineuil  
Tél : 02.54.42.73.25 - E-mail : [vineuilsportathle@wanadoo.fr](mailto:vineuilsportathle@wanadoo.fr)  
Fax : 02.54.42.73.25

#### **EPREUVES NATIONALES :**

HOMMES : Hauteur – Javelot  
FEMMES : 400m haies – Perche

### **National « Elite » : Jeudi 27 juin - Meeting de Noisy Le Grand**

**LIEU :** STADE ALAIN MIMOUN (8 COULOIRS) 20, rue Vauban – 93160 Noisy le Grand  
**ORGANISATEUR :** MARYSE EWANJE EPEE / MMEVENTS MARC MAURY  
VILLE DE NOISY-LE-GRAND / G.A. NOISY LE GRAND  
12, avenue Suzanne – 93160 Noisy le Grand  
Fax : 01.43.05.92.61– Mob (Marc) : 06.87.81.25.82  
Mob (Maryse) : 06.87.84.21.30 - E-mail : [MEWANJE@aol.com](mailto:MEWANJE@aol.com)

#### **EPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **200m** - 400m - **Hauteur - Perche – Triple saut – Poids – Marteau**  
FEMMES : **200m – 1500m - 3000m steeple– 100m haies** - Longueur - **Poids** –  
4x100m

#### **EPREUVES INTERREGIONALES :**

HOMMES : 100m – 800m – 4X100m  
FEMMES : 100m – 800m

### **National A “Thème” : Vendredi 28 Juin - 18H30 - Meeting D’Annecy**

**LIEU :** PARC DES SPORTS (8 COULOIRS) Avenue Pierre de Coubertin – 74000 Annecy  
**ORGANISATEUR :** VALERIE LELONG – ANNECY HAUTE-SAVOIE ATHLETISME  
73, rue du Stade – 73700 Bourg Saint Maurice  
E-mail : [val4h2001@yahoo.fr](mailto:val4h2001@yahoo.fr)  
Fax : 04.50.36.29.52 - Mob : 06..07.87.07.72

#### **EPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **400m haies**  
FEMMES : **400m haies**

#### **ÉPREUVES INTERREGIONALES :**

HOMMES : 110m haies  
FEMMES : 100m haies

### **National A “Thème” : Samedi 29 Juin - Meeting de Tarare**

**LIEU :** STADE LEON MASSON (6 COULOIRS) Chemin du Stade - 69170 Tarare  
**ORGANISATEUR :** JEAN-JACQUES BEHM - ENTENTE OUEST LYONNAIS  
69240 Mardore Tél : 04.74.89.74.84 - Fax : 04.74.89.74.84

#### **EPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **400m haies**  
FEMMES : **400m haies**

#### **EPREUVES INTERREGIONALES**

HOMMES : 400m haies  
FEMMES : 400m haies

### **National « A » : Mardi 02 Juillet - Meeting de Bugeat**

LIEU : STADE ALAIN MIMOUN (6 COULOIRS) Centre National d'Entraînement - BP 1 - 19170  
Bugeat

Tél : 05.55.95.58.58 - Fax : 05.55.95.40.60

ORGANISATEUR : FIRMIN CHASSE - COMITE DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

"Veyssou" - 46600 Montvalent

Tél : 05.65.37.35.13 - E-mail : [fchasse@club-internet.fr](mailto:fchasse@club-internet.fr)

Fax : 05.65.37.43.95 - Mob : 06.16.73.48.07

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 800m – **5Km Marche** – 110m haies – Perche - **Disque**

FEMMES : 800m – **5000M - 5Km Marche** – Hauteur - Marteau

EPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 400m - 1500m

FEMMES : Perche

### **National « A » : Mardi 02 Juillet - Meeting de Mulhouse**

LIEU : STADE DE L'ILL (8 COULOIRS) Boulevard Stoessel - 68200 Mulhouse Tel :  
03.89.43.34.55

ORGANISATEUR : PASCAL BLEU – CD HAUT-RHIN / FC MULHOUSE 1893 / ASPTT  
MULHOUSE

21, Impasse des Frênes – 68790 Morschwillers le Bas

Tél : 03.89.60.09.93 - E-mail : [pascal.bleu@worldonline.fr](mailto:pascal.bleu@worldonline.fr)

Fax : : 03.89.60.09.93 - Mob : 06.86.73.53.01

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **400m** – 3000m – **Longueur - Poids**

FEMMES : **400m** – 3000m – 100m haies – Longueur - **Javelot**

EPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 100m – 200m – 800m – 1500m

FEMMES : 100m – 200m - 1500m

### **National « A » : Mercredi 03 Juillet - Meeting de Limoges**

LIEU : STADE DE BEAUBLANC (8 COULOIRS) Boulevard de Beaublanc - 87100 Limoges  
Tél : 05.55.38.50.50

ORGANISATEUR : JEAN-CLAUDE AVRIL - LIGUE DU LIMOUSIN D'ATHLETISME  
Maison des Sports – 35, Boulevard de Beaublanc – 87100 Limoges

Tél : 05.55.79.77.61 - E-Mail : [contact@limathle.euro.fr](mailto:contact@limathle.euro.fr)

Fax : 05.55.79.77.61 / 05.55.35.98.75

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **200m** – 1500m - **3000 steeple** - 110m haies - **Triple saut** - Disque

FEMMES : **200m** - 1500m – **Perche - Triple saut**

EPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 100m - Perche

### **National « Elite » : Samedi 20 Juillet - Meeting de Bron**

LIEU : STADE PIERRE DUBŒUF (6 COULOIRS) Rue Jean Bouin – 69500 Bron  
Tél : 04.78.26.62.91

ORGANISATEUR : YVES GARAUD – ASSOCIATION SPORTIVE UNIVERSITAIRE DE BRON  
STADE PIERRE DUBŒUF, Rue Jean Bouin – 69500 Bron

Tél: 04.72.89.68.23 - Fax: 04.72.89.66.68 ou 04.78.90.77.83

Mob : 06.07.06.95.30 – Email : [yves.garaud@wanadoo.fr](mailto:yves.garaud@wanadoo.fr)

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : 400m - 110m haies – **Javelot**

FEMMES : 200m – **1500m** - 100m haies - 400m haies– **Hauteur - Perche – Longueur – Poids – Disque - Triathlon**

EPREUVES HANDISPORT HOMMES : 1500m Fauteuil Roulant

### **National « A » : Mercredi 24 Juillet - Meeting de Castres**

**LIEU :** STADE DU TRAVET (8 COULOIRS)  
Route de Lavaur 81100 CASTRES

**ORGANISATEUR :** JEAN-PAUL FONTES – CASTRES ATHLETISME  
En Nicart / Avits – 81100 Castres  
Tél : 05.63.72.56.37 - E-mail : [J-et-JP-FONTES@wanadoo.fr](mailto:J-et-JP-FONTES@wanadoo.fr)  
Fax : 05.63.59.06.44 - Mob : 06.80.06.44.56

**EPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »  
HOMMES : **100m – 800m** – 400 haies – **Perche** - Triple saut – Marteau - **Triathlon ?**  
FEMMES : 100m – **3000m steeple** – Triple saut – **Marteau**

**EPREUVES INTERREGIONALES :**  
HOMMES : 400m  
FEMMES : 800m – Longueur

### **National « Elite » : Mercredi 28 Août - Meeting de La Roche sur Yon**

**LIEU :** STADE JULES LADOUMEGUE (8 COULOIRS) 93 rue Gutenberg - 85000 La Roche sur Yon  
Tél : 02.51.37.98.17

**ORGANISATEUR :** ANDRE GUIGNE - AC LA ROCHE SUR YON 93 rue Gutenberg - 85000 La Roche sur Yon  
Tél : 02.51.37.98.17 - E-Mail : [aclr@wanadoo.fr](mailto:aclr@wanadoo.fr)  
Fax : 02.51.07.06.73 - Mob : 06.87.02.77.37

**EPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »  
HOMMES : 100m – 400m – **1500m – 3000m - 110m haies** – Perche – **Triple saut**  
FEMMES : **100m – 400m – 3000m – 100m haies – Disque**

**EPREUVES INTERREGIONALES :**  
HOMMES : 100m - 1000m  
Femmes : 100m - 1000m

### **National « Elite » : Vendredi 30 Août - 18H30 - Meeting de Reims**

**LIEU :** STADE GEORGES HEBERT (8 COULOIRS) 25 rue Raymond Poincaré – 51100 Reims  
**ORGANISATEUR :** JACQUES RIOUBLANC – EFS REIMS ATHLETISME Direction des Sports – Ville de Reims  
40, rue Léo-Lagrange - 51100 Reims  
Tél : 03.26.87.78.66 – E-mail : [jacques.rioublanc@bm-reims.fr](mailto:jacques.rioublanc@bm-reims.fr)  
Fax : 03.26.87.78.68 - Mob : 06.22.47.34.20

**EPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »  
HOMMES : 100m – 800m – **5000m – 5Km Marche** - 110m Haies – Longueur – **Marteau**  
FEMMES : 100m – 1500m – **3000m steeple** – 100m Haies – Perche – Longueur - Marteau

**EPREUVES INTERREGIONALES :**  
HOMMES : 400m - 3000m Steeple – Javelot  
FEMMES : 400m

### **National A “Thème” : Samedi 07Septembre - Meeting de Lons Le Saulnier**

**LIEU :** STADE MUNICIPAL (8 COULOIRS) 39000 Lons le Saulnier Tél : 03.84.24.30.29  
**ORGANISATEUR :** RENE-JEAN MONNERET – CLA JURA SUD Moulin du haut – 39140 ARLAY  
Tél : 03.84.85.10.48- E-mail : [Rjmonneret@aol.com](mailto:Rjmonneret@aol.com)  
Fax : 03.84.44.42.92 – mob : 06.82.42.99.03

**EPREUVES NATIONALES :** En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »  
HOMMES : Perche - Javelot  
FEMMES : Perche – **Javelot**

**ÉPREUVES INTERREGIONALES :**  
HOMMES : 100m – 200m – 1500m – 5000m

FEMMES : 100m – 200m

**National « Elite » : Mercredi 11 Septembre - Meeting de Nantes**

LIEU : STADE MICHEL LECOINTRE (8 COULOIRS) Boulevard Maurice Bertin – 44100 Nantes  
Tél : 02.40.47.86.59

ORGANISATEUR : JEAN-MICHEL EON – S.NANTAIS A.C. 20, Avenue Jeanne Jugan – 44100 Nantes

Tél : 02.40.43.76.86 - E-mail : [Jean-Michel.Eon@wanadoo.fr](mailto:Jean-Michel.Eon@wanadoo.fr)

Fax : 02.40.43.12.55 – Mob : 06.09.21.95.05

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **1500m – 3000m steeple** - 200m Haies – Hauteur - Perche - **Javelot – Triathlon**

FEMMES : **800m** – 200m Haies – Longueur – Marteau – **Triathlon**

EPREUVES INTERREGIONALES :

HOMMES : 1000m

**National « Elite » : Mardi 17 Septembre - Meeting "Stanislas 2002" - Nancy**

LIEU : STADE RAYMOND PETIT (8 COULOIRS) Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine

ORGANISATEUR : PASCAL THIEBAUT – ASPTT NANCY B.P. 4001 – 54039 Nancy Cédex

Tél : 03.83.53.55.55 – Fax : 03.83.57.15.41

Mob : 06.08.42.81.51 - E-mail : [p.thiebaut@wanadoo.fr](mailto:p.thiebaut@wanadoo.fr)

EPREUVES NATIONALES : En gras souligné, les épreuves du « **CIRCUIT NATIONAL** »

HOMMES : **100m – 400m** – 1000m – **3000m** - Perche - Longueur – Javelot

Femmes : **100m - 800m - 2000m** – 100m Haies – Longueur

## MODALITES DE SELECTION

Les modalités de sélection établies pour les épreuves internationales 2002 sont détaillées dans un n° spécial d'INFOS FFA envoyé à tous les Clubs.

### **COUPE D'EUROPE SPAR – 22 ET 23 JUIN A ANNECY (D-S)**

(SUPER DIVISION : 1 masculin et 1 féminine par épreuve).

La sélection sera arrêtée par le D.T.N. le 16 juin au vu des résultats du début de saison

### **CHAMPIONNATS D'EUROPE - 6 AU 11 AOUT A MUNICH (GER)**

- Les athlètes sélectionnés seront choisis parmi ceux ayant satisfait aux minima FFA lors de la saison estivale 2002 et ayant participé aux championnats de France Élite (sauf dérogation exceptionnelle accordée par le D.T.N. pour le dernier point)
- Seront automatiquement sélectionnés :
  - Les champions de France 2002 ayant réalisé les minima FFA lors des championnats de France
  - Les athlètes finalistes aux championnats du monde 2001 (dans les épreuves individuelles) ayant réalisé les minima FFA au cours de la saison estivale 2002 (au plus tard à l'occasion des Championnats de France élite), et ayant participé aux championnats de France Élite.
  - Les athlètes figurant dans les huit premiers au bilan mondial 2001 ( à trois athlètes par nation ), ayant réalisé les minima FFA au cours de la saison estivale 2002 . (au plus tard à l'occasion des championnats de France Élite), et ayant participé aux championnats de France Élite.
- Dans la perspective de Paris 2003 et d'Athènes 2004, pourront être sélectionnés au vu des résultats des championnats de France Élite, de jeunes athlètes ayant réalisé le minimum AEA.

### MINIMA DE QUALIFICATION

MASCULINS			FEMININES	
FFA	AEA		FFA	AEA
10.23	10.50	100m	11.26	11.60
20.60	21.10	200m	22.95	23.60
45.75	46.70	400m	51.55	53.30
1.46.50	1.47.20	800m	2.01.00	2.02.50
3.35.00	3.41.00	1500m	4.06.00	4.13.00
13.24.00	13.40.00	5000m	15.15.00	15.44.00
28.20.00	28.35.00	10000m	32.25.00	33.20.00
13.58	13.90	110m h/100m h	13.00	13.50
49.50	50.60	400m h	56.30	57.75
8.24.00	8.35.00	3000m steeple	-	-
1.22.00	1.28.00	20km.marche	1.32.00	-
3.52.00	4.20.00	50km.marche	-	-
2.28	2.25	hauteur	1.90	1.90
8.10	7.95	longueur	6.63	6.45
16.90	16.50	triple saut	14.15	13.70
5.75	5.55	perche	4.40	4.00
20.10	18.90	poids	18.00	16.80
64.00	62.00	disque	63.00	57.00
79.00	75.00	marteau	66.00	58.00
83.50	78.00	javelot	60.50	56.00
8100	7850	Déca/Hepta	605	5750
2.12.00	-	Marathon	2.32.00	-

## CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS - 16 AU 21 JUILLET A KINGSTON (JAMI)

Les athlètes sélectionnés seront choisis parmi ceux ayant réalisé les minima FFA lors de la saison estivale 2002 à l'occasion de compétitions officielles et dans des conditions réglementaires

Les résultats obtenus dans les compétitions suivantes seront plus particulièrement pris en compte pour arrêter la sélection. Cependant la participation à ces compétitions n'est pas obligatoire.

- Championnats de France UNSS, UGSEL, FFSU.
- Meeting d'Arles (épreuves combinées) ) Obligatoire + rattrapage possible aux France non obligatoires
- Meeting de Mannheim
- Meeting de Vineuil

La sélection pourra le cas échéant être complétée par des athlètes n'ayant pas réalisés les minima FFA sous réserve qu'ils aient réalisé les minima IAAF.

### MINIMA CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS 2002

	Hommes		Épreuves	Femmes	
	IAAF	FFA	Minima	IAAF	FFA
Ces performances doivent être réalisés dans des conditions régulières (Vent - chronométrage)	10.74	<b>10.65</b>	100m	11.84	<b>11.80</b>
	21.54	<b>21.35</b>	200m	24.44	<b>24.25</b>
	48.00	<b>47.50</b>	400m	54.64	<b>54.50</b>
	1.50	<b>1.49.5</b>	800m	2.07	<b>2.06.5</b>
	3.48	<b>3.46.5</b>	1500m	4.24	<b>4.21</b>
	-	-	3000m	9.30	<b>9.30</b>
	14.15	<b>14.12</b>	5000m	16.30	<b>16.30</b>
	30.30	<b>30.00</b>	10000m	-	-
	9.10	<b>9.05</b>	3000m Steeple	-	-
	14.64	<b>14.40</b>	110h/100h	14.14	<b>13.80</b>
	52.94	<b>52.50</b>	400mh	60.04	<b>59.90</b>
	2.14	<b>2.15</b>	Hauteur	1.82	<b>1.83</b>
	5.10	<b>5.15</b>	Longueur	3.85	<b>3.90</b>
	7.50	<b>7.55</b>	Triple Saut	6.15	<b>6.20</b>
	15.50	<b>15.65</b>	Perche	12.90	<b>13.00</b>
	17.90	<b>18.00</b>	Poids	14.50	<b>14.80</b>
	55.00	<b>55.50</b>	Disque	48.00	<b>48.50</b>
	67.50 (6kg)	<b>67.50 (6.25kg)</b>	Marteau	55.00	<b>55.50</b>
	66.00	<b>66.60</b>	Javelot	49.50	<b>50.00</b>
	7050	<b>7120</b>	Déca/Hepta	5275	<b>5300</b>
44.00	<b>43'00"0</b>	10 Km Marche	51.00	<b>50.00</b>	

## **DIVERS**

- INDEX DES DEPARTEMENTS
- BAREMES DE CLASSEMENTS
- CIRCULAIRE Financière

Les modalités de classements des athlètes et des clubs figurent pages 35 à 38 du livret des Règlements des Épreuves Nationales Hivernales 2001 - 2002



## INDEX DES DEPARTEMENTS

N°	DEPARTEMENTS	LIGUE	INTE	N°	DEPARTEMENTS	LIGUE	INTE
01	Ain	LYO	C.E	40	Landes	AQU	S.O
02	Aisne	PIC	N.	41	Loir et Cher	CEN	CEA
03	Allier	AUV	C.E	42	Loire	LYO	C.E
04	Alpes Haute	PRO	MED	43	Haute Loire	AUV	C.E
05	Hautes Alpes	PRO	MED	44	Loire Atlantique	P-L	CEA
06	Alpes Maritimes	C-A	MED	45	Loiret	CEN	CEA
07	Ardèche	D-S	C.E	46	Lot	PYR	S.O
08	Ardennes	CHA	N	47	Lot et Garonne	AQU	S.O
09	Ariège	PYR	S.O	48	Lozère	LAN	MED
10	Aube	CHA	N	49	Maine et Loire	P-L	CEA
11	Aude	LAN	MED	50	Manche	B-N	MAN
12	Aveyron	PYR	S.O	51	Marne	CHA	N
13	Bouches du Rhône	PRO	MED	52	Haute Marne	CHA	N
14	Calvados	B-N	MAN	53	Mayenne	P-L	CEA
15	Cantal	AUV	C.E	54	Meurthe et Moselle	LOR	EST
16	Charente	POI	CEA	55	Meuse	LOR	EST
17	Charente Maritime	POI	CEA	56	Morbihan	BRE	MAN
18	Cher	CEN	CEA	57	Moselle	LOR	EST
19	Corrèze	LIM	S.O	58	Nièvre	BOU	EST
2A	Corse du Sud	COR	MED	59	Nord	NPC	N
2B	Haute Corse	COR	MED	60	Oise	PIC	N
21	Côte d'Or	BOU	EST	61	Orne	B-N	MAN
22	Côtes d'Armor	BRE	MAN	62	Pas de Calais	NPC	N
23	Creuse	LIM	S.O	63	Puy de Dôme	AUV	C.E
24	Dordogne	AQU	S.O	64	Pyrénées	AQU	S.O
25	Doubs	F-C	EST	65	Hautes Pyrénées	PYR	S.O
26	Drôme	D-S	C.E	66	Pyrénées Orientales	LAN	MED
27	Eure	H-N	MAN	67	Bas Rhin	ALS	EST
28	Eure et Loir	CEN	CEA	68	Haut Rhin	ALS	EST
29	Finistère	BRE	MAN	69	Rhône	LYO	C.E
30	Gard	LAN	MED	70	Haute Saône	F-C	EST
31	Haute Garonne	PYR	S.O	71	Saône et Loire	BOU	EST
32	Gers	PYR	S.O	72	Sarthe	P-L	CEA
33	Gironde	AQU	S.O	73	Savoie	D-S	C.E
34	Hérault	LAN	MED	74	Haute Savoie	D-S	C.E
35	Ille et Vilaine	BRE	MED	75	Paris	I-F	I.F
36	Indre	CEN	CEA	76	Seine Maritime	H-N	MAN
37	Indre et Loire	CEN	CEA	77	Seine et Marne	I-F	I.F
38	Isère	D-S	C.E	78	Yvelines	I-F	I.F
39	Jura	F-C	EST	79	Deux Sèvres	POI	CEA

N°	DEPARTEMENTS	LIGUE	INTE	N°	DEPARTEMENTS	LIGUE	INTE
80	Somme	PIC	N	91	Essonne	I-F	I.F
81	Tarn	PYR	S.O	92	Hauts de Seine	I-F	I.F
82	Tarn et Garonne	PYR	S.O	93	Seine Saint Denis	I-F	I.F
83	Var	C-A	MED	94	Val de Marne	I-F	I.F
84	Vaucluse	PRO	MED	95	Val d'Oise	I-F	I.F
85	Vendée	P-L	CEA	971	Guadeloupe	GUA	
86	Vienne	POI	CEA	972	Martinique	MAR	
87	Haute Vienne	LIM	CEA	973	Guyane	GUY	
88	Vosges	LOR	EST	974	Réunion	REU	
89	Yonne	BOU	EST	981	Nouvelle Calédonie	N-C	
90	Territoire de Belfort	F-C	EST				

**CONSEILLERS TECHNIQUES ET SPORTIFS**  
**CHARGES DES COMPETITIONS INTERREGIONALES**

**NORD** = J.PAUL JACOB  
(jean-paul.jacob2@wanadoo.fr)  
16 rue du Port - 51360 BEAUMONT S/VESLE

☎ : 03.26.03.24.21  
📠 : 03.26.03.24.21

**NORD-EST** = HERVE DELARRAS  
(Herve.Delarras@wanadoo.fr)  
8rue de la Ville Haute - 54630 FLAVIGNY S/MOSELLE

☎ : 03.83.26.72.14  
📠 : 03.83.26.72.15

**MANCHE** = GERARD LE BOLC'H  
(gerard.lebolch@wanadoo.fr)  
rue Émile Guillas - Keridenvel - 56510 SAINT PIERRE DE QUIBERON

☎ : 02.97.30.74.83

**CENTRE ATLANTIQUE** = FRANÇOIS GUILMAIN  
(francois.guilmain@worldonline.fr)  
La Bougrière - Colombiers - 86490 LA TRICHERIE

☎ : 05 49 90 06 57  
📠 : 05 49 90 06 57

**CENTRE EST** = PATRICK GELLENS  
(patrick.gellens@wanadoo.fr)  
Résidence Le Faubourg - 24 C, rue Gallien – 38500 VOIRON

☎ : 04.76.05.45.09  
📠 : 04.76.05.45.09

**SUD OUEST** = ANDRE OLIVE  
(andre.olive@wanadoo.fr)  
12 rue de Bastiat - 31200 TOULOUSE

☎ : 05.61.47.90.74  
📠 : 05 61.47.18.62

**MÉDITERRANÉE** = PHILIPPE DEROCHE  
(Deroche.Philippe@wanadoo.fr)  
11 rue Alicante - 66000 PERPIGNAN

☎ : 04.68.54.56.81  
📠 : 04.68.54.56.81

**ILE DE FRANCE** = Adresser le courrier à la LIFA  
(jack.roulet@athleif.org)  
16 rue Vincent Compoint - 75018 PARIS

☎ : 01.42.55.48.62  
📠 : 01.42.55.57.30

## BARÈME MINIMES FILLES

	<b>N3 9 pts</b>	<b>R1 7 pts</b>	<b>R2 6 pts</b>	<b>R3 5 pts</b>	<b>D1 4 pts</b>	<b>D2 3 pts</b>
<b>50m</b>	6"94	7"14	7"34	7"54	7"74	7"94
<b>100m</b>	<b>12"54</b>	<b>13"04</b>	<b>13"54</b>	<b>14"04</b>	<b>14"54</b>	<b>15"04</b>
<b>1000m</b>	3'03"0	3'12"0	3'21"0	3'30"0	3'39"0	3'48"0
<b>2000m</b>	6'51"0	7'13"0	7'35"0	7'57"0	8'19"0	8'41"0
<b>30 minutes</b>	7300m	7000m	6700m	6400m	6100m	5800m
<b>50m haies 0.76m</b>	8"04	8"44	8"84	9"24	9"64	10"04
<b>80m haies 0.76m</b>	12"04	12"74	13"44	14"14	14"84	15"54
<b>100m haies 0.76m</b>	<b>15"54</b>	<b>16"44</b>	<b>17"34</b>	<b>18"24</b>	<b>19"14</b>	<b>20"04</b>
<b>200m haies</b>	<b>32"44</b>	<b>33"94</b>	<b>35"44</b>	<b>36"94</b>	<b>38"44</b>	<b>39"94</b>
<b>Hauteur</b>	1.63m	1.56m	1.49m	1.42m	1.35m	1.28m
<b>Perche</b>	3.15m	2.90m	2.65m	2.40m	2.15m	1.90m
<b>Longueur</b>	5.45m	5.15m	4.85m	4.55m	4.25m	3.95m
<b>Triple</b>	11.20m	10.60m	10.00m	9.40m	8.80m	8.20m
<b>Poids 3kg</b>	12.30m	11.35m	10.40m	9.45m	8.50m	7.55m
<b>Disque 800g</b>	37.00m	33.80m	30.60m	27.40m	24.20m	21.00m
<b>Marteau 3 kg</b>	44.00m	40.00m	36.00m	32.00m	28.00m	24.00m
<b>Javelot 500g</b>	38.00m	34.80m	31.60m	28.40m	25.20m	22.00m
<b>Triathlon</b>	<b>100pts</b>	<b>90pts</b>	<b>80pts</b>	<b>70pts</b>	<b>60pts</b>	<b>50pts</b>
<b>Hexathlon</b>	3350pts	3050pts	2750pts	2450pts	2150pts	1850pts
<b>Heptathlon</b>	<b>4050pts</b>	<b>3670pts</b>	<b>3290pts</b>	<b>2910pts</b>	<b>2530pts</b>	<b>2150pts</b>
<b>2000m marche</b>	10'45"0	11'15"0	11'45"0	12'15"0	12'45"0	13'15"0
<b>20' marche</b>	3450 m	3350 m	3210 m	3090 m	2970 m	2850 m

## BARÈME MINIMES GARÇONS

	<b>N3 9 pts</b>	<b>R1 7 pts</b>	<b>R2 6 pts</b>	<b>R3 5 pts</b>	<b>D1 4 pts</b>	<b>D2 3 pts</b>
<b>50m</b>	6"34	6"54	6"74	6"94	7"14	7"34
<b>100m</b>	<b>11"34</b>	<b>11"74</b>	<b>12"14</b>	<b>12"54</b>	<b>12"94</b>	<b>13"34</b>
<b>1000m</b>	2'40"0	2'46"0	2'52"0	2'58"0	3'04"0	3'10"0
<b>3000m</b>	9'20"0	9'41"0	10'02"0	10'23"0	10'44"0	11'05"0
<b>*50m haies 0.84m</b>	6"94	7"34	7"74	8"14	8"54	8"94
<b>80m haies 0.84m</b>	<b>11"24</b>	<b>11"64</b>	<b>12"04</b>	<b>12"44</b>	<b>12"84</b>	<b>13"24</b>
<b>100m haies 0.84m</b>	<b>13"84</b>	<b>14"54</b>	<b>15"24</b>	<b>15"94</b>	<b>16"64</b>	<b>17"34</b>
<b>110m haies 0.91m</b>	<b>15"04</b>	<b>15"94</b>	<b>16"84</b>	<b>17"74</b>	<b>18"64</b>	<b>19"54</b>
<b>200m haies</b>	<b>28"94</b>	<b>30"24</b>	<b>31"54</b>	<b>32"84</b>	<b>34"14</b>	<b>35"44</b>
<b>Hauteur</b>	1.87m	1.79m	1.71m	1.63m	1.55m	1.47m
<b>Perche</b>	4.00m	3.70m	3.40m	3.10m	2.80m	2.50m
<b>Longueur</b>	6.50m	6.20m	5.90m	5.60m	5.30m	5.00m
<b>Triple</b>	13.30m	12.70m	12.10m	11.50m	10.90m	10.30m
<b>Poids 4kg</b>	15.40m	14.20m	13.00m	11.80m	10.60m	9.40m
<b>Disque 1.250kg</b>	44.00m	40.60m	37.20m	33.80m	30.40m	27.00m
<b>Marteau 4kg</b>	55.00m	50.00m	45.00m	40.00m	35.00m	30.00m
<b>Javelot 600g</b>	53.40m	50.00m	46.60m	43.20m	39.80m	36.40m
<b>Triathlon</b>	<b>100pts</b>	<b>90pts</b>	<b>80pts</b>	<b>70pts</b>	<b>60pts</b>	<b>50pts</b>
<b>Hexathlon</b>	3200pts	2900pts	2600pts	2300pts	2000pts	1700pts
<b>Octathlon</b>	<b>4600pts</b>	<b>4160pts</b>	<b>3720pts</b>	<b>3280pts</b>	<b>2840pts</b>	<b>2400pts</b>
<b>3000 m marche</b>	15'45"0	16'18"0	16'51"0	17'24"0	17'57"0	18'30"0
<b>30' marche</b>	5500m	5340m	5180m	5020m	4860m	4700m

\*épreuves en salle., En GRAS, nouvelles tables

## Barèmes de Classements HOMMES

		<b>IA 17 pts</b>	<b>IB 15 pts</b>	<b>N1 13 pts</b>	<b>N2 11 pts</b>	<b>N3 9 pts</b>	<b>R1 7 pts</b>	<b>R2 6 pts</b>	<b>R3 5 pts</b>	<b>D1 4 pts</b>
<b>*50m</b>	CJESV	5"66	5"76	5"86	6"04	6"24	6"44	6"64	6"84	7"04
<b>*60m</b>	CJESV	6"56	6"66	6"76	6"94	7"24	7"54	7"84	8"14	8"44

100m	CJESV	10"06	10"23	10"40	10"68	11"14	11"54	11"94	12"34	12"74
200m	CJESV	20"24	20"60	21"11	21"63	22"54	23"44	24"34	25"24	26"14
300m	C			33"90	34"94	36"74	38"54	40"34	42"14	43"94
400m	JESV	44"79	45"63	46"70	48"27	50"84	53"44	56"04	58"64	61"24
800m	CJESV	1'44"27	1'46"15	1'47"87	1'50"88	1'57"0	2'03"0	2'09"0	2'15"0	2'21"0
1000m	CJESV	2'13"90	2'16"20	2'18"20	2'22"00	2'30"0	2'38"0	2'46"0	2'54"0	3'02"0
1500m	CJESV	3'34"30	3'37"74	3'40"07	3'46"11	3'59"0	4'12"0	4'25"0	4'38"0	4'51"0
3000m	CJESV	7'40"66	7'49"92	7'56"19	8'11"92	8'41"0	9'10"0	9'39"0	10'08"0	10'37"0
5000m	JESV	13'10"8	13'26"3	13'34"5	14'10"88	15'01"0	15'52"0	16'43"0	17'34"0	18'25"0
10000m - 10 km	JESV	27'38"0	28'06"0	28'59"0	30'13"0	32'10"0	34'07"0	36'04"0	38'01"0	39'58"0
15 km	JESV	43'00"	43'35"	44'30"	46'15"	49'00"	51'45"	54'30"	57'15"	1h00'00"
20000m - 20 km	JESV	58'25"	59'05"	1h00'00"	1h02'20"	1h05'55"	1h09'35"	1h13'15"	1h16'55"	1h20'35"
Semi-marathon	JESV	1h01'18"	1h02'00"	1h03'15"	1h05'25"	1h09'00"	1h13'00"	1h17'00"	1h21'00"	1h25'00"
Marathon	SEV	2h09'45"	2h11'45"	2h15'25"	2h22'50"	2h32'00"	2h41'00"	2h50'00"	2h59'00"	3h08'00"
100 km	SEV	6h35'00"	6h53'00"	7h11'00"	7h30'00"	8h00'00"	8h25'00"	8h50'00"	9h15'00"	9h40'00"
45 minutes	C			15100	14600m	13920m	13240m	12560m	11880m	11200m
Heure	JESV	20550	20300	20000	19250m	18400m	17550m	16700m	15850m	15000m
24 heures route	ESV	250km	240km	230km	220km	210km	200km	190km	180km	170km
*50m haies	C			6"51	6"87	7"24	7"64	8"04	8"44	8"84
0.91m	CJESV	6"43	6"62	6"78	7"14	7"54	7"94	8"34	8"74	9"14
*50m haies	C			7"54	7"94	8"34	8"74	9"14	9"54	9"94
1.06m	CJESV	7"57	7"76	7"92	8"34	8"74	9"14	9"54	9"94	10"34
*60m haies	C			13"18	13"92	14"84	15"74	16"64	17"54	18"44
0.91m	CJESV	13"30	13"64	13"93	14"67	15"54	16"44	17"34	18"24	19"14
1.06m	C			37"64	40"14	42"94	45"74	48"54	51"34	54"14
320m haies	JESV	48"78	49"86	51"05	53"50	56"94	60"34	63"74	67"14	70"54
400m haies										
1500m steeple	C			4'01"0	4'15"0	4'29"0	4'43"0	4'57"0	5'11"0	5'25"0
3000m steeple	JESV	8'14"42	8'29"36	8'41"51	9'03"88	9'41"0	10'18"0	10'55"0	11'32"0	12'09"0
Hauteur	CJESV	2.34m	2.27m	2.17m	2.07m	1.97m	1.87m	1.77m	1.67m	1.57m
Perche	CJESV	5.80m	5.60m	5.45m	4.95m	4.60m	4.20m	3.80m	3.40m	3.00m
Longueur	CJESV	8.27m	8.04m	7.76m	7.30m	6.90m	6.50m	6.10m	5.70m	5.30m
Triple	CJESV	17.35m	16.88m	16.14m	14.92m	14.10m	13.30m	12.50m	11.70m	10.90m
Poids 5 kg	C			19.15m	17.65m	16.30m	14.95m	13.60m	12.25m	10.90m
Poids 6 kg	CJ		20.60m	17.85m	16.35m	15.00m	13.65m	12.30m	10.95m	9.60m
Poids 7,260 kg	CJESV	20.70m	19.40m	16.65m	15.15m	13.80m	12.45m	11.10m	9.75m	8.40m
Disque 1,500 kg	C			59.60m	52.20m	47.70m	43.20m	38.70m	34.20m	29.70m

<b>Disque 1,750 kg</b>	CJ		64.50m	57.90m	50.50m	46.00m	41.50m	37.00m	32.50m	28.00m
<b>Disque 2 kg</b>	CJESV	66.00m	61.50m	54.90m	47.50m	43.30m	39.10m	34.90m	30.70m	26.50m
<b>Marteau 5 kg</b>	C		81.70m	68.40m	62.00m	56.00m	50.00m	44.00m	38.00m	
<b>Marteau 6,250 kg</b>	CJ		79.60m	74.80m	61.50m	56.00m	50.50m	45.00m	39.50m	34.00m
<b>Marteau 7,260 kg</b>	CJESV	80.50m	74.60m	69.80m	56.50m	51.50m	46.50m	41.50m	36.50m	31.50m
<b>Javelot 700 g</b>	C		76.50m	67.30m	61.60m	55.90m	50.20m	44.50m	38.80m	
<b>Javelot 800 g</b>	CJESV	85.60m	79.30m	72.20m	63.00m	57.50m	52.00m	46.50m	41.00m	35.50m
<b>*Pentathlon</b>	C			4350pts	3875pts	3575pts	3275pts	2975pts	2675pts	2375pts
<b>*Pentathlon</b>	JESV	4260pts	4050pts	3780pts	3350pts	3090pts	2830pts	2570pts	2310pts	2050pts
<b>*Heptathlon</b>	JESV	6080pts	5770pts	5390pts	4780pts	4410pts	4040pts	3670pts	3300pts	2930pts
<b>Décathlon</b>	CJESV	8270pts	7850pts	7330pts	6510pts	6000pts	5490pts	4980pts	4470pts	3960pts
<b>3000m marche</b>	C			12'00"0	13'30"0	14'20"0	15'10"0	16'00"0	16'50"0	17'40"0
<b>5000m marche</b>	CJESV	18'50"0	19'35"0	20'35"0	23'00"0	24'25"0	25'50"0	27'15"0	28'40"0	30'00"0
<b>45 ' marche</b>	C			10600	9600m	8900m	8550m	8200m	7850m	7500m
<b>10000m marche</b>	JESV	39'00"0	40'00"0	43'00"0	47'00"0	50'00"0	53'00"0	56'00"0	59'00"0	62'00"0
<b>Heure marche</b>	JESV	15300	14900	13800	12600m	12000m	11400m	10800m	10200m	9600m
<b>20000m-20 km mar.</b>	JESV	1h20'00	1h22'00	1h28'00	1h36'00"	1h42'00"	1h48'00"	1h54'00"	2h00'00"	2h06'00"
<b>2 heures marche</b>	JESV	28100	27300	25400	23400m	22550m	21700m	20850m	20000m	19150m
<b>30000m marche</b>	ESV	2h08'	2h12'	2h22'	2h34'	2h43'	2h52'	3h01'	3h10'	3h19'
<b>50000m-50km mar.</b>	ESV	3h48'	4h00'	4h12'	4h35'	4h52'	5h09'	5h26'	5h43'	6h00'
<b>100 km marche</b>	ESV	<b>8h20'</b>	<b>9h00'</b>	<b>9h45'</b>	<b>10h10'</b>	<b>10h30'</b>	<b>10h50'</b>	<b>11h10'</b>	<b>11h30'</b>	<b>11h50'</b>
<b>Grand fond marche</b>	ESV			<b>200km</b>	<b>195km</b>	<b>190km</b>	<b>185km</b>	<b>180km</b>	<b>175km</b>	<b>170km</b>

\*épreuves en salle., En GRAS nouvelles tables

### BARÈME FEMMES

		<b>IA 17 pts</b>	<b>IB 15 pts</b>	<b>N1 13 pts</b>	<b>N2 11 pts</b>	<b>N3 9 pts</b>	<b>R1 7 pts</b>	<b>R2 6 pts</b>	<b>R3 5 pts</b>	<b>D1 4 pts</b>
<b>*50m</b>	CJES V	6"20	6"35	6"50	6"74	6"94	7"14	7"34	7"54	7"74
<b>*60m</b>	CJES V	7"15	7"30	7"45	7"72	8"04	8"34	8"64	8"94	9"24
<b>100m</b>	CJES V	11"10	11"35	11"60	12"02	12"54	13"04	13"54	14"04	14"54
<b>200m</b>	CJES V	22"45	23"12	23"73	24"68	25"94	27"24	28"54	29"84	31"14
<b>300m</b>	C			38"64	40"64	42"84	45"04	47"24	49"44	51"64
<b>400m</b>	JESV	50"49	52"08	53"55	56"56	59"74	62"94	66"14	69"34	72"54
<b>800m</b>	CJES V	1'58"32	2'01"12	2'06"08	2'11"19	2'20"0	2'28"0	2'36"0	2'44"0	2'52"0
<b>1000m</b>	CJES V	2'31"70	2'35"60	2'41"80	2'48"70	2'58"0	3'08"0	3'18"0	3'28"0	3'38"0
<b>1500m</b>	CJES V	4'02"19	4'09"52	4'18"68	4'31"00	4'47"0	5'03"0	5'19"0	5'35"0	5'51"0
<b>3000m</b>	CJES V	8'41"53	8'54"76	9'17"57	9'50"00	10'26"0	11'02"0	11'38"0	12'14"0	12'50"0
<b>5000m</b>	JESV	15'00"00	15'30"00	16'00"00	17'00"00	18'00"0	19'00"0	20'00"0	21'00"0	22'00"0

<b>10000m - 10 km</b>	JESV	31'30"0	32'20"0	34'05"0	36'15"0	38'36"0	40'57"0	43'18"0	45'39"0	48'00"0
<b>15 km</b>	JESV	49'05"	50'25"	52'40"	56'25"	1h00'00"	1h03'35"	1h07'10"	1h10'45"	1h14'20"
<b>20 km</b>	JESV	1h06'40"	1h08'25"	1h11'15"	1h16'30"	1h21'20"	1h26'10"	1h31'00"	1h35'50"	1h40'40"
<b>Semi-marathon</b>	JESV	1h10'00"	1h11'50"	1h14'45"	1h20'15"	1h25'20"	1h30'25"	1h35'30"	1h40'35"	1h45'40"
<b>Marathon</b>	ESV	2h27'00"	2h32'00"	2h41'00"	2h59'00"	3h13'00"	3h27'00"	3h41'00"	3h55'00"	4h09'00"
<b>100 km</b>	ESV	7h45'00"	8h15'00"	8h45'00"	9h20'00"	9h55'00"	10h30'00"	11h05'00"	11h40'00"	12h15'00"
<b>30 minutes</b>	C			8800m	8200m	7800m	7400m	7000m	6600m	6200m
<b>Heure</b>	JESV	18100m	17600m	17000m	15900m	15000m	14275m	13550m	12825m	12100m
<b>24 heures route</b>	ESV	220km	210km	205km	200km	190km	180km	170km	160km	150km
<b>*50m haies 0.76m</b>	C			7"24	7"67	8"04	8"44	8"84	9"24	9"64
<b>*50m haies 0.84m</b>	CJES V	6"88	7"11	7"41	7"84	8"24	8"64	9"04	9"44	9"84
<b>*60m haies 0.76m</b>	C			8"31	8"76	9"24	9"74	10"24	10"74	11"24
<b>*60m haies 0.84m</b>	CJES V	7"99	8"22	8"52	8"97	9"44	9"94	10"44	10"94	11"44
<b>100m haies 0.76m</b>	C			13"38	14"12	15"04	15"94	16"84	17"74	18"64
<b>100m haies 0.84m</b>	CJES V	12"78	13"16	13"73	14"47	15"34	16"24	17"14	18"04	18"94
<b>320m haies</b>	C			43"94	47"84	51"04	54"24	57"44	60"64	63"84
<b>400m haies</b>	JESV	54"80	56"63	59"42	63"31	67"44	71"54	75"64	79"74	83"84
<b>2000m steeple</b>	J			<b>6'30"00</b>	<b>6'50"00</b>	<b>7'15"00</b>	<b>7'40"00</b>	<b>8'05"00</b>	<b>8'30"00</b>	<b>8'55"00</b>
<b>3000m steeple</b>	JESV	<b>9'30"00</b>	<b>9'40"00</b>	<b>10'00"00</b>	<b>10'30"00</b>	<b>11'05"00</b>	<b>11'40"00</b>	<b>12'15"00</b>	<b>12'50"00</b>	<b>13'25"00</b>
<b>Hauteur</b>	CJES V	1.96m	1.91m	1.84m	1.70m	1.63m	1.56m	1.49m	1.42m	1.35m
<b>Perche</b>	CJES V	4.40m	4.10m	3.90m	3.40m	3.15m	2.90m	2.65m	2.40m	2.15m
<b>Longueur</b>	CJES V	6.91m	6.60m	6.19m	5.76m	5.45m	5.15m	4.85m	4.55m	4.25m
<b>Triple</b>	CJES V	14.14m	13.54m	12.74m	11.80m	11.20m	10.60m	10.00m	9.40m	8.80m
<b>Poids 3 kg</b>	C			16.20m	14.10m	13.00m	11.90m	10.80m	9.70m	8.60m
<b>Poids 4 kg</b>	CJES V	19.80m	17.65m	14.75m	12.60m	11.50m	10.40m	9.30m	8.20m	7.10m
<b>Disque 800g</b>	C			53.50m	46.80m	42.60m	38.40m	34.20m	30.00m	25.80m
<b>Disque 1 kg</b>	CJES V	66.00m	60.00m	49.00m	42.00m	38.20m	34.40m	30.60m	26.80m	23.00m
<b>Marteau 3 kg</b>	C			61.00m	53.00m	49.00m	45.00m	41.00m	37.00m	33.00m
<b>Marteau 4 kg</b>	CJES V	65.00m	60.00m	55.00m	47.00m	43.00m	39.00m	35.00m	31.00m	27.00m
<b>Javelot 600 g</b>	CJES V	65.00m	60.00m	49.30m	42.00m	38.30m	34.60m	30.90m	27.20m	23.50m
<b>*Tétrathlon</b>	C			3350pts	2800pts	2530pts	2260pts	1990pts	1720pts	1450pts
<b>*Pentathlon</b>	JESV	4570pts	4270pts	3810pts	3180pts	2860pts	2540pts	2220pts	1900pts	1580pts
<b>Heptathlon</b>	C			5490pts	4600pts	4150pts	3700pts	3250pts	2800pts	2350pts
<b>Heptathlon</b>	JESV	6400pts	5980pts	5340pts	4450pts	4000pts	3550pts	3100pts	2650pts	2200pts
<b>2000m marche</b>	C			9'20"0	9'50"0	10'25"0	11'00"0	11'35"0	12'10"0	12'45"0

<b>3000m marche</b>	CJES V	12'18"0	12'46"0	14'29"0	15'30"0	16'25"0	17'20"0	18'15"0	19'10"0	20'05"0
<b>5000m marche</b>	CJES V	21'15"0	22'05"0	24'55"0	27'00"0	28'40"0	30'20"0	32'00"0	33'40"0	35'20"0
<b>30' marche</b>	CJES V	7000 m	6700 m	6000 m	5450 m	5200 m	4950 m	4700 m	4500 m	4300 m
<b>10000m-10km ma.</b>	JESV	42'50"0	44'57"0	51'53"0	56'30"0	59'50"0	1h03"10" 0	1h06'30" 0	1h09'50" 0	1h13'10" 0
<b>Heure marche</b>	JESV	13900 m	13300 m	11500 m	10600 m	10030 m	9580 m	9130 m	8680 m	8230 m
<b>20000m-20 km ma</b>	JESV	1h29'00"	1h35'00"	1h50'00"	2h00'00"	2h07'00"	2h14'00"	2h21'00"	2h28'00"	2h35'00"

**BARÈME "BENJAMINS" et "BENJAMINES"**

	<b>BENJAMINS</b>	<b>BENJAMINES</b>
<b>50m</b>	7"74	8"14
<b>100m</b>	<b>14"94</b>	<b>15"54</b>
<b>1000m</b>	3'33"0	3'57"0
<b>2000m marche</b>	12'50"0	13'55"0
<b>50m haies</b>	10"24 (0.76m)	<b>10"84 (0.65m)</b>
<b>Hauteur</b>	1.27m	1.20m
<b>Perche</b>	1.80m	1.60m
<b>Longueur</b>	4.10m	3.65m
<b>Poids</b>	8.00m (3kg)	7.00m (2kg)
<b>Disque</b>	20.00m (1kg)	17.50m (600g)
<b>Marteau</b>	25.00m (3kg)	20.00m (2kg)
<b>Javelot</b>	23.00m (500g)	16.50m (400g)
<b>Triathlon</b>	50 pts	50 pts
<b>Tétrathlon</b>	<b>65 pts</b>	<b>65 pts</b>

\*épreuves en salle  
En GRAS nouvelles tables

## Records de France Homologués

### Records de France Homologués ou Établis au 31.12.2001

EPREUVES	Masculins					Féminins				
	Seniors	Espoirs	Juniors	Cadets	Minimes	Seniors	Espoirs	Juniors	Cadettes	Minimes
100m (50m)	10"02	10"18	10"29	10"43	6"12	10"73	11"15	11"25	11"38	6"80
200m (100m)	20"16	20"16	20"62	21"28	11"15	21"99	22"31	22"76	23"61	11"85
400 m (300)	44"95	45"07	46"31	33"98	--	48"25	50"84	52"52	37"90	--
800m	M1'43"9	1'44"98	1'47"41	1'49"56	--	1'56"53	1'59"32	2'01"79	M2'05"0	--
1000m	2'15"26	M 2'15"45	M 2'19"64	2'22"22	2'33"02	2'31"93	2'36"66	M2'37"2	2'47"12	M2'51"5
1500m	3'31"51	3'32"05	M3'40"8	3'45"56	--	4'02"26	4'05"78	4'10"38	M4'19"2	--
Mile	3'50"33	--	--	--	--	4'27"43	--	--		
2000m	4'55"55	--	--	--	M5'40"0	5'39"00	--	--		M6'18"1
3000m	7'30"78	7'44"39	7'48"98	M8'10"9	M8'49"3	8'38"13	8'38"97	9'13"15	9'13"77	--
5000m	12'58"83	13'24"0 5	M 13'42"3	--	--	14'47"7 9	15'52"3 9	16'07"7 2	--	--
10000m	27'22"7 8	M 28'26"7	28'30"8 0	--	--	31'42"8 3	33'49"0 4	34'22"0	--	--
20000m	M 58'18"4	--	--	--	--	--	--	--	--	--
25000m	1h15'56' 7	---	--	--	--	--	--	--	--	--
30000m	1h31'53' 2	---	--	--	--	--	--	--	--	--
Durée (heure-45'-30')	20 601m	--	--	14 094m	8 965m	17 332m	--	--	9 017m	8 560m
110m-100m-80m haies	13"20	13"20	13"58	13"26	12"85	12"56	12"65	13"07	13"08	11"44
400m-320m-200m haies	47"37	48"92	50"39	39"35	26"42	53"21	55"49	57"26	44"84	30"02
Steeple (3000-2000-1500)	8'07"62	8'12"24	M 8'42"80	4'05"91	--	9'44"68	10'08"51	6'36"06 (*)	--	--
Hauteur	2m33	2m32	2m24	2m20	2m04	1m96	1m96	1m95	1m87	1m80
Perche	5m98	5m93	5m62	5m40	4m82	4m35	4m35	4m33	4m11	3m90
Longueur	8m30	8m13	7m98	7m83	7m12	7m01	6m85	6m60	6m37	6m05
Triple saut	17m55	17m24	16m71	15m99	15m14	14m50	13m92	13m65	13m35	12m53
Poids (7,260-4kg)	20m20	19m67	17m67	--	18m74	18m69	17m02	16m13	--	--
Poids (6-5-3kg)	--	--	19m47	19m22	--	--	--	--	17m84	15m24
Disque (2-1kg)	64m74	61m08	56m26	--	--	63m87	63m87	59m27	-	-
Disque (1,75-1,5-1,25-0,8kg)	--	--	57m17	59m29	55m20	--	--	--	55m94	48m36
Marteau (7,260-4kg)	82m38	80m88	73m42	--	72m40	71m18	71m18	62m79	--	--
Marteau (6,25kg-5kg-3kg)	--	--	80m34	81m84	--	--	--	--	61m28	54m76
Javelot (0,8-0,7-0,6-0,5kg)	82m56	80m76	78m97	79m65	57m75	62m16	59m02	53m71	52m41	57m78
Epreuves combinées	8574pts	8306pts	7794pts	7062pts	3978pts	6861pts	6396pts	6113pts	5811pts	4158pts



4x100m - Equipe Nationale	37"79	38"53	39"33	41"28	--	42"06	43"24	44"07	45"49	--
4x200m - Equipe Nationale	1'21"30	--	--	--	--	1'32"17	--	--	--	--
4x400m - Equipe Nationale	3'00"09	M 3'02"3	3'07"72	3'15"77	--	3'22"34	3'32"79	3'32"79	3'49"72	--
4x800m - Equipe Nationale	M 7'13"6	--	--	--	--	M 8'22"0	--	--	--	--
4x1500m - Equipe Nationale	M 14'48"2	--	--	--	--	--	--	--	--	--
4x100m - Club (4x60m)	39"06	40"04	40"05	41"49	26"53	44"40	45"54	45"91	46"45	30"65
4x200m - Club	1'22"98	--	--	--	--	M 1'34"1	--	--	--	--
4x400m - Club	3'08"64	--	--	--	--	3'33"21	--	--	--	--
4x800m - Club	7'20"46	--	--	--	--	8'31"06	--	--	--	--
4x1500m - Club (4x1000m)	15'10"6 8	--	--	10'06"6 2	--	18'38"84	--	--	12'00"3 8	--
MARCHE										
5000m-3000m	--	--	--	21'40"9 5	M 23'10"5	21'51"70	M 22'26"5	22'39"2 5	23'51"76	14'36"7 3
10000m	--	--	M 42'32"0		--	M 44'58"6	M 46'56"2 2	47'57"8 8		--
Heure - 45' - 30' - 20'	15167m	14 514m	13 711m	10 023m	6 461m	--	--	6073 m	6066m	3828m
20000m	1h21'14' '9	1h24'10' '5	--	--	--	1h39'34' '9	1h41'33' '0	--	--	--
2 heures	29 090m	--	--	--	--	--	--	--	--	--
30000m	2h03'56' '5	--	--	--	--	--	--	--	--	--
50000 m	3h40'57' '9	4h07'49' '5	--	--	--	--	--	--	--	--

(\* ) Il existe aussi un record de France du 3000m Steeple Junior féminin qui est de 10'40"20

La liste complète de tous les records du Monde, d'Europe et de France est reprise intégralement dans la brochure « ATHLERAMA 2001/2002 » en vente au siège de la F.F.A., 33 avenue Pierre de Coubertin, 75640 PARIS Cédex 13.

**CIRCULAIRE FINANCIERE**  
Approuvée par le Bureau Fédéral du 8 février 2002

**REGLES D'INDEMNISATION DES ÉPREUVES FEDERALES**

**1) DÉFINITION**

**A PRINCIPE** : versement d'une participation aux frais réels engagés, selon la décision du Comité Directeur du 4 décembre 1999.

**B BASES**

**Distance prise en compte** : le kilométrage **aller** routier, (tel qu'il figure, au jour de la consultation par la C.F.B., dans le site de la Prévention Routière accessible sur Minitel 3615 Code ITI ou sur le site internet [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr) « itinéraire Express »), depuis le chef lieu du département du Club indemnisé jusqu'au chef-lieu du département où se déroule la compétition, quelle que soit son implantation dans ledit département.

**Aucune indemnisation jusqu'à 50km** et, au-delà, sur la totalité du kilométrage aller. L'indemnité kilométrique sera allouée une seule fois pour un même athlète par compétition, quel que soit le nombre d'épreuves effectuées.

**C TARIF UNIQUE** : **0,05 € par km aller.**

Ce tarif résulte de l'adjonction d'une nouvelle compétition Interclubs et tient compte de l'augmentation de l'aide aux Clubs versée pour la labellisation en 2002. Il a été établi pour rester dans l'enveloppe de 610 000 € consacrée à l'aide globale apportée aux Clubs.

**D CAS PARTICULIERS**

**ATHLETES DES CLUBS DE CORSE**

La distance retenue pour les trajets sur le continent est le kilométrage depuis Nice jusqu'au chef-lieu du département où se déroule la compétition. L'indemnisation ainsi définie sera augmentée par une aide de la Ligue de Corse (pour les trajets Corse-continent et retour), abondée par une attribution forfaitaire annuelle de la FFA.

**ATHLETES DES CLUBS D'OUTRE-MER**

La distance retenue sera le kilométrage depuis Paris jusqu'au chef-lieu du département où se déroule la compétition, quel que soit le lieu de séjour en métropole.

L'indemnisation ainsi définie sera augmentée par une aide Fédérale précisée par une circulaire annuelle.

## **E MODALITES DE REMBOURSEMENT**

Pour les épreuves retenues et répertoriées ci-dessous, **l'indemnisation se fera par le canal des Ligues, après réception des résultats par la C.F.B., sauf disposition contraire figurant dans le paragraphe de la compétition concernée.**

### **2.) ÉPREUVES NATIONALES**

#### **2.1 ÉPREUVES INDIVIDUELLES SUR PISTE**

Seuls les athlètes prenant part à la compétition des catégories **Cadets** et **Juniors** sont indemnisés. Les épreuves retenues sont les suivantes :

- **Championnats de France Jeunes**
- **Championnats de France d'Épreuves combinées Jeunes**

#### **2.2 ÉPREUVES HORS STADE**

Seuls les athlètes classés dans l'épreuve de la catégorie **Juniors** sont indemnisés.

Les épreuves retenues sont les suivantes :

- **Championnats de France des 10 km**
- **Championnats de France de Semi-Marathon**
- **Championnats de France de Course en montagne**

#### **2.3 ÉPREUVES DE MARCHE**

Seuls les athlètes prenant part à la compétition des catégories **Minimes**, **Cadets** et **Juniors** sont indemnisés.

Les épreuves retenues sont les suivantes :

- **Critérium National de Printemps**
- **Journée Nationale des Jeunes**

#### **2.4 ÉPREUVES PAR EQUIPES**

Tous les Clubs classés dans les Championnats suivants sont indemnisés :

##### **2.4.1 Championnats Interclubs Seniors : Finales Nationales (1A, 1B, 1C) du 18, 19 ou 20 mai**

- **Nombre de personnes prises en charge** : Hommes 39 - Femmes 35
- **Modalités de remboursement** : sur place à l'issue des épreuves, par chèque.

##### **2.4.2 Championnats Interclubs Espoirs-Juniors : Finale Nationale**

- **Nombre de personnes prises en charge** :
  - Championnat National : Hommes 17 - Femmes 15 ;
  - Championnat Promotion : Hommes 10 - Femmes 10.
- **Modalités de remboursement** : sur place à l'issue des épreuves, par chèque.

##### **2.4.3 Championnats Interclubs Cadets-Minimes : Finale Nationale**

- **Nombre de personnes prises en charge** :
  - Championnat National : Hommes 17 - Femmes 15 ;

- Championnat Promotion : Hommes 10 - Femmes 10.
- **Modalités de remboursement** : sur place à l'issue des épreuves, par chèque.

#### **2.4.4 Championnats de France de Relais – Coupe des Sauts et des Lancers – Relais de Marche – Coupe de France d'Épreuves combinées**

Aucun accompagnateur ne sera remboursé, quel que soit le nombre d'équipes de spécialités présentées en un même lieu.

##### ➤ **Nombre de personnes prises en charge** :

- Championnats de France de Relais : 4 athlètes par équipe
- Critérium des Lancers et des Sauts : 4 athlètes par équipe
- Relais de Marche : 4 athlètes par équipe
- Coupe de France d'Épreuves combinées : 4 athlètes par équipe

#### **2.4.5 Challenge National Minimes**

- ##### ➤ **Nombre de personnes prises en charge** : 6 athlètes par équipe plus 1 accompagnateur par Club et 1 jeune Juge par Ligue.

#### **2.4.6 Pointes d'Or**

- ##### ➤ **Nombre de personnes prises en charge** : tous les athlètes classés et 1 accompagnateur par tranche de 7 athlètes et jeune Juge par Ligue

## 2<sup>EME</sup> PARTIE

### REGLEMENTS NATIONAUX DE COMPETITION (COMPLEMENT DU MANUEL DE L'IAAF)

#### AVANT-PROPOS

Le manuel de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur comporte, en son article 101, une note ainsi rédigée :

« Il est recommandé que les Membres adoptent les règlements de l'I.A.A.F. pour la conduite de leurs propres réunions d'Athlétisme ».

C'est ce que fait la Fédération Française d'Athlétisme en appliquant les règlements internationaux dans toutes les compétitions organisées à l'échelon national (ou ayant un caractère qualificatif pour celle-ci) et en recommandant qu'ils soient appliqués dans les autres manifestations organisées sur le territoire. En conséquence, le manuel de l'I.A.A.F. est et reste la base de nos règlements. Dans quelques rares cas, toutefois, la F.F.A. y a apporté de légers correctifs pour les adapter aux réalités de nos compétitions.

Par ailleurs, les épreuves spécifiques aux différentes catégories d'âge ont fait l'objet, au fur et à mesure de leur création ou de leur modification, de réglementations purement nationales.

L'objet essentiel de cette brochure est donc de rassembler toutes ces réglementations en les rattachant toujours à l'article des règlements internationaux dont elles sont le prolongement.

C'est ainsi que, dans toute cette brochure, la lettre F a été insérée dans le numéro des articles du **manuel international 2002 - 2003** pour matérialiser ce rattachement.

Une deuxième partie rappelle les règles générales d'organisation des compétitions en France.

Enfin, il faut mettre l'accent sur le caractère obligatoire des dispositions regroupées dans cette brochure qui doit permettre aux officiels de mieux motiver leurs décisions et aux commissions sportives de mieux examiner les cas qui pourraient leur être soumis.

Ces règlements nationaux de compétition, qui tiennent compte des modifications intervenues tant sur le plan international que national (décisions du Congrès de l'I.A.A.F. et du Comité Directeur de la F.F.A.), sont applicables hiver comme été jusqu'à la parution de l'édition suivante, à l'exception des années de naissance des catégories d'âge (art. F.141) qui changent tous les ans au 1<sup>er</sup> Novembre.

# LA C.S.O.

## REGLEMENTS FRANÇAIS (F.F.A.)

### COMPLETANT LES REGLEMENTS INTERNATIONAUX (I.A.A.F.)

#### ARTICLE F. 12 COMPÉTITIONS NATIONALES - ATHLÈTES MUTÉS ET ÉTRANGERS - QUALIFICATIONS DES CONCURRENTS

##### 1. LICENCE

1.1 *Rappel* : pour participer à toute compétition officielle et notamment aux compétitions nationales, un athlète doit être licencié soit au titre d'un club, soit à titre individuel (Art. 22 des Règlements Généraux), selon les dispositions fixées ci-après.

##### 1.2 *Date de validation de la licence pour les compétitions individuelles*

1.2.1 La licence doit être créée ou renouvelée au plus tard 5 jours avant le jour de l'épreuve (pour les compétitions régionales, les ligues fixeront la date limite) ; dans le cas d'un envoi postal de bordereaux, la date de référence retenue pour l'établissement de la licence sera celle du « cachet de la poste » qui fera foi.

1.2.2 Cette règle s'applique notamment aux cas suivants :

- a) athlète qualifié pour un club ou athlète individuel n'ayant pas fait l'objet d'une mutation ;
- b) athlète prenant une licence pour la première fois ;
- c) athlète ayant fait l'objet d'une mutation.

Il va de soi que l'athlète devait déjà être licencié au moment où il a réalisé la performance qualificative pour la compétition

##### 1.3 *Date de validation de la licence pour les compétitions par équipes*

1.3.1 Cas général : la licence doit être créée ou renouvelée au plus tard la veille de la compétition (pour les compétitions régionales, les ligues fixeront la date limite).

Toutefois, en cas de modification de composition d'équipe au dernier moment, les athlètes pourront n'être licenciés que la veille de la compétition. Dans ce cas, ils devront présenter une copie d'écran minitel comme justification de leur qualification pour le club.

1.3.2 Cas des athlètes étrangers concernés par le § 2.2 : à la date de la compétition, l'athlète devra avoir eu plus de 24 mois de présence ininterrompue dans un même club. Même s'il a ensuite changé de club, il pourra être dans une équipe.

##### 2. ATHLETES ÉTRANGERS

##### 2.1 *Sont considérés comme Français*

les athlètes étrangers des catégories " Juniors et plus jeunes " titulaires d'une licence délivrée par la FFA et remplissant toutes les conditions fixées par l'article 19 des Règlements Généraux. Toutefois, conformément à la décision du Comité Directeur du 25 mai 1995, leur

licence portera la mention du pays étranger (code IAAF à 3 lettres, par exemple GER pour l'Allemagne).

## 2.2 *Sont considérés comme étrangers*

les athlètes qui répondent à l'un des critères ci-après et dont la licence devra porter la mention du pays étranger (code IAAF à 3 lettres) conformément à la décision du Comité Directeur du 25 mai 1995.

a) athlètes étrangers des catégories " juniors et plus jeunes " titulaires d'une licence délivrée par la FFA mais ne remplissant pas toutes les conditions fixées par l'article 19 des Règlements Généraux.

b) athlètes étrangers résidant en France et ayant obtenu une licence dans les conditions fixées par l'article 18.1 des Règlements Généraux.

c) les athlètes visés au § 2.1 ci-avant et qui deviennent " Espoirs ", sont considérés comme étrangers.

## 2.3 *Participation des étrangers aux compétitions individuelles*

2.3.1 Extrait de l'Art. 104 des Règlements Généraux : « Les athlètes étrangers titulaires d'une licence F.F.A. ayant rempli les conditions techniques de participation sont admis aux Championnats de France » mais (Art. 104.3) « ils ne peuvent prétendre ni au titre de Champion de France, ni aux médailles des Championnats (or, argent ou bronze) ».

2.3.2 Une médaille correspondant à leur classement leur sera toutefois remise s'ils sont parmi les 3 premiers de l'épreuve.

2.3.3 Toutefois l'accès aux finales pour les athlètes non sélectionnables en Équipe de France (y compris les étrangers) sera régi de la manière suivante :

dans les Championnats donnant lieu à une sélection à des épreuves internationales (Espoirs et Seniors), la participation des athlètes non-sélectionnables en équipe de France, y compris les étrangers, sera limitée à **quatre au maximum** dans les finales A ou B des courses dont le départ est donné en couloirs, ainsi que pour les 3 essais supplémentaires au saut en longueur, au triple-saut et dans les 4 lancers.

De plus, à la demande exclusive du DTN, dans ces championnats :

■ il pourra être organisé une finale « B », pour les courses de 100 m, 200 m, 400 m, 100 m haies, 110 m haies et 400 m haies, s'il y a plus de 2 athlètes non-sélectionnables en équipe de France qualifiés pour la finale ;

■ un minimum de 8 athlètes sélectionnables devra être qualifié pour les finales de courses en ligne (1500 m et plus) ;

■ pour les concours de saut en longueur, de triple-saut et pour les 4 lancers, les 8 meilleurs athlètes sélectionnables auront droit aux 3 essais supplémentaires ».

## 2.4 *Participation des athlètes étrangers aux Compétitions par Équipes*

Pour tout ce § 2.4, ne sont pas considérés comme étrangers les athlètes ressortissants d'un pays de l'Association Européenne de Libre Échange

(AELE) Les pays de l'AELE sont les états membres de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse. Sont donc désignés dans les alinéas 2.4.1 à 2.4.4 ci-après par le terme « étranger » les ressortissants des autres pays.

- 2.4.1 Athlète étranger obtenant une première licence F.F.A. dans un club : il pourra participer à condition d'avoir au moins 24 mois de présence ininterrompue dans ce club au moment de la compétition concernée telle que celle-ci est déterminée pour les mutés (cf. § 2.5 ci-dessus).
- 2.4.2 Athlète étranger répondant aux conditions de l'article 3.2 c ci-dessus et ayant plus de 24 mois de présence ininterrompue dans le même club : il pourra participer sans condition de délai aux compétitions par équipes.
- 2.4.3 Athlète étranger ayant eu sa première licence dans un autre club au titre d'athlète étranger (§ 18.1 des Règlements Généraux) pendant au moins 24 mois sans interruption : en cas de mutation, il pourra participer dans les conditions déterminées aux mutés (cf. § 2.5 ci-dessus).
- 2.4.4 Le nombre maximum d'athlètes considérés comme étrangers et remplissant les conditions de l'article 3.2 autorisés à participer aux compétitions par équipes, est fixé comme suit :
- Cross country : -catégories Vétérans Hommes : 2 étrangers  
-autres catégories : 1 étranger
  - Interclubs "Seniors" : 2 étrangers
  - Interclubs "Jeunes" : 1 étranger
  - Coupes de France et Critériums des Lancers et des Sauts : 1 étranger par critérium, ainsi que pour l'Ékiden et la marche
  - Marathon (H.), Semi-Marathon (H. & F.), 10km (H. & F.), 100 km (H.) : 1 étranger
  - Relais : 1 étranger par relais engagé

## 2.5 *Records*

2.5.1 Principe de base : seuls peuvent détenir des records de France, les athlètes de nationalité française.

2.5.2 Relais : tous les relayeurs doivent être de nationalité française.

## 2.6 *Classements et Bilans*

2.6.1 Bilans : les bilans par catégorie d'âge et par spécialité concerneront les athlètes français et ceux considérés comme tels au titre du § 2.1. Ils comporteront en annexe, les athlètes licenciés dans un club français.

2.6.2 Classement : un athlète étranger peut marquer des points pour le club français dans lequel il est licencié ; seules seront prises en considération les performances accomplies en France (autre que meeting international ou match international) ou sous les couleurs de ce club.

## Article F. 18 **PUBLICITÉ**



Sur le plan national, dans sa séance du 28 novembre 1998, le Comité Directeur de la F.F.A. a assoupli les règles de l'IAAF.

Ces mesures figurent dans les Règlements Généraux de la F.F.A.

#### **ARTICLE F. 112 DÉLÉGUÉS TECHNIQUES**

Dans les compétitions nationales, les Délégués Techniques sont les membres de la C.S.O. Nationale (respectivement du C.N.M. ou de la C.N.C.H.S.) qui ont été désignés comme responsables de l'épreuve. Leurs attributions sont celles prévues à l'Art. 112 de l'I.A.A.F. après l'avoir aménagé (par exemple en remplaçant I.A.A.F. par F.F.A.).

#### **ARTICLE F. 115 OFFICIELS TECHNIQUES NATIONAUX**

Dans les compétitions nationales, ce sont les Officiels Techniques Nationaux qui ont les attributions dévolues aux Officiels Techniques Internationaux dans les compétitions internationales. Ils sont choisis dans le corps des Juges Arbitres Généraux.

#### **Article F. 141 CATÉGORIES D'ÂGE**

Les catégories d'âge pour la saison estivale 2002 figurent en page 1.

Depuis l'instauration de l'Athlétisme de niveau décidée à l'automne 1985, les différents championnats de la catégorie "Espoirs" regroupent les athlètes âgés de moins de 23 ans au lieu d'être spécifique à la catégorie "Espoirs".

Par athlète âgé de moins de 23 ans, il faut comprendre, pour la saison en cours, tous les athlètes nés de 1980 à 1986 inclus.

Cette disposition ne sera toutefois pas applicable cette année aux Championnats de France individuels et d'épreuves combinées Espoirs sur piste.

#### **Article F. 142 §2 ENGAGEMENTS**

Les juges arbitres doivent s'assurer que tous les athlètes étrangers sont régulièrement autorisés par leurs Fédérations nationales à prendre part à la réunion.

#### **Article F. 142 §3**

Dans les épreuves par équipe exclusivement, un athlète qui aurait été autorisé à effectuer des essais dans un ordre différent de celui fixé au début de l'épreuve et qui, malgré cette autorisation, n'aurait pas pu tenter un essai différé, aura droit de tenter le ou les essais qui pourraient lui rester à cette hauteur.

#### **Article F. 143 §1 LA TENUE DES ATHLÈTES**

Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire. Le port de la culotte aux couleurs du club est recommandé. Les athlètes ayant été sélectionnés pour les matches internationaux pourront, s'ils le désirent et après accord de leur club, porter la culotte avec liseré tricolore dans toutes les compétitions. Le port du maillot de l'Équipe de France est exclusivement réservé aux rencontres internationales. Les individuels doivent porter un maillot noir.

#### **Article F. 143 §7 DOSSARDS**

Lorsque les athlètes ne recevront qu'un dossard, il sera ainsi fixé :

- dans le dos pour les courses jusqu'à 400 m inclus, aux concurrents du poids, du disque et du marteau et dans tous les relais ;
- sur la poitrine pour les courses au-delà de 400 m, au saut en longueur, au triple saut et au lancement du javelot ;
- au choix pour le saut en hauteur et le saut à la perche.

La dimension totale du dossard devrait être de 24 cm x 20 cm et la hauteur des chiffres sera au minimum de 6 cm.

Il est rappelé que les dossards doivent être portés sans être coupés ni repliés.

#### **ARTICLE F. 146 LES RÉCLAMATIONS**

Dans les réunions où il n'existe pas de jury d'appel, toute réclamation doit être formulée auprès du Juge Arbitre Général de la réunion (dans les championnats nationaux, un jury d'appel peut être constitué avec le Délégué Technique de la C.S.O. et les N.T.O.).

S'il s'agit du droit d'un athlète à participer aux épreuves et si le litige ne peut être tranché sur place, le Juge Arbitre l'autorisera à prendre part à la compétition "sous réserve".

Les réclamations relatives au déroulement de la compétition doivent être faites dans un délai maximum de 30 minutes après la proclamation du résultat de l'épreuve. Le Juge Arbitre Général doit essayer par tout moyen, de trancher le litige.

Dans tous les cas suivants :

- athlètes admis à participer sous réserve ;
- athlète non satisfait d'une décision du Juge Arbitre Général ;
- absence de jury d'appel ;

la réclamation peut faire l'objet d'un appel qui doit être formulé dans les 48 heures par lettre recommandée adressée à la Ligue régionale organisatrice pour une compétition de niveau interrégional ou inférieur, ou à la F.F.A. pour une réunion de niveau national.

La réclamation, qui doit être accompagnée du droit d'appel fixé à 100 €, sera traitée par la Commission Nationale concernée (C.S.O., C.N.M. ou C.N.C.H.S.) s'il n'y avait pas de jury d'appel. Après notification de la décision, la partie s'estimant lésée pourra faire appel de la décision de la Commission devant le Bureau Fédéral, dans les mêmes conditions que ci-dessus. De même, si la compétition comportait un jury d'appel, c'est directement devant le Bureau Fédéral qu'il faudra faire appel de la décision du jury d'appel (cf. Art.117.3 des Règlements Généraux de la F.F.A.

#### **ARTICLE F. 149 VALIDITÉ DES PERFORMANCES**

Pour qu'une réunion soit reconnue valable, il faut :

- a) qu'elle soit inscrite au calendrier de la Ligue dont dépend le club organisateur, ou qu'elle ait fait l'objet d'une autorisation écrite de la C.S.O. régionale compétente ou de la C.S.O. nationale ;
- b) qu'elle ait mis en présence un minimum de deux clubs et qu'elle ait comporté au moins trois épreuves (qui peuvent être la même discipline pour trois catégories d'âge différentes) avec un minimum de trois athlètes dans chaque épreuve, sauf pour les relais (Art. 112.2 des Règlements Généraux de la F.F.A.).
- c) s'il s'agit d'une réunion sur stade en plein air, qu'elle se déroule entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre (sauf si le Comité Directeur fédéral a décidé de prolonger la saison jusqu'à une date qui ne peut se situer après le premier

dimanche de novembre), à l'exception des compétitions hivernales de lancers longs.

#### **ARTICLE F. 161 BLOCS DE DÉPART**

Pour toutes les catégories d'âge de Minimes à Seniors, il y a obligation d'utiliser des starting-blocks dans toutes les courses jusqu'au 400 m inclusivement.

Pour les Benjamins et les Benjamines, les starting-blocks ne sont pas obligatoires mais le départ doit être pris en position accroupie avec 4 appuis au sol.

#### **ARTICLE F. 162 § 9 ET § 11 ELIMINATOIRES - CONCOURS DE QUALIFICATION**

- Le placement des athlètes (ou des équipes) dans les couloirs ou sur la ligne de départ doit être, pour toutes les courses, déterminé par tirage au sort.

9. Pour les épreuves de 50 à 800 m inclus, ainsi qu'aux relais jusqu'à 4x400 m inclus, lorsqu'il y a plusieurs tours successifs :

- le premier tour fait l'objet d'un tirage au sort intégral.

Pour les tours suivants :

a) sur une piste à 8 couloirs, on procède à deux tirages au sort :

- l'un pour les 4 premiers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 3, 4, 5 et 6 ;
- l'autre pour les 4 derniers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 1, 2, 7 et 8.

b) sur une piste à 6 couloirs, on procède à deux tirages au sort :

- l'un pour les 3 premiers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 2, 3 et 4 ;
- l'autre pour les 3 derniers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les couloirs 1, 5, et 6.

11. Pour toutes les autres épreuves, tirage au sort intégral

- En ce qui concerne les compétitions en salle, pour les courses de 200 m et 400 m, c'est l'article 214 §11 qui doit être appliqué ; plusieurs tirages au sort seront effectués :
  - un premier pour les 2 premiers athlètes ou équipes entre lesquels sont répartis les deux couloirs extérieurs (5 & 6 ou 4 & 5 ou 3 & 4) ;
  - un deuxième pour les 2 athlètes ou équipes suivants entre lesquels sont répartis les deux couloirs suivants (3 & 4 ou 2 & 3 ou 1 & 2) ;
  - un troisième, s'il y a plus de 4 couloirs, pour les autres athlètes ou équipes pour le(s) couloir(s) intérieur(s) (1 & 2 ou 1).

#### **ARTICLE F. 163 PISTES ET COULOIRS**

##### **§ 4 *Sens des Courses***

Que ce soit pour les épreuves individuelles, pour les compétitions interclubs ou pour les épreuves combinées, le sens des courses ne pourra être changé, en fonction des conditions atmosphériques, que si le tracé dans le sens inverse fait l'objet d'un document établi par un géomètre officiel, document qui devra être mis à la disposition du Juge Arbitre et transmis, le cas échéant,

à la C.S.O. Nationale en cas de records et si l'horaire et les impératifs techniques le permettent (par exemple le chronométrage électrique).

## ARTICLE F. 166 § 2

Lorsque le nombre d'engagés dans une épreuve, le nombre de tours successifs prévus et le nombre de couloirs disponibles le rendent nécessaire, il est possible :

- de qualifier le seul vainqueur de chaque série pour le tour suivant, les autres qualifications étant faites d'après les temps ;
- de prononcer des qualifications en considérant uniquement les temps.

Toutefois, il est recommandé de n'avoir recours à ces possibilités, surtout à la seconde, qu'en cas d'absolue nécessité ou lors des championnats de relais, la composition des équipes y participant effectivement étant souvent totalement différente de celle ayant réalisé les minima d'engagements.

## ARTICLE F. 168 LES COURSES DE HAIES

Catégorie	Distance	Nombre de Haies	Hauteur	Distance du départ à la première Haie	Distance entre les Haies	Distance de la dernière Haie à l'arrivée
<b>HOMMES</b>						
Benjamin s	50 m	5	0,76	11,50	7,50	8,50
Minimes	80 m	8	0,84	12	8	12
	100 m	10	0,84	13	8,5	10,50
	110 m	10	0,91	13,72	9,14	14,02
	200 m	10	0,76	21,46	18,28	14,02
Cadets	110 m	10	0,91	13,72	9,14	14,02
	320 m	8	0,84	35	35	40
Juniors	110 m <sup>(1)</sup>	10	1,06	13,72	9,14	14,02
Espoirs						
Seniors						
Vétérans 1	400 m	10	0,91	45	35	40
Catégorie	Distance	Nombre de Haies	Hauteur	Distance du départ à la première Haie	Distance entre les Haies	Distance de la dernière Haie à l'arrivée
<b>FEMMES</b>						
Benjamin s	50 m	5	0,65 minimum	11,50	7,50	8,50
Minimes	50 m	5	0,76	11,50	7,50	8,50
	80 m	8	0,76	12	8	12
	100 m	10	0,76	13	8,50	10,50

	200 m	10	0,76	21,46	18,28	14,02
Cadettes	100 m	10	0,76	13	8,50	10,50
	320 m	8	0,76	35	35	40
Juniors						
Espoirs	100 m	10	0,84	13	8,50	10,50
Seniors	400 m	10	0,76	45	35	40
Vétérans 1						

(1) Dans les compétitions vétérans 1, l'épreuve de 110 m haies se dispute avec des haies de 1,00 m.

## **ARTICLE F. 169    LE STEEPLE CHASE**

Il existe une course de 1500 m pour la catégorie "Cadets".

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Nombre de tours : 3 plus la distance du départ au commencement du premier tour sans obstacle.
- Nombre d'obstacles par tour : 4 haies + la rivière
- Nombre d'obstacles par tour : 4 haies + la rivière
- Nombre total d'obstacles : 12 haies + 3 rivières

les obstacles sont les mêmes que ceux de 3000 m steeple masculin.

## **ARTICLE F. 180 § 5    LES CONCOURS**

Dans le cas d'une compétition par équipes (exemple : Championnat de France Interclubs) afin de mettre tous les clubs à égalité, possibilité d'accorder 6 essais à tous les concurrents, même s'ils sont plus de 8, ou de limiter à moins de 6 essais, même pour les 8 premiers.

### **Article F. 180 § 17**

Les durées de 1 minute ½ (saut à la perche) et de 1 minute (autres concours) peuvent être réduites par le Juge Arbitre pour les compétitions par équipes et pour les compétitions individuelles à effectifs importants.

## **ARTICLE F. 186    LE TRIPLE SAUT**

*Planche d'appel*

- A.** Épreuves individuelles : la planche sera placée à 11 m pour les Cadets et à 9 m pour les Cadettes. Le jour des Championnats de France Cadets, la planche pourra être placée à 13 m pour les garçons et à 11 m pour les filles. Pour les Minimes (G. et F.), elle pourra être placée à 11 m, 9 m ou 7 m selon le type de réunion, à la discrétion du Juge-Arbitre de ladite réunion.
- B.** Championnats par équipes toutes catégories : se reporter aux règlements spécifiques des différents championnats.  
S'il n'existe pas de deuxième planche, il en sera figuré une par une bande blanche de 20 cm de large faisant corps avec la piste d'élan, et au-delà de laquelle il n'y aura pas lieu de placer de plasticine, la validité

du saut étant à l'appréciation des juges. Le concours débutera avec la planche la plus proche de la fosse et se poursuivra avec l'autre. Dans chaque sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

### **Article F. 187 ENGINS OFFICIELS**

Pour toutes les compétitions internationales, l'I.A.A.F. et l'A.E.A. (Association Européenne d'Athlétisme) publient une liste des engins de lancers qui seront mis à disposition des athlètes.

Pour les compétitions nationales la F.F.A. mettra un grand nombre de ces engins à la disposition des athlètes ainsi que des engins fabriqués en France. Si l'un de ces matériels n'est pas fourni par les organisateurs ou si le nombre d'engins n'est pas suffisant, le Juge Arbitre concerné peut autoriser les athlètes à mettre des engins personnels dans un concours aux conditions suivantes :

- ces engins doivent être vérifiés par le Juge Arbitre concerné au moins 30 minutes avant le début de la compétition afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux spécifications réglementaires ;
- ils sont conservés par les officiels jusqu'au début de la compétition ;
- un engin personnel, accepté par le Juge Arbitre concerné, peut être utilisé par tous les concurrents participant à l'épreuve et pendant toute la durée de celle-ci.

### **ARTICLE F. 188 POIDS -- F. 189 DISQUE -- F.191 MARTEAU -- F. 193 JAVELOT**

*Poids des engins* : il est ainsi fixé pour les différentes catégories d'âge :

CATEGORIES	Poids	Disque	Javelot	Marteau
<b>HOMMES</b>				
BENJAMINS	3 kg	1 kg	0 kg 500	3 kg <sup>(1)</sup>
MINIMES	4 kg	1 kg 250	0 kg 600	4 kg
CADETS	5 kg	1 kg 500	0 kg 700	5 kg
JUNIORS	6 kg	1 kg 750	0 kg 800	6 kg 250 <sup>(2)</sup>
SENIOR - ESP. – VET. 1	7 kg 260	2 kg	0 kg 800	7 kg 260
<b>FEMMES</b>				
BENJAMINES	2 kg	0 kg 600	0 kg 400	2 kg <sup>(1)</sup>
MINIMES	3 kg	0 kg 800	0 kg 500	3 kg <sup>(1)</sup>
CADETTES	3 kg	0 kg 800	0 kg 600	3 kg <sup>(1)</sup>
JUNIORS	4 kg	1 kg	0 kg 600	4 kg
SENIOR - ESP. – VET. 0	4 kg	1 kg	0 kg 600	4 kg

<sup>(1)</sup> la longueur totale de l'engin peut être réduite à 1 m

<sup>(2)</sup> en compétition internationale, les Juniors lancent l'engin de 6 kg.

### **ARTICLE F. 240 LE MARATHON ET LE SEMI-MARATHON (LES COURSES SUR ROUTE)**

L'organisation d'une course sur route doit respecter les règles suivantes.

1. *Il est vivement recommandé que le parcours revête la forme :*

- soit d'un ville à ville ;
- soit d'un aller-retour ;
- soit d'une boucle unique ;
- soit d'une combinaison de boucles différentes.

Les parcours comportant plusieurs fois la même boucle restent admis à concurrence d'un maximum de trois fois cette boucle.

**2. Le profil de l'épreuve doit :**

- éviter toute dénivellation à fort pourcentage ;
- ne pas multiplier les dénivellations ;
- ne pas comporter de dénivellation importante après le 30<sup>e</sup> km.

**3. Il convient de rechercher un sol aussi homogène que possible en évitant pavés et chemins de terre et d'avoir la plus grande partie possible du parcours à l'abri du soleil.**

**4. Mesurage :** Pour le championnat de France et les épreuves qualificatives à celui-ci, il doit être obligatoirement fourni un certificat établi par le CTM (Comité Technique de Mesurage)

**5. Pour les épreuves d'une distance inférieure à 10 km, il doit y avoir des postes d'épongement et de rafraîchissement, ils seront placés à intervalles réguliers d'environ 2 à 3 km, selon les conditions atmosphériques.**

Pour les épreuves d'une distance supérieure à 10 km, des postes de ravitaillement doivent être mis à la disposition des coureurs au 5<sup>e</sup> km et ensuite tous les 5 km environ. En outre, des postes d'épongement et des points d'eau seront placés à mi-chemin entre les postes de ravitaillement, ou plus fréquemment, selon les conditions atmosphériques. Pour toutes les épreuves, quelle que soit la distance, de l'eau et des rafraîchissements doivent être disponibles au départ et à l'arrivée.

## **ARTICLE F. 261 ET 262 LES RECORDS DE FRANCE**

Liste extraite de la réglementation des records. Les épreuves typiquement françaises (Juniors et au-dessus) sont signalées d'un (\*).

### **SENIORS HOMMES**

*Courses T.E. :* 100 m - 200 m - 400 m - 1 10 m haies - 400 m haies

*Courses T.E. ou T.M. :* 800 m - 1 000 m - 1 500 m - Mile - 2 000 m - 3 000 m - 5 000 m - 10 000 m - Heure - 20 000 m - 25 000 m - 30 000 m - 3 000 m steeple

*Relais (cf. 1.2.4) (club et équipe nationale) :*

*T.E. :* 4x100 m

*T.E. ou T.M. :* 4x200 - 4x400 - 4x800 - 4x1500 m

*Marche T.E. ou T.M. :* 1 heure (\*) - 20 000 m - 2 heures - 30.000 m - 50.000 m

*Sauts :* Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers :* Poids (7,26 kg) - Disque (2 kg) - Marteau (7,26 kg) - Javelot (800 g)

*Décathlon T.E.*

### **SENIORS FEMMES**

*Courses T.E. :* 100 m - 200 m - 400 m - 100 m haies - 400 m haies

*Courses T.E. ou T.M. :* 800 m - 1 000 m - 1 500 m - Mile - 2 000 m - 3 000 m - 5 000 m - 10 000 m - Heure - 20 000 m - 30 000 m - 3000 m steeple -

*Relais (cf. 1.2.4) (club et équipe nationale) :*

*T.E.* : 4x100 m

*T.E. ou T.M.* : 4x200 m - 4x400 m - 4x800 m - 4x1500 m

*Marche T.E. ou T.M.* : 5 000 m - 10 000 m – 20 000 m

*Sauts* : Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers* : Poids (4 kg) - Disque (1 kg) - Marteau (4 kg) - Javelot (600g)

*Heptathlon T.E.*

### **ESPOIRS HOMMES**

*Courses T.E.* : 100 m - 200 m - 400 m - 110 m haies - 400 m haies - 4x100 m (club et équipe nationale)

*Courses T.E. ou T.M.* : 800 m - 1 000 m (\*)- 1 500 m - 3 000 m - 5000 m - 10 000 m. - 3 000m steeple - 4x400 m (équipe nationale)

*Marche T.E. ou T.M.* : 1 heure (\*) - 20.000 m - 50.000 m

*Sauts* : Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers* : Poids (7,26 kg) - Disque (2 kg) - Marteau (7,26 kg) - Javelot (800 g)

*Décathlon T.E.*

### **ESPOIRS FEMMES**

*Courses T.E.* : 100 m - 200 m - 400 m - 100 m haies - 400 m haies - 4x100 m (club et équipe nationale)

*Courses T.E. ou T.M.* : 800 m - 1 000 m (\*)- 1 500 m - 3 000 m - 5000 m - 10 000 m – 3000 m steeple - 4x400 m (équipe nationale)

*Marche T.E. ou T.M.* : 5 000 m (\*) - 10 000 m – 20 000 m

*Sauts* : Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers* : Poids (4 kg) - Disque (1 kg) - Marteau (4 kg) - Javelot (600 g)

*Heptathlon T.E.*

### **JUNIORS HOMMES**

*Courses T.E.* : 100 m - 200 m - 400 m - 110 m haies - 400 m haies - 4x100 m (club et équipe nationale).

*Courses T.E. ou T.M.* : 800 m - 1 000 m (\*)- 1 500 m - 3 000 m (\*)- 5 000 m - 10 000 m. - 3 000 m steeple - 4x400 m (équipe nationale)

*Marche T.E. ou T.M.* : 1 heure (\*) - 10.000 m.

*Sauts* : Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers* : Poids (6 kg) - Poids (7,26 kg) - Disque (1,750 kg) – Disque (2 kg) - Marteau (6,250 kg) (\*) - Marteau (7,26 kg) - Javelot (800 g)

*Décathlon T.E.*

### **JUNIORS FEMMES**

*Courses T.E.* : 100 m - 200 m - 400 m - 100 m haies - 400 m haies - 4x100 m (club et équipe nationale)

*Courses T.E. ou T.M.* : 800 m - 1 000 m (\*)- 1 500 m - 3 000 m – 5000 m - 10 000 m. – 2000 et 3000 m steeple - 4x400 m (équipe nationale)

*Marche T.E. ou T.M.* : 5 000 m – 10.000 m – 30 mn (\*)

*Sauts* : Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers* : Poids (4 kg) - Disque (1 kg) - Marteau (4 kg) - Javelot (600 g)

*Heptathlon T.E.*

### **CADETS**



*Courses T.E.* : 100 m - 200 m - 300 m - 110 m haies (0,91 m) - 320 m haies (0,84 m) - 4x100 m (club et équipe nationale).

*Courses T.E. ou T.M.* : 800 m - 1 000 m - 1 500 m - 3 000 m - 1 500m steeple - 45' - 4x400 m (équipe nationale) - 4x1000 m (club)

*Marche T.E. ou T.M.* : 45 mn - 5 000 m

*Sauts* : Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers* : Poids (5 kg) - Disque (1,5 kg) - Marteau (5 kg) - Javelot (700 g)

*Décathlon T.E.*

### **CADETTES**

*Courses T.E.* : 100 m - 200 m - 300 m - 100 m haies (0,76 m) - 320 m haies (0,76 m) - 4x100 m (club et équipe nationale)

*Courses T.E. ou T.M.* : 800 m - 1 000 m - 1 500 m - 3 000 m - 30' - 4x400 m (équipe nationale) - 4x1000 m (club)

*Marche T.E. ou T.M.* : 30 mn - 5 000 m

*Sauts* : Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers* : Poids (3 kg) - Disque (800 g) - Marteau (3 kg) - Javelot (600 g)

*Heptathlon T.E.*

### **MINIMES GARÇONS**

*Courses T.E.* : 50 m - 100 m - 100 m haies (0,84 m)<sup>(1)</sup> - 200 m haies (0,76 m) - 4x60 m.

*Courses T.E. ou T.M.* : 1 000 m - 3 000 m

*Marche T.E. ou T.M.* : 30 mn - 5000 m

*Sauts* : Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers* : Poids (4 kg) - Disque (1,250 kg) - Marteau (4 kg) - Javelot (600 g)

*Hexathlon T.E. et T.M.*

### **MINIMES FILLES**

*Courses T.E.* : 50 m - 100 m - 80 m haies (0,76 m)<sup>(2)</sup> - 200 m haies (0,76 m) - 4x60 m

*Courses T.E. ou T.M.* : 1000 m - 2000 m

*Marche T.E. ou T.M.* : 20 mn - 3000 m

*Sauts* : Hauteur - Perche - Longueur - Triple Saut

*Lancers* : Poids (3 kg) - Disque (800 g) - Marteau (3 kg) - Javelot (500 g)

*Hexathlon T.E. et T.M.*

<sup>(1)</sup> Pas de record de France M.G. pour 80 m haies et 110 m haies

<sup>(2)</sup> Pas de record de France M.F. pour 50 m haies et 100 m haies

## REGLES GENERALES DE LA FFA

### ARTICLE F. 301 CONDITIONS D'ORGANISATION D'UNE RÉUNION D'ATHLÉTISME

1. Pour qu'une réunion soit reconnue valable, il faut qu'elle soit inscrite au calendrier de la Ligue dont dépend le club organisateur ou qu'elle ait fait l'objet d'une autorisation de la C.S.O. régionale compétente ou de la C.S.O. nationale.
2. Tout organisateur d'une réunion d'Athlétisme doit transmettre les résultats de sa manifestation dans les délais les meilleurs (un mois constituant une limite maximum à ne pas dépasser) :
  - au Service Statistiques de la FFA (7 exemplaires) ;
  - aux Clubs représentés ;
  - aux Ligues représentées (2 exemplaires pour leurs archives, autant d'exemplaires que de départements de chaque Ligue représentés lors de la manifestation (les Ligues se chargeant de transmettre ces résultats auprès de leurs Comités intéressés).Si l'organisateur est un Club, il devra, en plus, envoyer les résultats :
  - au secrétariat général de son comité départemental ;
  - au(x) responsables des classements de son département.

Les résultats doivent être présentés de la manière préconisée par la F.F.A. et indiquer les vitesses de vent, si elles sont connues.

3. Il est rappelé à toutes les Ligues, à tous les Comités départementaux et Clubs que la correspondance :
  - a) avec le Commissariat au Sport Militaire, l'École Interarmées des Sports et le Bataillon de Joinville, doit se faire uniquement par l'intermédiaire de la Ligue concernée, puis de la F.F.A., faute de quoi leurs demandes ne seraient pas prises en considération ;
  - b) avec les Clubs étrangers ou les Fédérations étrangères, doit passer par l'intermédiaire de la Ligue régionale ;
  - c) avec la F.F.A., ne peut se faire que par l'intermédiaire de la Ligue concernée (cf. Article 301 des Règlements Généraux).

### ARTICLE F. 302 CONDITIONS GÉNÉRALES DE COMPÉTITION

1. Pour prendre part à une compétition, tout athlète doit signaler sa présence à la chambre d'appel de la réunion et répondre présent à l'appel de son nom avant la constitution des séries pour les courses ou l'établissement de l'ordre de passage dans les concours.
2. Les règlements concernant les concours et les départs doivent être absolument respectés tant par les athlètes que par les officiels ; en particulier, les pratiques, trop souvent constatées, de l'octroi d'essais supplémentaires dans les concours ou de la faculté donnée aux concurrents de faire plus qu'un faux départ, doivent être formellement proscrites ainsi que les participations hors-concours.

## **ARTICLE F. 303      GAMME DES COMPÉTITIONS**

### **ÉPREUVES INDIVIDUELLES HOMMES**

*Seniors et Espoirs* : 100 - 200 - 400 - 800 - 1 000 - 1 500 - Mile - 2 000 - 3 000 - 5 000 - 10 000 - 20 000 - 1 heure - 30 000 - Semi-Marathon - Marathon - 110 Haies - 400 Haies - 3 000 Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Décathlon - Marche : 1 heure - 2 heures - 10 000 - 20 000 - 20 km - 50 000 - 50 km - 100 km.

*Juniors* : 100 - 200 - 400 - 800 - 1 000 - 1 500 - 3 000 - 5 000 - 10 000 - 110 Haies - 400 Haies - 3 000 Steeple - Semi-Marathon - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Décathlon - Marche : 10 000 - 10 km - 1 heure.

*Cadets* : 100 - 200 - 300 - 800 - 1 000 - 1 500 - 3 000 - 45 minutes - 110 Haies - 320 Haies - 1 500 Steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Ennéathlon - Marche : 5 000 - 45 mn.

*Minimes* : 50 - 100 - 1 000 - 3 000 - 30 minutes – 80 Haies - 100 Haies – éventuellement 110 Haies - 200 Haies - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Hexathlon - Marche : 3 000 - 30 mn.

*Benjamins* : 50 - 100 - 1 000 - 50 Haies - Hauteur - Perche - Longueur - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Tétrathlon - Marche : 2 000.

### **ÉPREUVES INDIVIDUELLES FEMMES**

*Seniors et Espoirs* : 100 - 200 - 400 - 800 - 1 000 - 1 500 - Mile - 2 000 - 3 000 - 5 000 - 10 000 - 20 000 - 1 heure - 30 000 - Semi-Marathon - Marathon - 100 Haies - 400 Haies - 3000 m steeple - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau (4 kg) - Javelot - Heptathlon - Marche : 5 000 - 10 000 - 10 km

*Juniors* : 100 - 200 - 400 - 800 - 1 000 - 1 500 - 3 000 - 5 000 - 10 000 - 100 Haies - 400 Haies - 3000 m steeple - Semi-Marathon - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau (4 kg) - Javelot - Heptathlon - Marche : 5 000 - 10 000.

*Cadettes* : 100 - 200 - 300 - 800 - 1 000 - 1 500 - 3 000 - 30 minutes - 100 Haies - 320 Haies - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau (3 kg) - Javelot - Heptathlon - Marche : 5 000 - 30 mn.

*Minimes* : 50 - 100 - 1 000 - 2 000 - 30 minutes – 50 Haies - 80 Haies – éventuellement 100 Haies - 200 Haies - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau (3 kg) - Javelot - Hexathlon - Quadrathlon - Marche : 2 000 – 20 mn.

*Benjamins* : 50 - 100 - 1 000 - 50 Haies - Hauteur - Perche - Longueur - Poids - Disque - Javelot - Marteau (2 kg) - Tétrathlon - Marche : 2 000.

### **RELAIS HOMMES**

*Seniors* : 4x100 - 4x200 - 4x400 - 4x800 - 4x1500

*Espoirs* : 4x100

*Juniors* : 4x100 - 4x400

*Cadets* : 4x100 - 4x1000

*Minimes* : 4x60 - 800+200+200+800

*Benjamins* : 4x60 - 800+200+200+800

### **RELAIS FEMMES**

Seniors : 4x100 - 4x200 - 4x400 - 4x800 - 4x1500

Espoirs : 4x100

Juniors : 4x100 - 4x400

Cadettes : 4x100 - 4x1000

Minimes : 4x60 - 800+200+200+800

Benjamines : 4x60 - 800+200+200+800

## **ARTICLE F. 304 PARTICIPATION A DES ÉPREUVES DE CATÉGORIES D'ÂGE DIFFÉRENTES**

### **1. CHAMPIONNATS**

Les athlètes doivent obligatoirement participer aux Championnats départementaux, régionaux et nationaux dans leur catégorie d'âge.

- Toutefois en ce qui concerne les relais, un ou plusieurs Cadets peuvent être incorporés dans les équipes Seniors, Espoirs ou Juniors (G. & F.) sauf au 4x400 m.
- Au cours de la même journée, un athlète ne peut participer à des épreuves de catégorie d'âge différentes, exception faite des relais.
- Le surclassement dans une catégorie d'âge supérieure n'est possible que dans les conditions prévues à l'Art. 9 des Règlements Généraux de la F.F.A.

### **2. ÉPREUVES AUTORISÉES**

*Juniors Hommes (pour participation en Seniors ou en Espoirs) : toutes les épreuves sauf le 10 000 et les distances supérieures sur piste.*

*Cadets (pour participation en Juniors - Espoirs - Seniors) : 100 - 200 - 800 - 1000 - 1500 - 3000 - 110 Haies - Relais 4x100 - 4x200 - 4x800 - 4x1500 - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.*

*Minimes masculins (pour participation en Cadets) : 100 - Relais 4x100 - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.*

*Benjamins et Poussins : aucune participation possible dans une autre catégorie.*

*Juniors Femmes (pour participation en Seniors ou en Espoirs) : toutes les épreuves sauf le 10.000.*

*Cadettes (pour participation en Juniors - Espoirs - Seniors) : 100 - 200 - 800 - 1000 - 1500 - 3000 - 100 Haies - Relais 4x100 - 4x200 - 4x800 - Hauteur - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.*

*Minimes filles (pour participation en Cadettes) : 100 - Relais 4x100 - Hauteur - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot.*

*Benjamines et Poussines : aucune participation possible dans une autre catégorie.*